

OCTOBRE 2005

# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



DOSSIER

## OSER ENTREPRENDRE AVEC L'ESPACE ENTREPRISES

*ESPACE* **E** ENTREPRISES

- **ÉDITORIAL**  
Déclaration de politique générale: Après le discours, les actions!
- **POLITIQUE D'IMMIGRATION**  
L'UEL se penche sur les besoins en main-d'œuvre des entreprises luxembourgeoises
- **WORLD ECONOMIC FORUM**  
La compétitivité de l'économie luxembourgeoise ne s'est pas améliorée en 2005

# Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



*BUSINESS*

**ZEBRA**

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous [www.zebra.lu](http://www.zebra.lu).



**SPUERKEESS**  
[www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)

En parfait partenaire.

# Après le discours, les actions!

*Les priorités politiques mises en avant par le Premier Ministre lors de la déclaration du 12 octobre 2005 laissent espérer que les réformes structurelles destinées à dynamiser notre économie, à rétablir la compétitivité du Luxembourg et à relever les défis socio-économiques que notre pays devra affronter à court et à moyen terme soient rapidement mises en œuvre.*

*La Chambre de Commerce constate que le Premier Ministre a proposé plusieurs mesures prioritaires pour atteindre ce triple objectif. Cependant, de nombreuses mesures sont formulées de manière trop évasive et manquent encore de contenu concret. La mise en œuvre pratique des mesures proposées risque de prendre un certain temps ou d'être déformée par des discussions excessivement longues entre les partenaires sociaux.*

*Dans le cadre de sa mission de défense de l'intérêt économique général, la Chambre de Commerce tient à jeter un regard critique et constructif sur les priorités mises en avant par le Premier Ministre, dans un contexte de ralentissement conjoncturel, de niveau record de l'inflation, d'augmentation rapide du chômage et d'aggravation du déficit public.*

*La Chambre de Commerce estime qu'il n'y a pas lieu de céder au pessimisme. Mais les propositions du Premier Ministre susceptibles d'avoir un impact positif sur notre économie doivent être réalisées rapidement.*

*En premier lieu, la volonté exprimée par le Premier Ministre d'entamer un véritable dialogue avec les partenaires sociaux concernant le plafonnement du mécanisme d'indexation des salaires constitue un premier pas vers la mise en œuvre d'une véritable politique anti-inflationniste, alors que le sujet a été négligé jusqu'à présent. La Chambre de Commerce est tout à fait disposée à contribuer de manière constructive à ce débat. Un tel débat devra cependant déboucher très rapidement sur un nouveau système, favorable tant au développement économique, qu'à la cohésion sociale et à la lutte contre l'inflation démesurée. D'ores et déjà, la Chambre de Commerce tient à souligner que le maintien des produits pétroliers dans le panier de l'IPCN*

*constitue un obstacle à toute politique anti-inflationniste au Grand-Duché.*

*Les mesures concrètes de promotion et diversification de l'économie constituent également un élément important du discours du Premier Ministre. Le rôle central accordé à la SINCI est essentiel. La promotion de la place financière est, à juste titre, au cœur des préoccupations du gouvernement dans ce domaine. Une politique proactive contribuera à faire du Luxembourg un haut lieu du commerce électronique à l'échelle européenne et mondiale. De même l'accent mis sur le développement des activités liées à la logistique participe activement à la dynamisation de notre économie.*

*Au point de vue de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, le Gouvernement prévoit un certain nombre de réformes structurelles essentielles pour faire de l'économie luxembourgeoise une véritable économie de la connaissance. En matière d'éducation, la réforme de la loi de 1912 et celle de la formation professionnelle sont fondamentales. De même, l'augmentation significative du budget de l'Université permettra de mettre en place un véritable «Research University» susceptible de jouer un rôle moteur pour l'économie. La priorité donnée au projet de Belval-Ouest, à l'IVL et à la réorganisation politique et administrative du Grand-Duché concourent également à améliorer efficacement la compétitivité de notre pays qui doit absolument redevenir le pays des chemins courts dans le domaine administratif. Enfin, la volonté affichée du Gouvernement, à partir de 2007, de faire davantage appel à des partenariats publics/privés pour financer les projets d'infrastructures est un élément central dans la stratégie globale de relance de la compétitivité.*

*Il ne reste plus qu'à mettre en œuvre ce vaste chantier de réformes. A n'en pas douter, le projet de budget 2006 constituera un premier test qui permettra de mesurer de quelle manière le Gouvernement entend mettre en œuvre concrètement les nombreuses réformes structurelles actuellement nécessaires.*



## DOSSIER

### 6 L'Espace Entreprises: un réseau de compétences au service des entreprises luxembourgeoises

#### DOSSIER

6 Oser entreprendre avec l'Espace Entreprises

#### FLASH

24 Conférence du professeur Fontagné sur les défis de la délocalisation

25 Double rendement «financier» et «social» pour les investisseurs dans la microfinance

26 Besuch von der katholischen Akademie Trier

26 Un «Child Care Center» pour 100 orphelins victimes du tsunami

#### INTERNATIONAL

30 Visite d'Etat: 26 entreprises luxembourgeoises à la conquête de la Slovaquie

32 Luxembourg participation at the ASEM trade and Investment Exposition in Xiamen

32 La Grande Région se présente à Plovdiv

34 Visite des représentants à l'étranger du Comité de Développement économique (BED) à la Chambre de Commerce

35 Mission économique en République tchèque

36 Conférence «Fit for Fairs»

37 Journée européenne des langues

38 Information et formations en matière d'environnement pour les entreprises

39 Textes européens publiés du 7 septembre 2005 – 30 septembre 2005

40 «Halte au bruit!»: Entendez-vous le message?

#### FORMATION

42 La définition du besoin en formation

45 Formation en «Management de la fonction formation»

49 Tripticon-Plus: le programme de «Lifelong learning» pour le Nord

51 OLAP: Le nouveau dépliant d'information vient de paraître!

#### INNOVATION

52 Recherche et innovation en progression, mais en dessous de la moyenne communautaire

53 Exposition «Autour de l'automobile»

## COMMERCE

### 46 Le secteur de l'hygiène, de la beauté et de la santé

53 Répertoire des compétences technologiques: la vitrine des savoir-faire innovants au Luxembourg

54 Le réseau des IRC fête ses 10 ans au service du transfert de technologies

55 1,2,3,GO - Lancement de la 6<sup>e</sup> édition

57 Initiative «Chercheurs en Europe»: Priorité à la formation et à la mobilité des chercheurs

58 Semaine de la Qualité 2005: Excellence accessible à toutes les organisations

58 Colloque: Les catalyseurs d'entreprises sous la loupe... ou comment favoriser la création et le développement des entreprises

#### ECONOMIE

62 La compétitivité de l'économie luxembourgeoise ne s'est pas améliorée en 2005

63 La conjoncture luxembourgeoise au mois de septembre

67 Le système de santé dans la Grande Région 2020

70 ILReS devient TNS ILRES

#### Editeur:

Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

#### Paraît 10 fois par an

Tirage: 33 000 exemplaires  
Reproduction autorisée avec  
mention de la source.  
Copie à l'éditeur

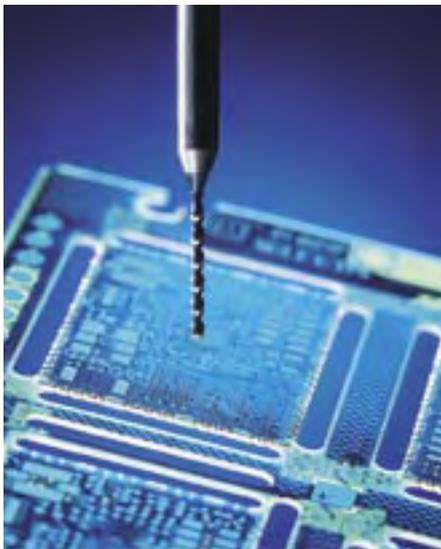
#### Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouilleux  
Mise en page et impression:  
Imprimerie Centrale S.A.

#### Publicité:

Imprimerie Centrale  
Service Régie:  
119, rue Adolphe Fischer  
L-1521 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: [regie@ic.lu](mailto:regie@ic.lu)



## ÉCONOMIE

- 62 La compétitivité ne s'est pas améliorée en 2005**
- 71** Le marché du logement, cet inconnu
- 74** L'évolution de la construction de logements au Luxembourg entre 1970 et 2002
- 75** Le Luxembourg en chiffres 2005
- 75** Les salariés frontaliers: un impact économique à multiples facettes
- 76** Etude sur les salaires luxembourgeois – automne 2005
- 77** Secteur de l'assurance: croissance vigoureuse et rétablissement de la rentabilité

## LÉGISLATION ET AVIS

- 80** Niveau du salaire social minimum à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005
- 82** La Commission nationale pour la protection des données relance son site Internet
- 82** Modification du Code des assurances sociales
- 84** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 85** DEEE: Report de l'obligation de financement des déchets historiques



## FÉDÉRATION

- 95 La politique d'immigration au Luxembourg**
- 86** Nouvelles dispositions fiscales
- 86** Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles minima applicables
- 88** Autorisation de commerce: Rappel au règlement
- 90** Le secteur de l'hygiène, de la beauté et de la santé (2<sup>e</sup> partie)

## FÉDÉRATION

- 95** La politique d'immigration au Luxembourg
- 97** Le niveau élevé de l'inflation pèse lourdement sur la compétitivité des entreprises au Luxembourg
- 98** Plusieurs centaines de postes de travail en péril?
- 99** L'ère de l'opulence est révolue pour le Luxembourg!
- 100** Les transporteurs routiers au bord de l'abîme
- 101** 10<sup>e</sup> édition de la manifestation «rentrée» des professionnels du marché hebdomadaire

## ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 102 Cegedel: Pression sur les marges en raison de la concurrence**



## ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 102 Cegedel: Pression sur les marges en raison de la concurrence**
- 103** Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. certifiée ISO 9001:2000
- 105** Arcelor signe un accord global sur la responsabilité sociale d'entreprise
- 106** Publication de l'étude IMMOSTATS 2005
- 106** Résultat net de la BGL en hausse de 16,2 %
- 107** La boîte postale du futur est arrivée au Luxembourg
- 108** Ouverture de Langwies 2
- 109** La rentrée de l'Imprimerie Faber
- 110** Systemat renforce sa position à Luxembourg en obtenant l'agrément PSF
- 111** 39 vins luxembourgeois retenus pour le Guide Hachette des Vins 2006
- 112** Rogers Corp. et IEE S.A. Luxembourg signent un accord commercial

## LIQUIDATIONS 114

## BOURSE D'ENTREPRISES 118

**Conception graphique:** Millenium - Bertrange  
**Couverture:** concept factory

**Crédit photographique:** MEV Verlag, Chambre de Commerce

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

# L'Espece Entreprises: de des entreprises

L'équipe de l'Espece Entreprises fournit un conseil sur mesure (de g. à d.): Gérard Eischen, chef de l'Espece Entreprises, Sarah Tamai, Laurence Hornbeck, Claudine Schlessler, Liette Molitor, Patricia Dias et Lucien Bechtold (manque sur la photo: Paola Pierotti)



## ■ Simplifier la charge administrative pour les entreprises

Un regard en arrière s'impose. Les deux dernières décennies ont été marquées par une augmentation significative des tâches administratives imposées aux entreprises par les autorités publiques. Des obligations qui freinent, il va sans dire, le rendement et l'esprit d'initiative des entreprises. Face

à ces lourdeurs administratives, un grand débat public s'est ouvert au sujet des mesures à prendre en vue d'une simplification des formalités administratives. Confrontées à une démarche publique, au début quelque peu en manque d'entrain, les chambres patronales ont répondu par la création de «centres de formalités», d'abord plutôt dans une vision de facilitation des démarches en obten-

tion d'une autorisation d'établissement.

Pour la Chambre de Commerce, le Centre de formalités fut tout d'abord virtuel, dans le sens où des compétences initialement rattachées à différents services furent regroupées au sein de cette nouvelle entité sans que ce «centre» ait trouvé sa matérialisation dans un endroit précis. Le public a dû attendre l'inaugura-

# un **réseau** **compétences** au service **luxembourgeoises**



tion du nouveau bâtiment de la Chambre de Commerce pour que le Centre de formalités se présente avec sa propre infrastructure. Installé au rez-de-chaussée de l'immeuble, il fait dès lors office de vraie « porte d'entrée » à la Chambre de Commerce. Premier point de contact avec les visiteurs, la localisation en un endroit précis recherchait aussi le ciblage des besoins de la clientèle de la

Chambre de Commerce pour que le Centre de formalités se présente avec sa propre infrastructure. Installé au rez-de-chaussée de l'immeuble, il fait dès lors office de vraie « porte d'entrée » à la Chambre de Commerce. Premier point de contact avec les visiteurs, la localisation en un endroit précis recherchait aussi le ciblage des besoins de la clientèle de la

**E**tablissement largement autonome, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg représente actuellement plus de trente mille entités industrielles, commerciales et de services. La Chambre de Commerce défend les intérêts des entreprises au plus haut niveau et est depuis toujours un interlocuteur et prestataire privilégié au service de l'entrepreneuriat. Elle se dote d'outils toujours plus performants et innovants destinés à accompagner les entreprises tout au long de leur existence. La dynamique d'une économie « post-industrielle » couplée à l'émergence des technologies modernes de l'information et de la communication insuffle une énergie nouvelle et élargit les horizons.

et orienter les futurs chefs d'entreprise, le tout dans une optique de modernisation, d'optimisation et de pérennisation de la démarche entrepreneuriale !

## ■ **Offrir un service complet en un seul et même lieu**

Après étude, il s'est avéré que les attentes étaient à la fois tournées vers un agencement plus adapté aux besoins tant pour les visiteurs que pour le personnel en place. Pour l'essentiel, il s'agissait de créer:

- un espace délimité, clos et pourtant visible et insonorisé,
- un service disposant de sa propre réception;

- une structure équipée de parloirs permettant un conseil d'une autre discrétion.

La Chambre de Commerce a immédiatement réagi et c'est un Espace Entreprises entièrement remodelé dans son apparence qui se présente aux intéressés, mais un Espace Entreprises qui rassemble en un seul endroit l'ensemble des formalités et des services de courte durée offerts par la Chambre de Commerce. L'autre nouveauté est la représentation permanente de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) qui se trouve intégrée à l'Espace Entreprises. Le représentant de la MCAC étant aussi le point de contact et de relais pour tout ce qui a trait aux aides étatiques et aux instruments de financement. De plus, l'Espace Entreprises renforcera son ancrage dans le réseau consulaire de la Grande Région avec le lancement d'un nouveau portail d'entreprises transfrontalier prévu pour le mois de novembre. Cette plateforme comprendra entre autre une bourse transfrontalière de transmission et de reprise d'entreprises ouverte aux intermédiaires professionnels ! Enfin, l'Espace Entreprises sera résolument orienté qualité avec, à moyen terme, une certification ISO au bénéfice de notre clientèle !

### ■ Rechercher la qualité et créer son référentiel

Afin de pleinement satisfaire ses clients, l'Espace Entreprises a posé le choix résolument ambitieux de mettre en place un Système de Management de Qualité (SMQ) fondé sur les normes de la famille ISO 9000, qui sont le fruit d'un consensus international sur les bonnes pratiques de management. Un système de management définit ce qu'un organisme, en l'occurrence l'Espace Entreprises, devra faire pour gérer ses processus ou activités afin que ses produits et services répondent à ses propres objectifs, comme par exemple la satisfaction aux exigences des clients ou encore la mise en conformité à certains règlements d'exécution d'ordre intérieur.

Toutefois, l'Espace Entreprises ne se satisfera pas de l'implémentation d'un Système de Management de Qualité. Simultanément, il veut instituer une véritable culture d'excellence de ses pratiques afin d'offrir des prestations de service avec le maximum de plus-value pour les entreprises qu'il sert, comme celles-ci sont en droit de l'obtenir. Et pour ce faire, l'Espace Entreprises a décidé d'intégrer étroitement approche qualité et gestion des processus. En effet, la gestion stratégique et opérationnelle des processus métier

est une démarche éprouvée au service de l'amélioration continue de la performance d'une organisation. Elle identifie les processus métier de l'organisation et vise à améliorer leur implémentation et leur performance sur base de la stratégie et des objectifs de l'organisation, des risques

et des facteurs critiques de succès. Ainsi, partant de la définition de sa mission, l'Espace Entreprises a formulé sa vision de son organisation en ces termes:

«Nous sommes une organisation «best-in-class» orientée client:

- interlocuteur et partenaire de premier choix dans la création et le développement d'une entreprise,
- qui offre des services et des ressources performants et adaptés pour répondre au mieux aux attentes de sa clientèle,
- soudée autour d'une équipe dont l'esprit de collaboration est au service du client».

Et sur cette base, la stratégie que définit l'Espace Entreprises pour répondre à son ambition est évidente: «Développer une culture qualité». Cette stratégie s'appuie alors sur la performance opérationnelle des processus métier et met en avant les indicateurs de qualité et de délai de réalisation de ces processus. Sur la base de cette définition stratégique, des objectifs stratégiques sont énoncés, auxquels sont associées des mesures de performance, dont le suivi va permettre d'améliorer le fonctionnement de l'organisation de façon continue. De plus, ces différents éléments vont être utilisés de façon systématique pour définir et gérer au mieux les champs d'application, les objectifs et les priorités de l'approche qualité et de l'amélioration continue de l'organisation.

Au cœur de cette démarche, la clé de voûte de l'excellence de l'Espace Entreprises repose sur l'élaboration de son «référentiel métier». Et l'élaboration d'une cartographie des processus est la première étape qui jette les bases de ce «référentiel des processus de l'entreprise» ou «référentiel métier». Travaillant dans l'urgence et focalisant le plus souvent sur une réponse à des problèmes ponctuels, rares sont les

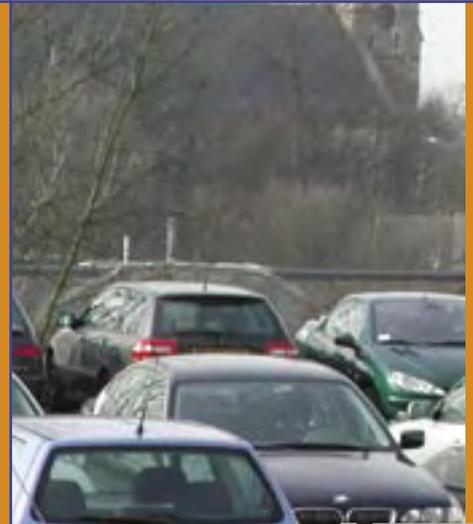
*L'Espace Entreprises a été entièrement remodelé et offre une gamme très étendue de services en un seul et même lieu*





# Leasing

## Le financement toutes options !



BIL Lease  
Luxembourg



Pour se développer et assurer sa stabilité, une entreprise doit toujours aller de l'avant. Sans engager vos fonds propres et sans bloquer vos lignes de crédit, Dexia BIL Lease vous propose ses différentes formules de leasing

pour renouveler vos équipements. Si vous voulez avancer, le premier pas à faire est de venir nous en parler !



Banque Internationale  
à Luxembourg

Société anonyme, fondée en 1856  
69, route d'Esch - L-2953 Luxembourg  
Tél. : 4590-2981 - Fax : 4590-2086  
[www.dexia-bil.lu](http://www.dexia-bil.lu) - e-mail : [contact@dexia-bil.lu](mailto:contact@dexia-bil.lu)

équipes adoptant une démarche aboutissant non seulement à l'objectif visé à court terme mais aussi à doter l'entreprise d'un référentiel métier à la fois pérenne et évolutif, propice aux analyses stratégiques, à la communication, à l'amélioration de la qualité et donc à l'accroissement de la performance de l'organisation au bénéfice de toutes ses parties prenantes: clients, services internes et partenaires.

Pourtant, la modélisation des processus facilite leur gestion, rend pérenne leur suivi et garantit ainsi une organisation forte et réactive. Ces processus, noyaux intégrateurs de l'organisation, couvrent les tâches stratégiques, définissent les systèmes de production -qu'ils soient de biens ou de services-, appréhendent les nouvelles technologies de l'information et influencent toutes les structures de l'entreprise. Pour rendre ces changements possibles, l'Espace Entreprises est accompagné d'un partenaire d'expérience: la société ABC Luxembourg, qui a contribué largement à la réalisation du Bierger-Center de la Ville de Luxembourg, permettant ainsi de donner un nouveau visage à l'administration communale et à confirmer le rôle de précurseur de la Ville de Luxembourg.

### ■ **Soutenir le développement des entreprises**

Les entreprises en vitesse de croisière se voient confrontées à une multitude de problèmes qu'elles ne peuvent souvent pas aborder sans recours à des services de conseil externes. Quand ces entreprises ont les réflexes de faire immédiatement appel à des consultants externes ou lorsque leur taille leur permet de disposer d'un tel savoir-faire, les petites PME et les micro-entreprises risquent alors de ne pas pouvoir faire le poids. C'est alors aux collaborateurs de l'Espace Entreprises de leur fournir les informations nécessaires, afin qu'elles puissent faire face. Il s'agit ici avant tout

de questions liées à la gestion du personnel et au droit des assurances sociales. Ce peut être également des questions liées au droit de la concurrence, au droit du commerce, au domaine environnemental, à la TVA ou encore aux échanges intra-communautaires. Sans oublier le droit d'établissement qui s'impose à toute société voulant changer substantiellement de cap ou de gérant ou ayant pris la décision de créer une succursale. Le but de l'Espace Entreprises n'est pas de se substituer aux conseillers qui en font leur profession, voire même de les concurrencer. La mission de l'Espace Entreprises est de procéder à une analyse au regard de la législation, afin de faire apparaître les solutions envisageables et les conséquences qui pourraient s'en dégager et, le cas échéant, d'orienter les personnes vers les services spécialisés de la Chambre, ou les diriger vers des structures de conseil externes.

Soutenir le développement, c'est aussi offrir un conseil individuel sur une multitude de sujets: droit du travail, droit des assurances sociales ou encore droit fiscal. Des fiches d'information sont distribuées gratuitement aux intéressés et peuvent être téléchargées à partir du site Internet de la Chambre: [www.cc.lu](http://www.cc.lu). La Chambre de Commerce édite aussi la série: «Les Cahiers de la Chambre de Commerce» avec, entre autre, la publication intitulée: «Les principes élémentaires dans la gestion juridique d'une entreprise», également en vente à l'Espace Entreprises.

### **Guide du Marché: un outil indispensable pour le commerce extérieur**

Soutenir le développement des entreprises, c'est informer sur d'autres entreprises ou secteurs économiques. L'Espace Entreprises tient à disposition des intéressés des listes sectorielles d'entreprises luxembourgeoises. L'Espace Entreprises distribue aussi le Guide du Marché, publié depuis 1954,

dont l'objectif est de promouvoir les relations économiques et commerciales des entreprises luxembourgeoises au niveau international. Dans sa mouture 2005, il contient des informations sur 864 entreprises industrielles, commerces de gros et de détail, artisans, banques, prestataires de services actifs au niveau international, ainsi que des adresses utiles d'organismes privés ou d'institutions publiques. Le Guide contient les coordonnées des entreprises répertoriées, la description de leurs activités avec des chiffres-clés ainsi qu'une classification des entreprises selon le code NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). De plus, le Guide livre les adresses regroupées des banques, des assurances, des hôtels, des experts comptables, des réviseurs d'entreprises, des architectes et ingénieurs-conseils. Enfin, le Guide contient des renseignements utiles pour toute personne voulant entrer en contact avec des producteurs ou prestataires de services au Grand-Duché, ainsi que les adresses des ambassades, des Chambres de Commerce à l'étranger et des Chambres étrangères établies au Luxembourg. Le Guide du Marché existe en version imprimée et peut être obtenu contre paiement de 20 € auprès de l'Espace Entreprises ou commandé en ligne sur: [www.cc.lu](http://www.cc.lu), rubrique «Publications». Par ailleurs, le Guide peut être téléchargé en format PDF à partir du site de la Chambre de Commerce. La version CD-Rom est distribuée gratuitement et peut être également consultée en ligne sous: <http://guidedumarche.cc.lu>.

### **Des publications pour bien démarrer une entreprise !**

Pour donner un aperçu général du cadre juridico-économique du Grand-Duché respectivement des démarches à prévoir lors du démarrage d'un établissement commercial au Luxembourg,

# Simplifiez-vous la gestion de vos assurances professionnelles!



## TeamUp Multirisques Pro

**Vous recherchez une assurance professionnelle multifonctions**

AXA vous propose une gestion simplifiée de vos assurances en un seul outil

Pour répondre aux besoins de protection multiples et évolutifs des petites et moyennes entreprises, AXA a créé **TeamUp Multirisques Pro**, un programme de protection souple, claire, modulable et facile à gérer qui vous permet de regrouper en un seul contrat jusqu'à neuf assurances.

Un maximum d'avantages en un seul contrat :

- **Gestion simplifiée** : émission d'une seule police d'assurance avec une quittance annuelle unique.
- **Facilités de paiement** : possibilité d'opter pour le paiement échelonné de la prime annuelle.
- **Clarté et transparence** : un tableau récapitulatif annuel donnant un aperçu clair des garanties, capitaux et du nombre de personnes assurées.
- **Flexibilité** : votre contrat est adaptable dans le temps.
- **Tranquillité** : aucun oubli ou risque de double emploi ; les garanties sont conçues de manière à constituer un programme de protection complet.

... avec les atouts du Package en plus !

En cas de souscription d'une formule package et sous certaines conditions\*, vous bénéficierez en plus de réductions de tarifs intéressantes en fonction du nombre de garanties choisies, de la gratuité des facilités de paiement (le fractionnement même mensuel est gratuit) ainsi que de 2 services gratuits 24h/24 et 7 jours/7 (Info Line et Première Assistance).

[www.axa.lu](http://www.axa.lu)

**\* Pour plus d'informations et pour obtenir une offre détaillée**

**de TeamUp Multirisques Pro, contactez dès à présent votre agent AXA ou téléphonez au 44 24 24-4780**



la Chambre de Commerce édite depuis plusieurs années deux publications phares qui sont régulièrement mises à jour: *Entreprenre au Luxembourg* et *Chef d'entreprise, Pourquoi pas vous ?* Rédigées en trois langues (anglais, allemand et français), la première publication est vendue au prix de 20 EUR et la deuxième est mise gratuitement à disposition par les services de l'Espace Entreprises. Ces publications peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Internet de la Chambre.

Pour des questions spécifiques concernant les concurrents étrangers implantés sur les différents marchés de l'Union Européenne, l'Espace Entreprise renvoie généralement à l'Euro Info Centre (EIC) et pour le territoire extra communautaire, au service international. Ces deux entités sont rattachées au Département international de la Chambre de Commerce. L'Espace Entreprises met à disposition des intéressés des catalogues renseignant les entreprises et/ou les secteurs de presque 100 pays différents.

Soutenir le développement, c'est concourir à étendre le pouvoir d'attraction du pôle commercial par l'établissement d'une succursale, en Grande Région par exemple. Afin de vérifier les qualifications exigées par le pays d'accueil en vue de l'exploitation d'un établissement, l'Espace Entreprises délivre une attestation dite «communautaire», relative aux activités exercées au Grand-Duché, conformément aux dispositions des directives du Conseil des Communautés européennes concernant certaines modalités dans le domaine de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services. Enfin, le portail internet transfrontalier [www.leguichet.org](http://www.leguichet.org), produit par les Chambres de Commerce de Meurthe-et-Moselle, de Namur, du Luxembourg belge et du Grand-Duché, informe des différentes exigences quant à l'établis-

sement dans les trois pays concernés.

### **Soutenir l'exportation et l'échange intracommunautaire**

Soutenir le développement, c'est aussi favoriser l'échange intracommunautaire et l'exportation. La libéralisation croissante des échanges et la simplification des procédures à l'échelon international laisse pourtant subsister un certain nombre de formalités à accomplir. Certaines opérations commerciales imposent la légalisation de signatures apposées sur des documents commerciaux, comme par exemple des factures ou des documents d'accompagnement de marchandises. Dans certains cas précis, la Chambre de Commerce, par l'intermédiaire de son Espace Entreprises, est compétente pour attester de la véracité de la signature et, dans certains cas, de la qualité en laquelle le signataire a agi. Pour ce faire, quelque 300 entreprises ont effectué un dépôt de signatures des personnes pouvant les engager.

D'autres opérations d'exportation imposent que l'origine d'un produit soit justifiée par la production d'un certificat d'origine, document d'accompagnement des marchandises. Au Luxembourg, l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce a pour mission d'authentifier les certificats d'origine au bénéfice des entreprises. Aujourd'hui, le formulaire utilisé est un modèle commun à l'ensemble des Etats membres de l'UE: «le certificat d'origine communautaire». Ce certificat est donc un document normalisé qui, pour satisfaire aux exigences douanières ou commerciales dans les rapports avec l'étranger, permet d'identifier les marchandises. L'organisme habilité à le délivrer certifie expressément que les marchandises auxquelles le certificat se rapporte sont originaires d'un pays ou d'un groupe de pays donné. Il s'agit donc avant tout de déterminer l'origine des produits! Si le pro-

duit a été entièrement conçu dans l'UE à partir de composants communautaires, il n'y a aucun problème pour certifier qu'il est d'origine communautaire. Cependant, s'il est entré dans sa fabrication des éléments provenant de pays tiers à l'UE, la détermination de l'origine peut se révéler plus complexe.

### **Carnets ATA**

Le développement considérable des échanges de biens dans le monde implique non seulement des mouvements physiques de marchandises constitués de transactions d'achats et de vente, mais aussi d'opérations temporaires destinées à:

- prospecter des marchés, présenter des marchandises et des échantillons commerciaux, participer à des foires et expositions;
- assurer des obligations liées à la réalisation d'un contrat tels que l'installation, la mise en service, le service après-vente ou le dépannage.

Dans le cadre de telles opérations, les marchandises restent la propriété de l'expéditeur et sont destinées à revenir en l'état dans le pays de départ, sans que l'expéditeur n'ait à s'acquitter des droits de douane et taxes dans les pays d'admission temporaire. Le carnet de passage en douane A.T.A. – un sigle constitué par la combinaison des mots français et anglais: admission temporaire / «temporary admission» – est un véritable passeport des marchandises pour simplifier les opérations douanières et réduire les coûts. Comme le régime des carnets A.T.A. trouve son origine dans deux Conventions internationales, c'est l'Administration des Douanes et Accises du Grand-Duché qui est appelée à exécuter cette convention douanière. C'est pourtant la Chambre de Commerce qui est «association émettrice» pour le Grand-Duché sur base d'un agrément délivré par les autorités douanières luxembour-

VILLMOOLS MERCI !



VALORLUX remercie  
les Responsables d'Emballages,  
sans qui rien n'aurait été possible !



Le recyclage nous concerne tous.

geoises. De plus, elle est «association garante» et se porte caution envers l'administration des douanes luxembourgeoises, pour sûreté et recouvrement de tout droit de douane dû.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, l'office du Ducroire belge, la société DUCROIRE S.A., «garantit» les émissions de carnets A.T.A. effectuées par le réseau des Chambres de commerce belgo-luxembourgeois. DUCROIRE S.A. est un assureur crédit et non pas un assureur. Quand la vision de l'assureur est «statique», orientée risque événement, l'approche de l'assureur crédit est «dynamique», orientée risque client. DUCROIRE S.A. fait une distinction entre les clients assujettis à la TVA et ceux non assujettis à la TVA.

Les assujettis se voient octroyer une «limite». La «limite» est considérée représenter un certain pourcentage de la valeur marchande des produits pouvant être exportés temporairement sous carnet A.T.A. La «limite» est le point de départ du calcul du «plafond», à savoir de la valeur marchande maximale des produits sous couverture A.T.A. Endéans cette démarcation, le client pourra demander sans restriction des carnets A.T.A., chaque nouvelle émission impactant évidemment sa limite et le rapprochant systématiquement du «plafond». La nouvelle coopération avec DUCROIRE S.A. permettra aussi l'émission de carnets A.T.A. en faveur de toute personne non assujettie à la TVA. Un particulier ou un organisme public sera donc dorénavant éligible. Un carnet A.T.A. en faveur d'un non-assujetti ne pourra être émis que contre paiement d'une caution qui sera forfaitairement de 100 euros pour une valeur de marchandises inférieure à 15.000 euros et de 3% de la valeur si le montant est supérieur.

Avant d'effectuer son opération d'exportation temporaire, l'utilisateur du carnet A.T.A. doit accom-

plir certaines formalités auprès de la Chambre de Commerce. L'objet de ces formalités est non seulement de donner valeur juridique et douanière au carnet, mais aussi à veiller à ce que l'utilisateur soit parfaitement conscient de ses droits et obligations. Lors de la délivrance des carnets, la Chambre de Commerce perçoit des redevances destinées à couvrir les frais et, qui plus est, les risques d'émission liées à la défaillance éventuelle du titulaire du carnet: droits et taxes à rembourser, exigés par une administration douanière étrangère en régularisation d'un carnet A.T.A. et avancés par la Chambre de Commerce pour le compte du titulaire. Tout carnet non apuré, apuré incomplètement, apuré hors délais, utilisé pour un motif non autorisé par la Convention peut donner lieu à une réclamation contentieuse des administrations douanières des pays traversés. Le titulaire du carnet est alors redevable des sommes que la Chambre de Commerce pourrait être conduite à verser pour son compte en régularisation du litige.

#### **EAN: Des codes-barres pour identifier et tracer les marchandises**

Soutenir le développement des entreprises, c'est aussi garantir que des technologies d'information et de communication à la pointe du progrès soient à la portée de tout entrepreneur. A cet égard, la Chambre de Commerce a noué depuis plusieurs années des relations privilégiées avec les opérateurs des systèmes EAN-GS1 et Global-Sign, le premier actif dans le secteur de l'identification et de la traçabilité des marchandises, le second dans le domaine de la sécurisation des informations.

L'acronyme EAN est composé des lettres initiales de European Article Numbering, le standard européen des codes-barres. La Chambre de Commerce a adhéré à l'Institut de Codification des Dis-

tributeurs et Fabricants (ICODIF asbl) en 1981 qui l'a chargée de la délivrance des codes EAN aux producteurs et aux distributeurs luxembourgeois et de la propagation des objectifs ICODIF au Grand-Duché. La Chambre de Commerce a depuis lors voix au chapitre de ce qui est entre-temps devenu EAN Belgium-Luxembourg, une organisation membre d'EAN International.



En 2004, EAN International et l'Uniform Code Council (UCC), l'organisation de numérotation américaine, ont fusionné en une nouvelle organisation: GS 1. Dans GS1 on trouve les lettres GS pour Global System of Standards et 1 pour ONE global standard et ONE global organisation. EAN Belgium-Luxembourg a décidé d'exécuter le changement de nom vers GS1 Belgium&Luxembourg avec effet au 15 mars 2005. Le système EAN est donc ainsi devenu un système EAN/UCC.

Le système EAN/UCC propose un ensemble de standards de numérotation pour une gestion plus efficace des chaînes d'approvisionnement globales et multisectorielles, en s'appuyant sur l'identification univoque des unités commerciales, des unités logistiques et des adresses. Ces numéros peuvent être traduits en codes-barres ou peuvent être échangés par EDI (Electronic Data Interchange) avec d'autres partenaires dans la chaîne d'approvisionnement. Le système simplifie les procédures e-commerce ainsi que le «tracking&tracing» complet des produits.

L'identification par radiofréquence, la Radio Frequency Identification (RFID) est une nouvelle technologie où les produits

Le matin, vous êtes de mauvaise humeur.  
Ou dans la bonne voiture.



Opel. Des idées fraîches  
pour de meilleures voitures.



Parce qu'il est important de travailler dans les meilleures conditions, Opel vous propose trois utilitaires: Combo, Vivaro et Movano. Aussi spacieux et ergonomiques que confortables, les utilitaires Opel répondent au mieux à vos exigences professionnelles. De plus, les variantes disponibles sur certains véhicules vous garantissent la meilleure adaptation à vos besoins spécifiques. Venez découvrir notre gamme.

**Les utilitaires Opel. Roulez comme vous travaillez.**



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Consommation moyenne (L/100 km) / Emissions CO<sub>2</sub> (g/km): Combo Cargo: 5,1-6,3 / 138-151; Vivaro: 7,4-10,2 / 205-241; Movano: 8,9-10,3 / 213-272.

[www.opel.lu](http://www.opel.lu)

**Autopolis • Zone d'activités Bourmicht • 8070 Bertrange • T. 43 96 96-2100**  
**Garage Werner Esch • 28, rue du Brill • 3898 Foetz • T. 55 20 30-1**

sont munis d'un «RFID tag» (étiquette électronique). Au moyen d'ondes radio, les produits sont identifiables et leurs données peuvent être emmagasinées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit avant tout de faciliter la gestion des unités de transport, de simplifier les processus logistiques par une meilleure traçabilité et mettre en place un contrôle antivol électronique efficace. Electronic Product Code (EPC) est le projet le plus récent dans le cadre du RFID.

La Chambre de Commerce gère donc l'adhésion des entreprises luxembourgeoises au réseau GS1 Luxembourg & Belgium. Fin 2004, presque 4.500 entreprises furent membres de GS1 Luxembourg & Belgium dont quelque 400 entreprises du ressort de la Chambre de Commerce. De par leur adhésion, les membres acquièrent le droit d'utiliser les standards de numérotation et de symbolisation EAN/UCC ainsi que le standard de la facture électronique EANCOM® et reçoivent toutes les informations à ces sujets. L'adhésion signifie également que les entreprises concernées peuvent accéder automatiquement à la Central Data Bank (CDB) de GS1 Luxembourg & Belgium, à savoir le catalogue de produits protégé qui reçoit des données d'unités commerciales, les valide et les emmagasine dans un souci d'échange et de synchronisation des données entre utilisateurs.

La Chambre de Commerce est en charge de la gestion du système de numérotation EAN/UCC au Grand-Duché. Chaque adhérent doit s'acquitter d'un droit d'entrée unique calculé en fonction de la longueur du numéro de société à attribuer. Moins la capacité est importante, plus le droit d'entrée est élevé et peut se situer dans une fourchette allant de 250 à 750 €. De plus, les membres du réseau doivent s'ac-

quitter de cotisations annuelles calculées sur base de leur chiffre d'affaires annuel avec un plafond fixé à 1 200 €.

### **Globalsign: sécuriser les échanges électroniques**

Afin d'instaurer un environnement sûr pour les échanges électroniques, la Chambre de Commerce s'est engagée dans un partenariat avec la société Globalsign. Globalsign a été constituée en 1996, sous la dénomination Belsign, par Ubi-zen et la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique. Créée dans le but de promouvoir la signature électronique en Belgique, la mission de la société a de facto rapidement acquis une dimension européenne. Globalsign est aujourd'hui un réseau international de certification en pleine expansion qui délivre des certificats numériques à travers toute l'Europe et au-delà. Globalsign fournit également ses services de certification à de nombreuses sociétés et organisations gouvernementales dans le but de sécuriser leurs transactions commerciales transitant sur les réseaux de communications. Elle conseille en outre régulièrement la Commission Européenne en matière de certification électronique.



Les certificats numériques constituent en quelque sorte l'équivalent électronique des cartes d'identité. Ils permettent de vérifier l'identité d'une personne ou d'une entreprise dans le cadre d'une transaction électronique et de préserver l'intégrité des données des utilisateurs. Ils permettent de crypter et de signer l'information à transmettre. La Chambre de Commerce assume la fonction de Prestataire de Services de Certification (PSC) en garantissant les tâches suivantes:

- conseil et assistance en matière du commerce électronique sécurisé;
- vérification des données relatives à l'établissement d'un certificat numérique;
- émission des certificats numériques;
- service confidentiel et professionnel.

La demande d'un Certificat GlobalSign doit se faire via le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Commerce électronique»).

### **■ Accompagner la création des entreprises**

Un autre axe des services de l'Espace Entreprises consiste à promouvoir l'esprit d'entreprise et accompagner des créateurs d'entreprises dans toutes leurs démarches. Cet axe est important au regard d'un nombre d'employés et de fonctionnaires publics qui a plus que doublé pendant les 25 dernières années, tandis que sur la même période, le nombre des indépendants autochtones n'a progressé que d'un dixième et que le nombre des étrangers qui ont choisi leur indépendance sur le territoire luxembourgeois a quintuplé. La promotion de l'esprit d'entreprise au Luxembourg constitue indéniablement un défi de taille ! La Chambre de Commerce dynamise l'esprit d'entreprise en prenant en charge les différentes procédures administratives après avoir conseillé en profondeur les futurs entrepreneurs et commerçants. Sans compter le lobbying qu'exerce la Chambre de Commerce auprès des instances politiques pour développer un climat plus propice à l'initiative commerciale.

Bon nombre d'entrepreneurs approchent les services de l'Espace Entreprises avec une multitude d'idées. D'autres se présentent avec un plan d'affaires à un stade avancé et demandent une aide pour finaliser certains points ou formalités. Pour les premiers, il s'agit de les guider dans les qua-

# IMPORTING WITH DHL.

**ONE** COMPANY.

**ONE** CURRENCY.

**ONE** INVOICE.

**ONE LESS THING  
TO WORRY ABOUT.**

## **DHL Import Express** makes importing easy.

Importing usually means numerous phone calls, multiple invoices and currencies, and more than a few headaches. But not with DHL Import Express. All it takes is one call. We do the rest, from initial pickup to final delivery. Plus, we'll quote you one flat price up front. And you'll receive a single invoice in euro. Whether you're bringing in heavy shipments from Shanghai or samples from San Francisco, DHL is the one company you can always count on.

**For more info, call +352 35 09 09 or visit [www.dhl.lu](http://www.dhl.lu)**



Une fois la décision prise en faveur de l'indépendance, le candidat est pris en charge par les services de l'Espace Entreprises pour toutes les formalités à accomplir

lifications requises par la loi pour l'exercice de l'activité en question. Ceux qui ne répondent pas aux exigences formulées par le législateur du droit d'établissement doivent suivre les cours de formation qui s'imposent, notamment le cours de formation du futur commerçant, dispensé par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC).

Le candidat qualifié sera aidé dans le choix de la forme juridique de la société. Les implications fiscales et les répercussions sur le futur statut social sont abordées avec le soutien de l'Espace Entreprises. Les éventuelles obligations incombant à l'exploitant d'un établissement classé (commodoincommodo) sont également définies. L'Espace Entreprises encourage les candidats à élaborer un plan d'affaires, fut-il rudimen-

taire, tant pour l'analyse de viabilité de la démarche que pour les besoins de présentation du projet en vue d'un financement. Là encore, le portail Internet transfrontalier [www.leguichet.org](http://www.leguichet.org) met à disposition un module plan d'affaires pouvant aider à la rédaction d'un «business plan» en proposant une approche didactique étayée de nombreux exemples et d'études de cas concrètes. Il en va de même pour la plateforme [www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu). En présence de projets plutôt innovants, les candidats à la création d'entreprises sont aiguillés vers le réseau 1,2,3,GO qui soutient la culture de l'élaboration de plans d'affaires en mettant gratuitement à disposition des porteurs de projets, un ou plusieurs coachs, tous des hommes et femmes de terrain expérimentés. Enfin, il serait mal venu de ne

pas mentionner Luxinnovation, l'agence pour la promotion de l'innovation et de la recherche au Luxembourg, un relais incontournable pour toute démarche innovante au Grand-Duché.

### Un guichet unique pour toutes les formalités

Une fois la décision prise en faveur de l'indépendance, le candidat est pris en charge par les services de l'Espace Entreprises pour toutes les formalités à accomplir. Il s'agit avant tout de la constitution du dossier de demande d'octroi d'une

autorisation d'établissement. Le dossier est introduit auprès des autorités appelées à se prononcer et le requérant est tenu informé de son évolution. L'Espace Entreprises peut remettre l'autorisation d'établissement dans les cas où l'autorisation n'est pas remise par le Centre Commun de la Sécurité Sociale. Une fois l'autorisation d'établissement obtenue, l'entrepreneur s'inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés (RCSL), également pris en charge par l'Espace Entreprises dans le cas d'une exploitation individuelle ou d'une société de personnes; l'enregistrement et le dépôt restant l'affaire du notaire dans tous les autres cas de figure. Sur demande, l'Espace Entreprises supervise les déclarations initiales auprès des autorités fiscales et sociales.

L'Espace Entreprises est un «guichet unique», un «one-stop-shop», incontournable pour tout créateur d'une exploitation commerciale. Les chiffres de la fréquentation de l'Espace Entreprises sont plutôt révélateurs de sa notoriété: sur les 3 782 personnes qui avaient fait appel aux services de l'Espace Entreprises sur les neuf premiers mois de 2005, 1 605 étaient des candidats à la création d'entreprises et 328 ont pris la décision de confier leur dossier d'autorisation de création à l'Espace Entreprises. Sans parler des quelque 8 700 appels téléphoniques et des 1 500 mails réceptionnés par le personnel de l'Espace Entreprises pendant les trois premiers trimestres 2005.

### ■ Faciliter la transmission d'entreprises

Faciliter la transmission d'entreprises est un troisième axe dont l'importance ne cesse de croître. Plus d'un tiers des propriétaires de PME en Europe est âgé de 50 ans ou plus. Transposé au Luxembourg, ceci serait donc vrai pour environ 1 500 entreprises artisanales et quelque 7 à 8 000 entités commerciales. À ceci s'ajoute un manque de goût





# Citroën Berlingo. La nouvelle puissance économique.



## Nouveau moteur 1.6 HDi: 75 ch - 5,4 litres/100 km

### Une consommation réduite pour une puissance maximale.

New Citroën Berlingo 1.6 HDi 75 ch – Consommation mixte 5,4 l/100 km\*.

<sup>(1)</sup> Prix HTVA au 1/10/2005 (hors frais de contrôle technique et d'immatriculation), promotions déduites y compris la prime de recyclage. Offres réservées aux sociétés et valables en octobre 2005 dans les points de vente participant et dans la limite des stocks disponibles. Offres sous conditions et non cumulables avec les autres promotions en cours. Document non-contractuel.

\*Consommation mixte du Berlingo break 1.6 HDi 75 ch.

( Il existe déjà un **Berlingo** <sup>àpd</sup> **€ 7.190<sup>(1)</sup>** )



( Il existe déjà un **Jumpy** <sup>àpd</sup> **€ 10.125<sup>(1)</sup>** )



( Il existe déjà un **Jumper** <sup>àpd</sup> **€ 11.500<sup>(1)</sup>** )



du risque chez les nationaux luxembourgeois. Aujourd'hui, de moins en moins d'enfants de la deuxième ou troisième génération voient l'intérêt d'œuvrer pour la pérennité de l'entreprise familiale...

La transmission d'entreprise ne

succès relatif, étant donné que la plupart des offres ne concerne que des micro détaillants. Et, pour être franc, il y a en quelque sorte un marché «organisé» de la transmission des entreprises commerciales au Luxembourg: les experts-comptables et autres fiduciaires

interviennent à bon droit pour mener à bien ces opérations de fusion et acquisition. Soulignons au passage que les entreprises commerciales luxembourgeoises bien implantées et sagement gérées ne connaissent d'ordinaire pas de grands problèmes de reprise.

Or, les temps changent et lorsqu'il est question d'initiative entrepreneuriale, il s'agit presque toujours d'un apport des régions frontalières. Ne faudrait-il pas plutôt de la part des entreprises luxembourgeoises, une volonté

d'étendre notre zone de chalandises vers la Grande Région ? C'est dans cette optique que la Chambre de Commerce du Luxembourg s'est investie dans le projet d'une bourse d'entreprise transfrontalière, avec la volonté de:

- pérenniser les activités économiques et non pas développer un marché de l'immobilier bis;
- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants,
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité des cessions assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

La bourse d'affaires en cours de création mettra en relation des repreneurs, des cédants et des intermédiaires. Dans la logique de la plateforme transfrontalière, il y aura trois niveaux d'intervenants: les partenaires, les intermédiaires et les utilisateurs (cédant/repreneur). Les partenaires seront chargés d'animer la bourse dans une zone définie, c'est-à-dire prendre en mains la promotion de la bourse et l'affiliation des intermédiaires. Les intermédiaires comprendront les professionnels de la transmission d'entreprises: expert-comptables et comptables, conseillers économiques et fiscaux, banques, courtiers ... Le cédant qui voudra mettre en vente son entreprise devra impérativement passer par un intermédiaire. Le cédant d'une entreprise luxembourgeoise devra donc s'adresser à un intermédiaire agréé par la Chambre de Commerce du Luxembourg. A défaut d'un intermédiaire agréé au goût du candidat cédant, ce sera toujours la Chambre de Commerce qui interviendra par défaut et en dernier ressort. Le candidat repreneur pourra quant à lui librement accéder à la bourse et réaliser une recherche personnelle de façon anonyme ou s'inscrire à la bourse en s'identifiant et démarrer des consultations à partir d'un espace personnel:

- il introduira ses critères de recherche;
- il recevra la liste des annonces correspondant à son profil et comportant un petit descriptif de l'entreprise et des coordonnées de l'intermédiaire à contacter pour en savoir plus;
- il pourra contacter l'intermédiaire soit via un formulaire web, soit directement par téléphone;
- il pourra enregistrer, dans son espace personnel, ses requêtes ou tout simplement ses annonces.

Le candidat repreneur inscrit pourra aussi publier une offre de reprise uniquement consultable par



La bourse d'entreprises transfrontalière qui sera lancée prochainement est un projet commun des Chambres de Commerce belges des Provinces du Luxembourg et de Namur, de la CCI française de Meurthe-et-Moselle et de la Chambre de Commerce du Grand-Duché

se concentre pas uniquement sur la recherche d'un repreneur pour une entreprise luxembourgeoise ! C'est aussi sensibiliser les entreprises luxembourgeoises tant pour les chances qui résident dans la reprise d'un concurrent local que pour les avantages d'une extension vers les marchés de la Grande Région !

### Une bourse d'entreprise transfrontalière

Ensemble avec les Chambres de Commerce belges des Provinces du Luxembourg et de Namur et la CCI française de Meurthe-et-Moselle, la Chambre de Commerce du Grand-Duché va lancer d'ici quelques semaines une bourse d'entreprises transfrontalière. Grande nouveauté, elle sera ouverte aux intermédiaires professionnels ! Il est prévu d'étendre cette bourse à toutes les Chambres du réseau wallon et lorrain. La Chambre de Commerce gère déjà une bourse d'entreprises à travers son site internet. Cette bourse ne connaît qu'un

les intermédiaires agréés, après validation par le partenaire en charge du secteur. Un système d'alerte par e-mail pour les annonces correspondant à son profil donné sera également mis en place.

### ■ Orienter dans les aides et le financement des entreprises

Au soutien du développement, de la création et de la transmission vient s'ajouter l'orientation dans les aides et le financement des entreprises. En effet, le créateur et le repreneur d'entreprises rencontrent encore trop de difficultés lors de la mise sur les rails de leur projet. Le marché bancaire local est trop restreint et seule une poignée d'acteurs approchent le marché des PME avec beaucoup de prudence; à bon escient au regard des taux d'échecs alarmants, mais aussi au vu des contraintes apportées par les accords Bâle II. L'Etat a toujours essayé de compenser ce fait, d'abord par la création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI), puis par les lois cadres portant sur les aides à l'investissement des acteurs écono-

miques. Les décideurs politiques ont aussi veillé à ce que cet instrument soit constamment développé et adapté aux besoins du commerce, comme le projet de règlement grand-ducal portant sur un élargissement du cercle des bénéficiaires d'un crédit SNCI à moyen ou à long terme le démontre.

Dans un souci de préparation aux nouveaux défis, l'Espace Entreprises met maintenant à disposition des intéressés une nouvelle structure de conseil et d'assistance en matière de financement de leurs projets d'investissement. Cette volonté de positionnement s'est aussi réalisée sous l'impulsion de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce (clc) par la mise en place d'une cellule permanente de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) dont l'objectif principal est de pallier au manque de garanties par l'octroi de cautionnements afin de faciliter l'accès des PME à des crédits bancaires.

Sont en principe éligibles tous les investissements de création ou de développement d'entreprises introduits par des requérants

en possession d'une qualification professionnelle reconnue dans un secteur représenté par la Chambre de Commerce et pour des projets d'investissement présentant des perspectives réelles de viabilité. Il est prévu de mettre cette garantie au profit des jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprises ne disposant pas des fonds propres et des garanties suffisants pour avoir accès à un prêt bancaire. Sont également retenus les projets de modernisation et de transmission d'entreprises. La mutualité ne se porte pas garante pour financer des restructurations financières, des dettes fiscales et sociales ou pour subvenir à un manque de trésorerie ou de liquidités.

Il est proposé au requérant de remplir en accord avec sa banque une demande de cautionnement comprenant entre autre des données sur la formation et l'expérience professionnelle, une description détaillée et chiffrée du projet d'investissement, le plan de financement respectif et un plan prévisionnel sur 3 ans. L'appréciation du dossier par le comité directeur de la mutualité est principalement

*A côté du soutien au développement, à la création et à la transmission, l'orientation dans les aides et le financement des entreprises est un des services phares proposés par l'Espace Entreprises*



guidée par des considérations de viabilité et de rentabilité du projet d'investissement soumis.

Le cautionnement de la mutualité ne peut couvrir qu'une partie (en principe 25 à 50%) du prêt bancaire accordé à des fins d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles. Il s'agit d'un service payant pour le bénéficiaire. Il comprend le coût d'adhésion à la mutualité (part de 25 € par tranche de 25 000 € cautionnés), les frais de dossier et la prime de garantie de 10% appliquée au taux d'intérêt du prêt bancaire (à titre d'exemple: si le taux du prêt bancaire est de 4%, la prime de garantie sera de 0,4%).

L'entrée en vigueur des nouveaux accords de Bâle à partir du 1er janvier 2007 risque de rendre l'accès au financement bancaire encore plus difficile pour les PME. A l'heure actuelle la simplification

des procédures et du fonctionnement interne de la MCAC ainsi que la normalisation des formalités administratives sont à l'étude, en collaboration avec les principaux acteurs au service des PME (banques, ministères et SNCI). Ce travail commun devrait se traduire par une plus grande flexibilité au niveau des services et des produits dans l'intérêt des demandeurs.

Enfin, il convient de rappeler que la Mutualité d'Assistance aux Commerçants (MAC), organisée elle aussi sous forme de société coopérative, qui offre un service de recouvrement de créances et répond ainsi au besoin des PME en matière de gestion de leurs créances, de leurs contentieux et indirectement de leur trésorerie. Si une société se trouve confrontée à des créanciers ne respectant pas leurs engagements financiers, la mutualité peut entamer une procédure d'exé-

cution pour le recouvrement de ces créances. Les prestations de cette mutualité sont exclusivement réservées aux membres et ressortissants de la Chambre de Commerce.

L'antenne de la MCAC au sein de l'Espace Entreprises ne sera pas seulement l'interlocuteur de prédilection des créateurs en quête d'un cautionnement pour le financement du démarrage des activités. Le gérant de la mutualité agira également à titre d'agence relais pour tout ce qui concerne les aides étatiques, les financements à taux préférentiel de la SNCI ou encore les supports à la consolidation des business plans. Bref, l'Espace Entreprises à travers la MCAC devrait être un partenaire de choix des entreprises en quête d'informations, de conseil, d'orientation, de soutien et d'accompagnement dans le financement de leurs projets d'investissement. ■

L'Espace Entreprises est ouvert du lundi au vendredi sans interruption de 8h00 à 17h30

Adresse: Chambre de Commerce - Espace Entreprises, 7 rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: Chambre de Commerce, Espace Entreprises L-2981 Luxembourg Tél.: 42 39 39 - 330,

Fax: 43 83 26, e-mail: entreprises@cc.lu

# Mieux vous écouter, mieux vous guider !

## ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



**EXPORTER  
SANS PERDRE LE NORD**



**ASSURANCE-CRÉDIT**

5 octobre 2005

# Conférence du professeur Fontagné sur les défis de la délocalisation

Lionel Fontagné, Directeur du CEPII (Centre français d'études prospectives et d'informations internationales), Professeur à la Sorbonne et auteur du rapport «Compétitivité du Luxembourg: une paille dans l'acier».

© SIP



produire des produits compétitifs à bas salaires constituait une source de crainte en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. La baisse des prix est accélérée par la concurrence internationale et les bas salaires dans les pays émergents. Depuis les années 60, la concurrence a triplé. Actuellement, le niveau de vie en Chine représente un cinquième du niveau de vie américain. Pour enrayer

de délocalisation de services. Sur 140 millions d'emplois, 6 millions seront délocalisés dans les dix ans à venir, soit 600.000 emplois par an. En Europe, les délocalisations représentent 5 % des emplois. En moyenne, 20 % des pertes d'emploi s'expliquent par des délocalisations. «Nous sommes en équilibre partiel. On calcule les pertes d'emploi dans l'industrie mais, en paral-



**S**erge Allegrezza, Directeur du Statec et Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, n'ont pas eu à présenter l'économiste Lionel Fontagné, auteur du rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, «*Une paille dans l'acier*», publié l'an dernier. Devant une salle comble et en présence de nombreuses personnalités du monde politique et économique, Lionel Fontagné a expliqué que la concurrence de nouveaux pays, tels que la Chine et l'Inde, capables de

ce phénomène, on s'est organisé en exportant, puis, en dupliquant les unités de production. Les activités ont été réorganisées et, aujourd'hui, les entreprises ont recours à une main-d'œuvre étrangère à bas prix. Selon l'OCDE, le secteur le plus menacé serait celui des services informatiques qui pourraient être délocalisés à 80 %, suivi par celui des assurances (70 %), l'intermédiation financière (60 %) et la fabrication des équipements informatiques (50 %). Les Etats-Unis viennent en tête en matière

lèle, on en crée dans les services», a souligné le professeur Fontagné. En outre, ces délocalisations permettent aux consommateurs d'acheter meilleur marché. En France, les produits en provenance de l'étranger coûtent en moyenne 2,7 fois moins cher que s'ils avaient été fabriqués en France. «La maîtrise des coûts est importante, tout comme le fait d'avoir une réglementation adaptée. Les effets de la globalisation sont très importants», a conclu le Professeur Fontagné. ■

5 octobre 2005

## Double rendement «financier» et «social» pour les investisseurs dans la microfinance



**P**ierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, a présenté son allocution de bienvenue devant une salle comble avec près de 200 personnes qui avaient saisi l'opportunité de s'informer lors de la conférence «Le Microcrédit et Vous...» organisée, dans le cadre de ses activités de communication sur les évolutions du monde, par la Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. («JCEL») en partenariat avec la Chambre de Commerce et avec le précieux soutien de Dexia et AB-Lux. La conférence était placée sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

2005 ayant été déclarée «Année Internationale du Micro-

crédit», c'est dans une optique de sensibilisation du grand public que les membres de la JCEL ont souhaité se joindre ainsi à l'effort mondial sans précédent des Nations Unies, partenaire de la Jeune Chambre Internationale ([www.jci.cc](http://www.jci.cc)). L'ONU vise ainsi à contribuer au développement des services financiers et bancaires pour des millions de gens exclus.

Après la projection du film «Une idée, un crédit, un avenir – la microfinance en pratique» réalisé par l'association ADA (Appui au Développement Autonome), les participants ont bénéficié de l'expérience pratique et concrète apportée par Emmanuel Landais (ADIE, France) et Attakilti Kiros (DESCI, Ethiopie) soulignant

l'utilité et les avantages mais également les risques et limites de la microfinance. Dans des contextes économiques et sociaux fort différents, tous deux ont insisté sur le fait qu'au-delà des prêts, l'institution de microfinance se devait de jouer un rôle essentiel d'accompagnement et d'assistance au micro-entrepreneur depuis la création de son projet d'activité jusqu'à son développement autonome et rentable. Pour de plus amples informations, contacter: Mme Françoise Hontoy, Présidente nationale 2005, tél.: +352 40 01 73 23, e-mail: [jcilux@yahoo.fr](mailto:jcilux@yahoo.fr) ou M. Harald-Sven Sontag, directeur de la commission Conférence, tél.: +352 021 669 168, e-mail: [microfinance@jcluxembourg.com](mailto:microfinance@jcluxembourg.com) ■

*Intéressés par le rendement financier, les investisseurs se rendent compte qu'en investissant dans la microfinance il y a également un rendement social*

06. Oktober 2005

## Besuch von der **Katholischen Akademie Trier**



Im Rahmen der Studientagung „Globalisierung – Fluch oder Segen?“ hat vor kurzem eine Gruppe von 50 Teilnehmern der Katholischen Akademie Trier die Handelskammer besucht. In seinem Vortrag „Luxemburg: Aus der Stahlkrise zu einem globalen Finanzplatz“ ist Carlo Thelen, Vorstandsmitglied der Handelskammer, auf die Entwicklung der Luxemburger Wirtschaft in den letzten 30 Jahren eingegangen und die verschiedenen Etappen von einer auf die Industrie gestützten Wirtschaft zu einer dienstleistungsorientierten Wirtschaft wurden aufgezeigt. ■

### Fonds Maryse & Julie

## Un «**Child Care Center**» pour **100 orphelins** victimes du **tsunami**



*Le «Child Care Center» va offrir à des enfants victimes du tsunami un endroit convivial, dans un environnement stable et éducatif*

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 9 septembre 2005 à la Chambre de Commerce en présence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, l'initiateur du Fonds Maryse & Julie, M. Joseph Baustert, a remercié les Luxembourgeois pour leur incroyable élan de solidarité avec les victimes du tsunami qui a fait quelque 280.000 morts en décembre 2005 en Asie du Sud-Est. Après avoir perdu sa femme, Maryse, et sa fille, Julie, dans la catastrophe, M. Baus-

tert avait ouvert un compte bancaire au Luxembourg pour récolter des dons afin d'apporter une aide au peuple Thaï. Quelques mois après le tsunami, M. Baustert est retourné sur place. Sensibilisé par les dégâts matériels et corporels qu'il a pu constater, il a voulu faire preuve d'un engagement à long terme et décide d'investir les nombreux dons dans un projet concret en Thaïlande, nommé «Child Care Center Project» et élaboré par le Lions Club of Phuket Andaman Sea, en collaboration avec Child Watch.

Le «Child Care Center» va offrir à des enfants victimes du tsunami un endroit convivial, dans un environnement stable et éducatif. Ce village pour enfants sera aménagé à Koh Sirae, à environ 1 km à l'est de Phuket. Il consiste en la construction de 12 à 15 bungalows, dont chacun accueillera un groupe de 6 à 8 enfants entourés par une maman, une école et un centre commun. Les enfants feront vivre le village en participant aux tâches ménagères, de jardinage, de cuisine. Ils iront à l'école de Koh Sirae, qui se trouve à environ 500 mètres du Centre pour enfants. Ce village s'inspire du concept des Villages d'Enfants SOS dans le monde, élaboré pour accueillir des orphe-

lins de père et/ ou de mère, ainsi que ceux qui ne peuvent pas vivre dans une famille à environnement stable.

La phase de construction a commencé au mois de mars dès l'acquisition du terrain, et devrait

se terminer en 2006. M. Baustert a tenu à remercier vivement toutes les personnes ayant contribué par leur générosité et leur soutien à la réalisation du projet. Pour plus d'informations: [www.maryse-julie.lu](http://www.maryse-julie.lu)



Joseph Baustert, l'initiateur du Fonds Maryse & Julie, remercie les Luxembourgeois pour leur élan de solidarité, en présence du ministre de la coopération et de l'action humanitaire, Jean-Louis Schiltz



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ  
DES CHANCES

Au Luxembourg,  
seulement

**22%**

des postes de

**direction**

sont occupés par

**des femmes**



Réaliser ensemble l'égalité  
entre les femmes et les hommes.

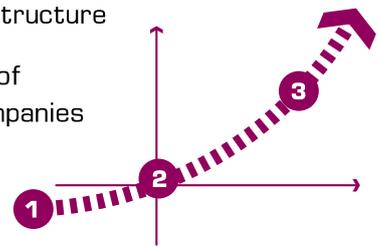
COMED/TAN Europe

# You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

## At Technoport

- Get access to one of our three programmes
- Benefit from our tailor-made services and high quality infrastructure
- Join our network of 26 innovative companies



technoport  
UNE INITIATIVE DU CRP HENRI TUDOR

to get started

[www.technoport.lu](http://www.technoport.lu)

THE PREMIER HIGH-TECH  
INCUBATOR

# Mieux vous écouter, **Mieux vous écouter,** mieux vous guider ! mieux vous guider



## ESPACE ENTREPRISES

Lieu de documentation, de service et de conseil individuel gratuit, l'Espace Entreprises met ses ressources humaines et informationnelles à la disposition des entreprises nouvelles, expérimentées ou orientées vers l'importation et l'exportation.

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.



millennium



Votre partenaire pour la réussite



# OSER ENTREPRENDRE



**LUNDI 14 NOVEMBRE 2005 A 16H30**  
à la Chambre de Commerce du G.-D. de Luxembourg

## Renseignements et inscriptions:

Chambre de Commerce de Luxembourg - 7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg

Contact: Mme Sarah Tamai - Tél. (+352) 42 39 39 -332, e-mail: sarah.tamai@cc.lu - Inscription en ligne sous: [www.cc.lu](http://www.cc.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie  
et du Commerce Extérieur



FCELO  
Fédération Luxembourgeoise  
des Centres d'Entrepreneurs



Jonk  
Entrepreneuren  
Luxembourg e.V.



Banque Raiffeisen

la Chambre  
de Commerce  
et d'Industrie de Luxembourg



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Chances  
économiques,  
du Tourisme et du Logement



LUXINNOVATION  
Agence Nationale pour la Promotion  
et le Développement de la Recherche



ESPACE ENTREPRISES



Banque Internationale  
à Luxembourg

DEXIA



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ  
DES CHANCES



MUTUALITÉ DE CAUTIONNEMENT  
ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS



ESPACE ENTREPRISES



SPUERKEESS  
[www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)

INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE  
INTERNATIONAL



## Calendrier

## Novembre

7 - 12

Visite accompagnée au salon «Batimat 2005» à Paris (F)

8 - 11

Stand collectif au salon «Elmia Subcontractor 2005» à Jonköping (S)

14 - 20

Stand collectif à la foire Big 5, Dubai, Emirats Arabes Unis

17 - 18

Visite accompagnée au EU-Asia Partenariat, Bangkok, Thaïlande

20 - 24

Mission économique en Moyen Orient (Abu Dhabi, Dubaï et Jordanie)

21 - 23

Visite accompagnée à l'exposition SMI World Expo, Hong-Kong, Chine

27 - 02/12

Mission économique en République tchèque

29 - 02/12

Visite accompagnée à la «Pollutec 2005» à Paris (F)

## Décembre

1

Journée de présentation des entreprises des Nouvelles Technologies

5

Séminaire Ukraine

**D**u 7 au 9 septembre dernier, S.A.R. le Grand-Duc, S.A.R. la Grande-Duchesse et S.A.R. le Prince héritier ont effectué une Visite d'Etat en Slovaquie. Une mission économique organisée à cette occasion par la Chambre de Commerce et le Ministère

7 - 9 septembre 2005

## Visite d'Etat: 26 entreprises luxembourgeoises à la conquête de la Slovaquie

de l'Economie et du Commerce Extérieur a offert aux entreprises luxembourgeoises la possibilité de nouer de nouveaux contacts et d'intensifier les liens existants dans ce nouvel Etat Membre de l'Union européenne. Vingt-six entreprises luxembourgeoises des secteurs les plus divers ont constitué la délégation commerciale menée par S. A. R. le Prince héritier.

### ■ La Slovaquie

La Slovaquie est située en Europe centrale, entre la Pologne, la République tchèque, l'Autriche, la Hongrie et l'Ukraine. Grâce à sa position centrale, elle jouit d'une excellente localisation, à proximité de villes au rayonnement international comme Vienne (à 65 kilomètres de Bratislava), Budapest et Prague. Près de 60 % du

territoire slovaque se trouve à plus de 300 mètres d'altitude. Le seul cours d'eau significatif est la rivière Vah (403 km sur le sol slovaque). De nombreux lacs naturels agrémentent toutefois les régions montagneuses. En outre, la Slovaquie est riche en sources thermales. Le lignite est pratiquement la seule source d'énergie fossile du pays. Grâce à sa position géographique privilégiée en Europe à proximité des trois capitales mentionnées précédemment, à une main-d'œuvre qualifiée et à un climat économique favorable, la Slovaquie attire de plus en plus d'investisseurs étrangers tant dans le domaine industriel (cf. automobile, mécanique, plasturgie, chimie, ...) que dans le domaine des services. Les estimations prévoient un taux de croissance du PIB de plus de 5 % en 2005 ainsi



qu'une chute du chômage. La Slovaquie offre ainsi de nombreuses opportunités d'affaires pour les entreprises de l'Europe occidentale.

### ■ La délégation luxembourgeoise

Vingt-six entreprises luxembourgeoises, tous secteurs d'activités confondus, ont participé à la mission économique. Plus de 160 contacts ont été établis du 8 septembre après-midi au 9 septembre entre les membres de la délégation commerciale luxembourgeoise et les entreprises slovaques. Les objectifs des entre-

prises étaient, tout comme leurs activités, les plus divers possibles. Quelques entreprises recherchaient un distributeur ou un représentant sur place, tandis que d'autres souhaitaient trouver de nouveaux produits.

Les entreprises luxembourgeoises avaient auparavant participé au Forum Economique en présence de S.A.R. le Grand-Duc, S.A.R. le Prince héritier et S.E. Monsieur le Président de la République slovaque Ivan Gašparovič. Différents orateurs y avaient donné un aperçu de l'économie slovaque et luxembourgeoise. ■

### Participants à la mission économique en Slovaquie

AES International	Hoogewerf & Cie
ALFI – Association of the Luxembourg Fund Industry	Instal-Fit
Arcelor	Marrow
Astron Buildings	Power System Luxembourg
Atelier d'Architecture Beng	Primesphere
Banque Générale du Luxembourg	Profil – the Luxembourg Federation of Financial Sector Professionals
Dexia – Banque Internationale à Luxembourg	Profilarbed Distribution
Di Egidio International	Saint-Gobain
Dometic	SGBT – Société Générale Bank & Trust
Dresdner Bank Luxembourg	Sisto Armaturen
Euromat	Société de Gestion Fiduciaire/ Société d'Audit & de Révision
Ewald Giebel Luxembourg	TMB Industry
Experta Corporate and Trust Services Luxembourg	TR Engineering
Fedil – Federation of Luxembourg Industrialists	Villeroy & Boch

Pour de plus amples informations sur la mission économique en Slovaquie, nous vous invitons à contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 360 – Fax: 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu).

## Messen und Ausstellungen

im November 2005

### TALLINN FOOD FAIR TFF

Fachmesse für Lebensmittel und Lebensmittelläden

**2. - 4.11.2005**

**Tallinn (Estland)**

**Tel.: 00372 2 62 61 347**

### CIF

Internationale Industriemesse China

**7. - 10.11.2005**

**Chongqing (CN)**

**Tel.: 0086 10 68 59 53 20**

### IKK

Internationale Fachmesse Kälte, Klima, Lüftung

**2. - 4.11.2005**

**Hannover (DE)**

**Tel.: 0049 228 24 98 90**

### LJUBLJANSKI POHISTVENI SEJEM

Slowenische Möbelmesse

**7. - 13.11.2005**

**Ljubljana (Slowenien)**

**Tel.: 00386 1 30 02 600**

### EXPO DEI SAPORI

Internationale Messe für Nahrungsmittel und Getränke

**4. - 7.11.2005**

**Mailand (IT)**

**Tel.: 0039 02 31 91 19 11**

### ELMIA SUBCONTRACTOR

Internationale Fachmesse für Zulieferer

**8. - 11.11.2005**

**Jönköping (SE)**

**Tel.: 0046 36 15 20 00**

### ALLES FÜR DEN GAST HERBST

Internationale Fachmesse für die gesamte Gastronomie und Hotellerie

**5. - 9.11.2005**

**Salzburg (AT)**

**Tel.: 0043 662 44 770**

### FIMMA

Fachmesse für Holzbearbeitungsmaschinen und die Möbelindustrie

**9. - 12.11.2005**

**Valencia (ES)**

**Tel.: 0034 96 38 61 100**

### VINS

Weinmesse

**5. - 7.11.2005**

**Toulouse (FR)**

**Tel.: 0033 5 62 25 45 45**

### PACKAGING

Ausstellung für Verpackungsmaschinen

**9. - 13.11.2005**

**Istanbul (TR)**

**Tel.: 0090 212 21 23 100**

### SALON INTERNATIONAL DU MEUBLE

Internationale Möbelmesse

**6. - 9.11.2005**

**Brüssel (BE)**

**Tel.: 0032 2 55 89 720**

### EUROPLAST

Internationale Fachmesse für Kunststoff und Gummi

**14. - 18.11.2005**

**Paris (FR)**

**Tel.: 0033 1 47 56 50 00**

### BATIMAT

Internationale Fachmesse für Bauwesen

**7. - 12.11.2005**

**Paris (FR)**

**Tel.: 0033 1 47 56 51 51**

### EQUIPLAST

Internationale Fachmesse für Kunststoff und Gummi

**14. - 18.11.2005**

**Barcelona (ES)**

**Tel.: 0034 902 23 32 00**

## Messen und Ausstellungen

### PRODUCTRONICA

Internationale Fachmesse der Elektronik-Fertigung  
**15. - 18.11.2005**  
**München (DE)**  
**Tel.: 0049 89 949 11 628**

### EBIF

Europäische Fachmesse und Kongress für Bankwesen und Versicherungen  
**15. - 17.11.2005**  
**Frankfurt/Main (DE)**  
**Tel.: 0049 611 95 16 60**

### MIDEST

Internationale Zulieferfachmesse  
**15. - 18.11.2005**  
**Paris (FR)**  
**Tel.: 0033 1 47 56 50 00**

### SIMO TCI

Internationale Fachmesse für Datenverarbeitung, Multimedia und Kommunikation  
**15. - 20.11.2005**  
**Madrid (ES)**  
**Tel.: 0034 91 72 23 000**

### POLEKO

Internationale Umweltmesse  
**15. - 18.11.2005**  
**Posen (PL)**  
**Tel.: 0048 61 86 92 000**

### MEDICA

Weltmesse der Medizin  
**16. - 19.11.2005**  
**Düsseldorf (DE)**  
**Tel.: 0049 211 45 60 01**

### BIG 5

Internationale Messe für Bautechnik, Baumaschinen, Reinigung, Wassertechnik und Entsorgung  
**16. - 20.11.2005**  
**Dubai (VAE)**  
**Tel.: 00971 4 33 19 688**

### FOODEX

Internationale Messe für Nahrungsmittel und Getränke  
**16. - 18.11.2005**  
**Osaka (JP)**  
**Tel.: 0081 3 34 34 62 11**

### OTOMOTIV

Internationale Automobil Zuliefermesse  
**17. - 20.11.2005**  
**Istanbul (TR)**  
**Tel.: 0090 121 46 57 475**

### IGEHO

Internationale Fachmesse für Gemeinschaftsgastronomie, Hotellerie und Restauration  
**19. - 23.11.2005**  
**Basel (CH)**  
**Tel.: 0041 58 200 20 20**

### HORECA EXPO

Fachmesse für Hotel-, Restaurant-, Gaststätten- und Kantinenbedarf  
**21. - 25.11.2005**  
**Gent (BE)**  
**Tel.: 0032 9 24 19 211**

### SPS/IPC/DRIVES

Fachmesse für elektrische Automatisierung, Systeme und Komponenten  
**22. - 24.11.2005**  
**Nürnberg (DE)**  
**Tel.: 0049 711 61 946 47**

### SIMEI

Internationale Fachmesse für Kellerei und Flaschenabfüllanlagen  
**22. - 26.11.2005**  
**Mailand (IT)**  
**Tel.: 0039 02 72 22 281**

### SIA

Internationale Fachmesse für Hotelausrüstung  
**26. - 30.11.2005**  
**Rimini (IT)**  
**Tel.: 0039 0541 74 41 11**

September 8<sup>th</sup> to 11<sup>th</sup> 2005

## Luxembourg participation at the ASEM trade and Investment Exposition in Xiamen

From September 8<sup>th</sup> to 11<sup>th</sup> 2005, the Luxembourg Chamber of Commerce participated at the ASEM trade and Investment Exposition which has been held together with the China International Fair for Investment and Trade (CIFIT) in Xiamen. The 2005 China International Fair for Investment and Trade (CIFIT) attracted over 8 500 overseas delegates from 102 countries and regions. At the four-day event, 16 223 projects from the mainland will seek foreign capital, and 950 projects from 66 nations and regions will hunt out Chinese investors.

«China's economy has maintained a steady and rapid growth following the country's opening-up policy. Attracting foreign invest-

ment is a win-win policy. China's economy benefits from it, while overseas investors receive good profits», said Chinese Minister of Commerce Bo Xilai at the opening ceremony. Statistics from the Ministry of Commerce indicated that currently, more than 530 000 overseas investors from 190 nations and regions have established their companies in China, with the actual foreign direct investment totalling US\$ 595.2 billion. More than 40 foreign enterprises have established their regional headquarters in China, and at least 750 firms have set up their research and development centres. Among the Luxembourg companies Paul Wurth, Cargolux, Arcelor and Ceratizit have open an office in China. ■

26 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2005

## La Grande Région se présente à Plovdiv

Pour la première fois, le Grand-Duché de Luxembourg a été représenté par un stand collectif à la Foire Technique Internationale de Plovdiv, en Bulgarie. Cette exposition d'envergure internationale se compose de neuf salons différents:

- INFOTECH – Technologie de l'information
- PC WORLD BULGARIA

- ENECO – Energie et écologie
- CHEMISTRY – Produits chimiques
- STROYTECH – Construction
- AUTOTEC – Transport et équipement automobile
- ELTECH – Electronique et ingénierie électrique



- PLANET SAFETY 21 CENTURY
- MOTOR SHOW PLOVDIV.

Ainsi, la Foire Technique Internationale de Plovdiv présente les derniers développements dans les domaines des machines, de la construction, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la biotechnologie, de la protection de l'environnement, de la technologie de l'emballage etc. Elle offre la possibilité aux entreprises en provenance de l'Europe occidentale d'obtenir une bonne impression du marché bulgare ainsi que de nouer des contacts intéressants afin de pénétrer ce marché en plein développement. Cette année, la Foire Technique Internationale de Plovdiv – la plus grande foire du Sud-est de l'Europe – a réalisé un record quant au nombre d'exposants. 3 170 entreprises de 47 pays différents ont participé à l'édition 2005 du salon, soit 311 de plus qu'en 2004. La foire de Plovdiv a pris une dimension internationale, marquée par le nombre toujours croissant d'exposants étrangers: 1 866 (soit 179 de plus par rapport à 2004).

En 2004, la Foire de Plovdiv a accueilli 132 518 visiteurs en provenance de 43 pays. Un chiffre probablement en hausse pour l'édition 2005. La participation du Grand-Duché de Luxembourg s'est opérée dans le cadre d'une collaboration «Grande Région». Pour la première fois, quatre des cinq régions composant la «Grande Région», à savoir le Grand-Duché de Luxembourg, la Wallonie, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, ont uni leurs forces pour assurer une présence remarquable. Avec un stand de plus de 400 m<sup>2</sup> et 35 exposants, dont 4 sociétés établies au Luxembourg, cette première participation peut être considérée comme un grand succès. Pour encore davantage permettre aux entreprises d'optimiser leur présence à la foire, des entretiens ont été organisés au préalable. Ainsi, les entreprises de la «Grande Région» ont pu rencontrer des entreprises bulgares correspondant à leurs souhaits et besoins. Le 27 septembre, l'ensemble des organisateurs du stand collectif de la

*La Foire Technique Internationale Plovdiv, en Bulgarie*

## Messen und Ausstellungen

### ENERGY ASIA

Fachmesse für die Energiewirtschaft  
**28.11. - 01.12.2005**  
**Shanghai (CN)**  
**Tel.: 0086 21 50 45 67 00**

### POLLUTEC

Internationale Fachmesse für Wasser-, Luft-, Lärm- und Abfalltechnik  
**29.11. - 02.12.2005**  
**Paris (FR)**  
**Tel.: 0033 1 47 56 50 00**

### EUROPACK/EUROMANUT

Europäische Fachmesse für Verpackung, Förder- und Hebeteknik und Logistik  
**29.11. - 02.12.2005**  
**Lyon (FR)**  
**Tel.: 0033 1 49 68 51 00**

### EIBTM

Europäische Fachmesse für Kongresse, Incentive- und Geschäftsreisen  
**29.11. - 01.12.2005**  
**Barcelona (ES)**  
**Tel.: 0044 1273 73 52 53**

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372. La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

«Grande Région» ont organisé une «Journée de la Grande Région» qui a été clôturée par un «Greater Region Cocktail». Cet événement a offert la possibilité aux entreprises luxembourgeoises, wallonnes, sarroises et rhénanes de nouer des contacts dans un cadre informel.

### Exposants luxembourgeois

- Luxconsult
- Matilux (Groupe Agrilux)
- Mika Engineering
- Xeon International

Pour de plus amples informations sur la Foire Technique Internationale de Plovdiv, nous vous invitons à contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 360 – Fax: 43 83 26 – E-mail: [europa@cc.lu](mailto:europa@cc.lu)).

29 septembre 2005

## Visite des **représentants à l'étranger** du **Comité de Développement** **Economique (BED)** à la **Chambre** **de Commerce**



Copyright SIP

**L**es représentants à l'étranger du Comité de Développement Economique (BED) se sont réunis à Luxembourg du 26 au 30 septembre 2005 pour un séminaire de formation en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier, président d'honneur du BED et de Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur. Le séminaire a rassemblé les Directeurs des bureaux du BED

à New Delhi, à San Francisco, à New York, à Séoul et à Tokyo ainsi que l'équipe du secrétariat exécutif à Luxembourg. Jeannot Krecké a souligné que le réseau du BED à l'étranger est primordial dans la promotion du Luxembourg comme terre d'investissement. Parallèlement, ce réseau doit contribuer à guider les démarches commerciales des entreprises exportatrices de produits et services «made in Luxembourg».

Le séminaire fut l'occasion de présenter la nouvelle organisation du BED et ses représentations à l'étranger. Le Gouvernement a récemment décidé de renforcer le réseau du BED par l'ouverture de deux nouveaux bureaux: l'un à Dubaï pour le Moyen-Orient et la région du Golfe persique, l'autre à Shanghai pour les provinces côtières de la Chine.

Un autre thème fort du séminaire fut aussi la présentation des

### **Luxembourg Board of Economic Development**

Trade and Investment Office

New York

Monsieur Georges FABER

Executive Director

17 Beekman Place

NEW YORK NY 10022

United States of America

Tél. 001 212 888 6664

Fax. 001 212 888 6116

*e-mail: georges.faber@mae.etat.lu*

### **Luxembourg Board of Economic Development**

Trade and Investment Office

San Francisco

Monsieur Robert BIWER

Executive Director

One Sansome Street, Suite 830

SAN FRANCISCO CA 94104

United States of America

Tél. 001 415 788 0816

Fax. 001 415 788 0985

*e-mail: luxcgsf@aol.com*

**Luxembourg Board of Economic Development**

Trade and Investment Office - Seoul

Miss Younhee KIM

Executive Director

1102 Jangkyo Bldg, 1 Jangkyo-Dong

Chung-Ku SEOUL

Corée

Tél. 0082 2 777 2552

Fax. 0082 2 773 2574

*e-mail: younhee.kim@lux-bed.or.kr***Luxembourg Board of Economic Development**

Trade and Investment Office - New Delhi

p.a. Embassy of the Grand-Duchy of Luxembourg

Mr. Alok BHARDWAJ

Executive Director

730 Gadaipur Road

Branch Post Office

Gadaipur, NEW DELHI 110 030

Tél. 0091 11 2680 1966

Fax. 0091 11 2680 1971

*e-mail: alok.bhardwaj@mae.etat.lu***Luxembourg Board of Economic Development**

Trade and Investment Office - Tokyo

p.a. Embassy of Grand-Duchy of Luxembourg

Ms. Yuriko MATSUNO

Executive Director

1F, Luxembourg House

8-9 Yonbancho, Chiyoda-ku

TOKYO 102-0081

Japon

Tél. 0081 3 3265 9621

Fax. 0081 3 3265 9624

*e-mail: yuriko.matsuno@mae.etat.lu***Luxembourg Board of Economic Development**

Trade and Investment Office - Dubai

Mr. Albert PANSIN

Executive Director

Al Murooj Rotana Suites

Mezzanine Floor, Office no. 13

P.O.Box 211024

Dubai – U.A.E.

priorités gouvernementales en matière de prospection économique et de promotion commerciale ainsi que des outils et ins-

truments de cette politique. Des entrevues auprès de la Chambre de Commerce et des visites de diverses entreprises exportatrices

ont également eu lieu tout au long de la semaine. (Communiqué par le ministère de l'Economie et de Commerce extérieur) ■

27 novembre – 2 décembre 2005

## Mission économique en République tchèque

**P**armi les dix pays qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004, la République tchèque est, après la Pologne, le partenaire commercial le plus important du Grand-Duché de Luxembourg. Les exportations du Luxembourg à destination de la République tchèque se sont élevées en 2004 à près de 80 millions EUR et plusieurs entreprises luxembourgeoises ont déjà ouvert des bureaux ou des usines dans ce pays. Dans le but de renforcer les relations économiques et commerciales bilatérales

entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque, la Chambre de Commerce organisera une mission économique multisectorielle dans ce pays. La présente mission aura lieu du 27 novembre au 2 décembre 2005 et se rendra à Prague, Pardubice, Ostrava et Brno. Cette nouvelle mission s'inscrit dans le prolongement de l'accueil d'une délégation tchèque qui avait eu lieu au Luxembourg en novembre 2004 et devra permettre aux entreprises luxembourgeoises intéressées d'alimenter, voire d'approfondir,

leurs relations commerciales avec des entreprises ainsi que des représentants des milieux économiques et professionnels du monde d'affaires tchèque sur place.

Si une participation à la présente mission économique vous intéresse, nous vous invitons à renvoyer le bulletin ci-dessous ou à contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce (personnes de contact: M. Niels Dickens/Mme Sabrina Sagromola; tél.: 42 39 39 360; fax: 43 83 26; e-mail: [europa@cc.lu](mailto:europa@cc.lu)). ■

## Mission économique en République tchèque

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: \_\_\_\_\_  
 Nom/Prénom: \_\_\_\_\_  
 Fonction: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Code postal/Localité: \_\_\_\_\_  
 Téléphone/Fax: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- souhaite recevoir de plus amples informations sur la mission économique en République tchèque qui se déroulera du 27 novembre au 2 décembre 2005.
- confirme sa participation à la mission économique en République tchèque qui se déroulera du 27 novembre au 2 décembre 2005.

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**  
**Département International**  
**Affaires Européennes**  
**L-2981 Luxembourg**  
 Tél.: 42 39 39 -360 Fax: 43 83 26 E-mail: [europa@cc.lu](mailto:europa@cc.lu)

22 septembre 2005

## Conférence «Fit for Fairs»



tié par l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce et visait à optimiser la participation des entreprises durant les foires et salons internationaux à travers des rencontres d'affaires planifiées soigneusement au préalable. Il s'agissait à la fois de bien préparer les entreprises en vue d'une participation à une foire et de les accompagner techniquement au travers d'actions de coaching.

Pour animer cette rencontre, l'EIC avait invité plusieurs orateurs: l'AUMA, l'organisation centrale de l'économie allemande en matière de foires et salons, a présenté diverses possibilités de

**L**e 22 septembre dernier, l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce a organisé une conférence ayant pour thème: «Fit for Fairs: Straté-

gies et financement pour optimiser et rentabiliser la participation aux foires et salons». La conférence a été réalisée dans le cadre du projet européen «b2fair» ini-

recherche et de sélection de foires sur Internet ainsi que différentes méthodes d'analyse des frais de participation aux foires.

Cette intervention a été suivie par un exposé sur les aides financières présenté par le COPEL (Comité pour la Promotion des Exportations Luxembourgeoises).

Enfin, la conférence a offert un aperçu sur le positionnement et la conception des stands (présenté par l'Académie des foires de Francfort/Main) ainsi qu'un rapport sur le développement de la foire de Luxembourg (expliqué par LUXEXPO). La conférence a été clôturée par l'EIC avec une

présentation du projet b2fair. Suite au succès de la conférence, avec la participation de plus de 70 entreprises luxembourgeoises, l'EIC a décidé de poursuivre sur sa lancée en 2006 avec trois conférences sur la thématique des foires et salons. ■

Les entreprises intéressées souhaitant recevoir des informations détaillées sur la conférence, sont invitées à contacter l'Euro Info Centre par e-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu) ou par téléphone: 42 39 39 372.

26 septembre 2005

## Journée européenne des langues

Le 26 septembre, l'Europe a célébré sa diversité linguistique. Organisée chaque année depuis 2001 par le Conseil de l'Europe, la Journée européenne des langues vise à promouvoir l'apprentissage des langues dans tous les groupes d'âge et à souligner l'importance de la diversité linguistique. Chaque année, l'UE investit plus de 30 millions EUR pour l'apprentissage des langues. A la veille de la Journée européenne des langues, Ján Figel, Commissaire européen en charge de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme, s'est exprimé en ces termes: «Comme le dit un proverbe slovaque, le nombre de langues parlées par une personne correspond au niveau d'humanité de cette dernière. Le sondage publié aujourd'hui montre que plus la personne interrogée est jeune, plus la probabilité qu'elle parle une langue étrangère est élevée. Je suis persuadé que la jeunesse actuelle contribuera pleinement au développement d'une société européenne plurilingue». A l'occasion de la Journée européenne de cette année, la Commission européenne a publié les résultats d'une enquête Eurobaromètre réalisée en juin dernier, con-

sacrée aux connaissances linguistiques des citoyens européens.

Il ressort de cette enquête que:

- 50 % de la population européenne déclare pouvoir s'exprimer dans une langue étrangère (le pourcentage est pratiquement identique à celui de 2001, où 47 % de la population de l'UE15 affirmait pouvoir parler au moins une langue étrangère). Les résultats varient considérablement d'un pays à l'autre: la proportion de la population déclarant maîtriser une langue autre que sa langue maternelle est de 29 % en Hongrie, 30 % en Grande-Bretagne et 36 % au Portugal, en Italie et en Espagne, alors que 99 % de la population luxembourgeoise est au moins bilingue;
- l'anglais est connu en tant que deuxième langue par un tiers de la population de l'UE. Il est suivi de l'allemand (12 %), qui a pris un léger avantage sur le français (11 %) comme deuxième langue étrangère la plus parlée dans l'UE, l'allemand est en effet largement utilisé dans les pays qui ont adhéré à l'UE en 2004; l'élar-

gissement de 2004 a également eu pour conséquence de placer la langue russe en quatrième position dans la liste des langues étrangères les plus utilisées dans l'UE, à égalité avec l'espagnol;- d'un point de vue professionnel, les étudiants sont les personnes les plus susceptibles de parler une langue étrangère: près de 8 étudiants sur 10 peuvent utiliser au moins une langue étrangère.

L'UE soutient un certain nombre d'actions et de programmes différents en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement des langues. Par exemple, au travers des programmes Socrates et Leonardo da Vinci, la Commission investit plus de 30 millions d'euros par an en projets pratiques, qui stimulent l'enthousiasme des apprenants et de leurs enseignants. Ces projets consistent en échanges entre écoles, assistanats linguistiques, formations d'enseignants et initiatives de sensibilisation. L'Union européenne s'engage aussi énormément dans la promotion de la mobilité avec l'action Erasmus, le programme Jeunesse et l'action de jumelage de villes. La Commission considère la mobilité comme un facteur essen-



tiel pour inciter les citoyens à mieux connaître leurs voisins et à apprendre leurs langues. En juillet 2003, la Commission a publié un plan d'action intitulé «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique». Ce plan d'action définit trois grands domaines d'action qu'il juge fondamentaux pour l'avenir:

- faire profiter l'ensemble des citoyens des avantages de l'apprentissage des langues;
- améliorer la qualité de l'enseignement des langues;
- créer un environnement plus favorable aux langues. En d'autres termes, encourager une approche de la diversité linguistique fondée sur l'intégration, accroître la sensibilisation aux

langues à travers les médias et Internet et améliorer les offres d'apprentissage des langues et le niveau de participation.

Le plan d'action expose le point de vue de la Commission concernant la question des langues dans l'UE, définit le rôle possible de l'UE en la matière et demande aux Etats membres de renforcer leur action dans les domaines prioritaires retenus. La Commission s'est engagée à entreprendre 45 actions au niveau européen entre 2004 et 2006, dans l'espoir d'encourager d'autres initiatives aux niveaux national, régional ou local. Les statistiques les plus récentes indiquent que le pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire

qui étudient au moins une langue étrangère s'est accru pratiquement partout ces dernières années. A l'heure actuelle, dans la plupart des Etats membres, 50 % de tous les élèves du cycle primaire étudient au moins une langue étrangère et, dans la grande majorité des pays, les programmes scolaires offrent aux élèves la possibilité d'apprendre au moins deux langues étrangères au cours de leur scolarité obligatoire. La Commission publiera cet automne une communication sur le multilinguisme, dans laquelle elle exposera sa stratégie pour les années à venir. (Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg) ■

## RIFE

## Information et formations en matière d'environnement pour les entreprises

**D**ans le cadre du projet européen RIFE (Réseau d'Information et de Formation à la gestion de l'Environnement), des actions de formation et d'information en matière d'environnement sont proposées aux entreprises de la région transfrontalière (Wallonie-Lorraine-Luxembourg) jusqu'en mars 2006. Plusieurs manifestations sur des thématiques émergentes (utilisation rationnelle de l'énergie, REACH...) sont déjà programmées et peuvent être consultées sur le site Internet [www.rife-wll.net](http://www.rife-wll.net).

- 8 et 9 novembre 2005: Colloque sur l'efficacité énergé-

tique des installations frigorifiques en entreprise

- décembre 2005: Séance d'information à propos du règlement sur les produits chimiques REACH
- 17 janvier 2006: Information technique sur la maîtrise des consommations énergétiques (éclairage, vapeur, chauffage, ventilation)
- 7 février 2006: Information technique sur la maîtrise de la demande électrique (air comprimé, moteurs électriques avec en particulier la Variation Electrique de Vitesse et les moteurs à haut rendement).

Ce portail offre également une sélection d'informations utiles aux entreprises qui sont engagées ou qui souhaitent s'investir dans une démarche environnementale. Les thématiques abordées sont le management environnemental, l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'éco-conception, les achats durables et la responsabilité sociale des entreprises. Une rubrique est également consacrée à l'environnement en région transfrontalière avec de l'information sur la réglementation et les aides financières des différentes régions. ■

Pour de plus amples informations sur le projet RIFE, nous vous prions de bien vouloir contacter le CRTE (Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement) – Mme Caroline FEDRIGO – [caroline.fedrigot@tudor.lu](mailto:caroline.fedrigot@tudor.lu) – tél.: 54 55 80-600. Retrouvez également toute l'information sur le projet RIFE sur: [www.rife-wll.net](http://www.rife-wll.net)

# Textes européens publiés du 7 septembre 2005 – 30 septembre 2005

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

## Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français     en allemand     en anglais

autre (à préciser) \_\_\_\_\_

1                     2                     3                     4

5                     6                     7                     8

9                     10                     11                     12

13                     14

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International – Affaires européennes  
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:  
M. Niels DICKENS,  
Mme Anne-Cécile SADOT  
7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26  
E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu)

### Communications publiées du 7 septembre 2005 – 30 septembre 2005

- 2005/C21 9/04 Directive 93/15/CEE sur les explosifs à usage civil
- 2005/C234/01 Avis sur la communication relative à la promotion des sociétés coopératives en Europe
- 2005/C234/02 Avis sur la proposition de directive relative à l'accès et l'exercice de l'activité des établissements de crédit et la directive sur l'adéquation des fonds des entreprises d'investissement et des établissements de crédit
- 2005/C236/03 Mise en œuvre de la directive 96/48/CE sur l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse
- 2005/C230/02 Installations à câbles transportant des personnes

### Décisions publiées du 7 septembre 2005 – 30 septembre 2005

- 2005/646/CE Etablissement d'un registre de sites pour constituer le réseau d'interétalonnage conformément à la directive 2000/60/CE sur une politique communautaire de l'eau
- 2005/673/CE Véhicules hors d'usage

### Directives publiées du 7 septembre 2005 – 30 septembre 2005

- 2005/52/CE Produits cosmétiques
- 2005/39/CE
- 2005/40/CE
- 2005/41/CE Sièges, ancrages et appuie-tête des véhicules à moteur
- 2005/36/CE Reconnaissance des qualifications professionnelles

### Règlements publiés du 7 septembre 2005 – 30 septembre 2005

- 1440/2005 Produits sidérurgiques en provenance d'Ukraine
- 1441/2005 Produits sidérurgiques en provenance du Kazakhstan
- 1529/2005 Valeurs unitaires pour la détermination de la valeur en douane de certaines marchandises périssables
- 1552/2005 La formation professionnelle en entreprise

# «Halte au bruit!»: Entendrez-vous le message?

Quelques seuils:	
Conversation normale	50 dB(A)
Bruit dans une nurserie	80.3 dB(A)
Conduite de camion	78-89 dB(A)
Exposition d'un chef d'orchestre	88 dB(A)
Nouveau seuil légal: valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action	80 dB(A)
Nouveau seuil légal: valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action	85 dB(A)
Nouveau seuil légal: valeur limite d'exposition	87 dB(A)
Atelier de couture	90 dB(A)
Nettoyage à l'air comprimé	92 dB(A)
Pose de rivets	100-110 dB(A)



Le 27 octobre prochain, le «Symposium: Halte au bruit!» se déroulera dans les locaux de la Chambre de Commerce. Articulée cette année autour de la nouvelle législation et de témoignages concrets, cette manifestation permettra de faire le point sur les vrais enjeux liés au risque «bruit». La Directive européenne 2003/10/CE, plus communément appelée «Directive Bruit» sera présentée par un expert de la Commission européenne. Par la suite, un représentant de la médecine du travail viendra poser les enjeux liés au bruit et proposer une démarche permettant à l'entreprise de bénéficier gratuitement des conseils et expertises de son médecin du travail. La parole sera donnée à une société spécialisée dans le traitement des problèmes d'acoustique. Finalement, avant de recevoir leur trophée des mains de Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, les lauréats du concours santé/sécurité 2005 viendront tour à tour présenter leurs actions antibruit.

## ■ Ecouter les entreprises lauréates

Cette année encore, la Semaine européenne est l'occasion de récompenser des entreprises nationales pour leurs efforts mis en place pour améliorer la santé et la sécurité de leurs salariés. Année du bruit oblige, 5 entreprises lauréates sont récompensées pour leur action exemplaire contre le bruit:

- Galvalange Groupe Arcelor
- Avery Dennison Luxembourg
- Les Forges du Sud
- Profilarbed Groupe Arcelor
- Saint-Paul luxembourg.

## ■ Et si vous aviez des oreilles à la place des mains?

Le bruit à des conséquences directes et visibles, très variables selon le seuil, la durée et la fréquence de l'exposition:

- Acouphène (grésillement, sifflement, bourdonnement)
- Perte auditive (toujours irréversible)
- Problèmes cardio-vasculaires
- Conséquences directes sur la grossesse
- Stress
- Risque accru d'accident
- Communication orale perturbée.

Il est important de se rendre compte des conséquences du bruit. Si vos activités vous confrontent à un risque pour vos mains (par exemple, le risque de coupure, de brûlure, d'écrasement, etc.), vous pensez de manière instinctive à porter une protection. Ce réflexe devrait être le même pour vos oreilles. Du

simple bouchon d'oreille standard au casque complet, en passant par les bouchons d'oreille moulés avec filtre intégré, différentes protections existent sur le marché. Votre médecin du travail peut vous conseiller au mieux sur les protections les plus adaptées. Le bruit est une véritable maladie professionnelle qui ne touche pas seulement le travailleur sur son lieu de travail, mais aussi sur le trajet du retour au domicile, en famille, entre amis. Le bruit s'exporte dans chaque activité de la vie quotidienne.

## ■ Législation européenne: des obligations pour vous dès février 2006!

La directive européenne 2003/10/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit) a été adoptée en 2003. Cette directive doit être transposée dans le droit national de tous les Etats membres avant le 15 février 2006. L'article 5, paragraphe 1, de la directive dispose que, en tenant compte du progrès technique et de la disponibilité de mesures de maîtrise du risque à la source, «les risques résultant de l'exposition au bruit sont supprimés à leur source ou réduits au minimum». La directive fixe également une nouvelle valeur limite d'exposition de 87 dB(A). Un projet de règlement visant à la mise en application des mesures mentionnées dans la directive a été déposé le 9 septembre 2005.

Si vous souhaitez recevoir la Directive 2003/10/CE ou le projet de règlement grand-ducal ou si vous désirez davantage de renseignements sur l'organisation du Symposium, l'Euro Info Centre reste à votre disposition (E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu), tél.: 42 39 39 – 333/335, fax: 43 83 26, personne de contact: M. François Nénon)

# Le point de rencontre des Décideurs Luxembourg et Grande Région [www.btob.luxweb.com](http://www.btob.luxweb.com)

Disponible en version  
imprimée, sur internet  
ou CD ROM



**NOUVEAU !!!**

L'accès à tous les marchés  
publics publiés au J.O. de l'Union  
européenne et aux appels d'offres  
d'entreprises.

Sur : [www.btob.luxweb.com](http://www.btob.luxweb.com)

# La définition du

**L**a formation n'est pas une fin en soi, mais un moyen de faciliter l'atteinte des objectifs proposés à une unité de travail de l'entreprise. A tort, nous parlons de recueil de besoins de formation, nous devrions plutôt parler de recueil des objectifs dont l'atteinte sera facilitée par une ou plusieurs actions de formation.

**R**ecueillir des besoins de formation revient donc à identifier les objectifs de l'unité de travail qui utiliseront pour leur réussite, en tant que moyen, de la formation. L'unité de travail qui n'a pas bien précisé ses objectifs pour la période à venir, peut donc difficilement définir la formation qui lui sera nécessaire. L'approche par objectifs de la formation est indispensable pour éviter un recueil «d'envies» (l'envie de suivre tel ou tel stage). On partira des objectifs finals (au sens de finalité) pour décliner ensuite les objectifs de formation, puis les objectifs pédagogiques. Les objectifs finals correspondent à

des améliorations de scores économiques ou sociaux (augmenter le chiffre d'affaires ou la rentabilité d'un magasin – améliorer la qualité d'une production d'atelier – réduire le taux d'absentéisme du personnel – réduire les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail...).

Les objectifs de formation sont des compétences ou des comportements à observer sur le terrain (le bureau, l'atelier, le magasin...) chez le personnel en place: la standardiste va sourire au téléphone, l'infirmière va, lors de son passage dans la chambre du malade, montrer par une question posée qu'elle connaît bien la



situation de son «client», l'animateur de réunion va commencer sa réunion en précisant les objectifs, la méthode qui sera suivie et le rôle attendu des participants (prise de décision ou consultation), l'opérateur va effectuer un contrôle technique avant le lancement de sa machine, le comptable va réaliser un bilan conforme aux règles de la comptabilité nationale, etc. Les objectifs pédagogiques sont les capacités (savoirs, savoir-faire et savoir-être) nécessaires à la production des compétences ou comportements attendus. On les exprime en termes «d'être capable de...». Leur rédaction doit comporter un verbe d'action, un critère, un indicateur avec son standard de performance et, si nécessaire, des conditions de réalisation.



# besoin en formation



## Quelques exemples d'objectifs pédagogiques:

- à l'issue de la formation, le formé est capable d'effectuer 20 mesures différentes, avec un palmer, sans aucune erreur;
- dans trois semaines, le stagiaire devra être capable, en 15 min, d'identifier 90 % des appareils figurant sur un schéma d'électricité automobile;
- sans l'aide de la calculatrice, le formé sera capable de donner le résultat de la racine carrée d'un entier; dix calculs seront proposés au formé et son taux d'erreur ne dépassera pas 10 %.

L'étape de définition du besoin servira donc à énoncer le ou les objectifs finals à atteindre, les objectifs de formation qui, s'ils sont réalisés, faciliteront la réalisation des objectifs finals et les capacités à

développer (savoirs, savoir-faire et savoir-être), c'est-à-dire les objectifs pédagogiques qui permettront l'atteinte des objectifs de formation. En d'autres termes, que doit être capable de faire le formé, à l'issue de sa formation, pour que, modifiant ses comportements au travail, mettant en œuvre de nouvelles compétences, son unité de travail réalise les objectifs finals visés. Pour que le recueil des besoins soit réalisé correctement, il faut donc passer en revue toutes les sources possibles des objectifs finals.

## Quelles sont ces principales sources?

- Les plans d'action des unités, ils visent des améliorations ou la réduction des dysfonctionnements ou encore, la satisfaction d'objectifs de rang supérieur;
- La meilleure adaptation possible suite à des évolu-

tions de l'environnement, au plan technique, législatif, commercial, etc;

- L'évolution des métiers;
- La contribution du secteur à un projet d'entreprise.

Les responsables des unités seront donc conviés, par la personne qui a en charge la fonction formation de l'entreprise, à faire le point au niveau de chaque groupe de travail et au niveau de chaque collaborateur sur les objectifs qui nécessiteront la mise en œuvre d'une action de formation, collective ou individuelle.

## ■ Les conditions à respecter pour établir un recueil de besoins

Il est nécessaire d'impliquer le personnel concerné et sa hiérarchie dans l'énoncé des problèmes à résoudre. Le commanditaire (ou prescripteur) est souvent un chef de service ou un directeur. S'il a pris seul la décision de réclamer une formation pour son personnel, il sera utile de consacrer un temps préalable à la prise de conscience, par le personnel lui-même, de la nécessité du changement, de l'utilité, pour tous, des objectifs visés. L'échelon hiérarchique supérieur qui commande l'action



pourra, par exemple, se contenter de fixer aux équipes le but à atteindre, c'est-à-dire les objectifs finals. La ligne managériale devra, quant à elle, rechercher avec l'aide de ses collaborateurs les problèmes qui vont se poser et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs finals. Lorsque les problèmes à régler sont clairement identifiés, il faut également faire participer ces mêmes acteurs dans la recherche des solutions et dans l'énoncé des comportements et des compétences qui seront à observer aux postes de travail. Le personnel étudie les diverses solutions qui conduiront leur unité de travail vers les buts visés. La formation n'est pas le seul moyen à disposition, d'autres solutions peuvent amener la réussite: évolution des outils ou des méthodes de travail, amélioration de l'ergonomie du poste, meilleure information, etc. Les managers et le personnel seront alors prêts à passer à l'étape suivante, celle de la définition d'un plan d'action. Autre condition, faire élaborer avec la participation du personnel les plans d'action visant la réalisa-

tion des objectifs préalablement identifiés et acceptés. Ces plans d'action sont élaborés avec une démarche globale, encore appelée systémique. Ils comportent l'ensemble des moyens propres à la réalisation des objectifs visés. Au cours de l'étape précédente des solutions ont été imaginées, il s'agit maintenant de planifier ces différentes solutions.

Lorsque ces plans d'action comportent le recours à la formation et lorsqu'ils rejoignent les priorités de l'entreprise, il y a lieu de faire entrer les actions de formation correspondantes dans le plan de formation de l'entreprise. En effet, toutes les actions de formation ne sont pas systématiquement retenues pour figurer au plan de formation. Le décideur de la construction du plan de formation (généralement le directeur de l'unité concernée par le changement) doit respecter un budget alloué pour l'exercice comptable ou pour l'année civile à venir. Il fixe lui-même des priorités et vérifie que les actions de formation de son plan sont conformes à celles-ci.

### ■ Les objectifs de l'étape de recueil de besoins

A travers le respect de ces quatre conditions, nous recherchons, par une contractualisation des changements qui vont s'opérer, la motivation des acteurs. En l'absence de cette motivation, nous rencontrerons la classique résistance au changement et toutes les futures pratiques d'évaluation des fournisseurs seront biaisées. Nous ne pourrions jamais nous prononcer sur la qualité réelle du prestataire: en effet, l'échec sera-t-il le fait d'un manque de professionnalisme de l'organisme de formation ou la conséquence d'un manque de motivation des acteurs concernés par le changement? Ne pas obtenir l'accord préalable des acteurs, nous prive de la possibilité d'évaluer objectivement le fournisseur. Un organisme compétent veillera d'ailleurs à la qualité de cette étape. Il réclamera souvent une rencontre avec les acteurs pour évaluer leur degré de motivation et ne pas tomber lui-même dans le piège. Il sait que le personnel, ou sa hiérarchie, ou les deux à la fois, tomberont d'accord pour en faire un bouc émissaire: si le changement ne s'opère pas, ce ne sera pas parce que les acteurs auront résisté (ce qui est difficilement avouable), mais ils se mettront d'accord pour dire que c'est parce que l'organisme ou le formateur n'aurait pas su former. Un organisme compétent mettra toujours en relief, dans sa proposition de prestation de services, les conditions de réussite de l'intervention. Nous pourrions d'ailleurs retenir ce critère pour l'évaluation *a priori* des fournisseurs de formation.

*Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: [www.jsconseil.com](http://www.jsconseil.com))* ■

Ce sujet sera traité dans le cadre du cycle de formation «Management de la fonction formation»  
Pour de plus amples renseignements, contacter l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce,  
Mlle Eliane Theis, Tél.: 42 39 39 - 225.

# Formation en «**Management de la fonction formation**»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), lancera à partir du 26 octobre 2005 la 2<sup>e</sup> promotion de la formation «Management de la fonction formation».

Les entreprises confrontées à des marchés mouvants et à une concurrence de plus en plus vive sont contraintes de modifier leurs équipements et leurs méthodes de travail. Ces changements se répercutent sur les hommes et sur les pratiques de gestion des ressour-

coût, les compétences dont l'entreprise a besoin.

L'objectif prioritaire de la formation «Management de la fonction formation» est de lier le processus de formation à la stratégie de l'entreprise. Concrètement il répond aux questions suivantes: Comment structurer la fonction formation de l'entreprise? Comment définir et appliquer une politique de formation? Comment mobiliser l'encadrement en matière de formation et en faire

Le programme de formation s'adresse à des responsables de formation. Il est constitué d'une durée de 8 jours, répartis sur 3,5 mois, et composé de 4 modules de formation, articulés de manière logique et cohérente. L'intéressé(e) peut s'inscrire au cycle entier ou à des modules ponctuels.

Le droit d'inscription pour l'entièreté du cycle s'élève à 500 €, celui par module à 150 €, supports de cours et déjeuners com-

Programme	Dates	Horaire
Module 1: La mise en place d'un système formation	26.10.2005	08.30 - 17.00
Module 1: La mise en place d'un système formation	27.10.2005	08.30 - 17.00
Module 2: Identification et analyse des besoins en formation	02.12.2005	08.30 - 17.00
Module 2: Identification et analyse des besoins en formation	03.12.2005	08.30 - 17.00
Module 3: Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	12.01.2006	08.30 - 17.00
Module 3: Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	13.01.2006	08.30 - 17.00
Module 4: Evaluer la formation et ses effets	10.02.2006	08.30 - 17.00
Module 4: Evaluer la formation et ses effets	11.12.2006	08.30 - 17.00

ces humaines. En matière de formation, les directions s'interrogent sur les structures et les règles de fonctionnement à mettre en place pour obtenir, au moindre

un acteur efficace? Comment recueillir les besoins de compétences et construire le plan de formation? Comment monter les formations et en évaluer les effets?

pris. Le nombre de places disponibles étant limité à 15 personnes, les intéressé(e)s sont prié(e)s d'effectuer leurs inscriptions dans les meilleurs délais. ■

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter: Institut de Formation de la Chambre de Commerce, Mlle Eliane Theis, 7 rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg, tél.: (+352) 423939-225, fax: (+352) 423939-820, e-mail: [eliane.theis@cc.lu](mailto:eliane.theis@cc.lu), site Internet: [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

*Qualität macht immer den besten Eindruck!*

**LOGOMOTIF**  
ADVERTISING-TEXTILE-PROMOTION

*La Qualité fait toujours meilleure impression!*

**VÊTEMENTS PUBLICITAIRES - IMPRESSIONS & BRODERIES**

Zoning commercial Marnach - L-9764 MARNACH - Tél. : 26 91 00 11 - Fax : 26 91 00 21 - [www.logomotif.lu](http://www.logomotif.lu)

# Merkur Le premier magazine des entreprises luxembourgeoises



Avec un tirage de plus de 33 000 exemplaires distribués chaque mois aux décideurs économiques et chefs d'entreprises, le mensuel d'information de la Chambre de Commerce « Merkur » est le premier magazine des entreprises luxembourgeoises.

Diffusé 10 fois par an auprès des entreprises affiliées à la Chambre de Commerce ainsi qu'à de nombreuses organisations, institutions et personnalités luxembourgeoises et étrangères, le mensuel est à la fois un outil d'information pour les entreprises et un forum exprimant l'opinion des entreprises sur l'activité économique et l'action politique.

Adressez vos communiqués de presse à : [merkur@cc.lu](mailto:merkur@cc.lu)

Pour vos messages publicitaires, contactez :

Régie de l'Imprimerie Centrale

119, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg

Tél. : +352 40 36 10-1 Fax : + 352 40 36 10-228

E-mail : [regie@ic.lu](mailto:regie@ic.lu)



millentium



Votre partenaire pour la réussite



# OSER ENTREPRENDRE



## PROGRAMME DE SENSIBILISATION A LA CREATION D'ENTREPRISES

Tous les ateliers auront lieu à la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg. Tél.: (+352) 42 39 39 -220. Fax: (+352) 42 39 39 820

**KICK-OFF** *Devenir son propre patron: chances, enjeux et perspectives*  
Mercredi 23 novembre 2005 de 18.00 à 20.30 h Monsieur Norbert Friob

**ATELIER 1** *Droit d'établissement: les conditions d'accès à la profession*  
Mardi 29 novembre 2005 de 18.00 à 20.30 h Monsieur Gérard Eischen

**ATELIER 2** *Les techniques des études de marché et du marketing-management*  
Jeudi 1er décembre 2005 de 18.00 à 20.30 h Monsieur Laurent Graas

**ATELIER 3** *Le choix du statut juridique et ses applications*  
Mardi 6 décembre 2005 de 18.00 à 20.30 h Monsieur Jean-Claude Wirth

**ATELIER 4** *Le dossier financier de l'entreprise*  
Jeudi 8 décembre 2005 de 18.00 à 20.30 h Monsieur Gérard Grbic

**ATELIER 5** *L'environnement juridique, social et fiscal de l'entreprise*  
Mardi 13 décembre 2005 de 18.00 à 20.30 h Monsieur Jean-Claude Wirth

**ATELIER 6** *Comment construire et rédiger son plan d'affaires?*  
Mercredi 14 décembre 2005 de 18.00 à 20.30 h Monsieur Paul Huberty

### Programme de sensibilisation à la création d'entreprise FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM: ..... PRENOM: .....

ADRESSE: .....

CODE POSTAL: ..... VILLE: .....

TÉLÉPHONE: ..... E-MAIL: .....

Prière de renvoyer le formulaire d'inscription à l'adresse suivante:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce, L-2981 Luxembourg





# programme de learning» pour le Nord



de ce projet sont le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, le «Service eLuxembourg» du Ministère de la Fonction Publique, les communes de Bastendorf, Beckerich, Clervaux, Ell, Heiderscheid, Heinerschied, Munshausen, Putscheid, Redange, Troisvierges, Vianden, Weiswampach, Wiltz, Wilwerwiltz et Wintrange, autant que les bureaux LEADER des GAL Clervaux-Vianden et Redange-Wiltz.

Une équipe d'une trentaine de formateurs assurent actuellement le programme des cours de TRIPTICON-Plus. Afin de garantir et d'améliorer la qualité des cours, ils se réfèrent pour les cours et activités d'apprentissage aux standards européens, notamment pour le «Passport

de Compétences Informatique Européen» (PCIE) et le «Cadre européen commun de référence pour les langues» (CREL). Depuis le début du mois d'octobre TRIPTICON-Plus organise des cours d'informatique pour les communes LEADER dans le Nord, ainsi que des cours de langues dans certaines communes. Les cours d'informatique ont une durée de 8 x 2 heures et reviennent à € 80 à l'exception de l'«Internetführerschein» («Passport Internet») d'une durée de 7 x 2 heures à € 37. En dehors des cours réguliers, un grand nombre d'ateliers (workshops) sont proposés. De manière générale, ils ont lieu en soirée et durent trois heures (prix: € 25). Les cours sont généralement tenus en langue luxembourgeoise, mais si la demande est

suffisante, des cours en langue portugaise, française ou autres sont également offerts. En collaboration avec les différentes communes TRIPTICON-Plus propose des cours de langues: luxembourgeois, français, anglais, espagnol, italien et russe. Les cours s'étendent sur toute l'année, sauf les cours intensifs.

L'équipe de TRIPTICON-Plus ne cesse de développer et diversifier son programme. Ainsi, elle a participé activement à l'élaboration de la future «Landakademie» / «académie rurale». L'équipe fait également partie du groupe de travail préparant les «cours d'intégration» destinés à favoriser une meilleure intégration de la population ne parlant pas le luxembourgeois. L'objectif principal de TRIPTICON-Plus est d'élargir l'offre et de faciliter l'accès à l'apprentissage dans le Nord du pays. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, une démarche de coordination régionale en étroite collaboration avec les communes s'avère prometteuse. Celle-ci prévoit un taux de participation annuelle de 12,5 % de la population active (24 à 65 ans) à des activités d'apprentissage, ce qui reviendrait à quelque 3 500 participants dans la région Clervaux-Vianden et Redange-Wiltz. Le programme détaillé peut être consulté sur le site web: [www.tripticon.lu](http://www.tripticon.lu). ■

Pour tout renseignement complémentaire et pour les inscriptions, l'équipe de TRIPTICON-Plus est à votre disposition au n° de tél.: 26 88 96 91.



# PROGRAMME DE FORMATION 2005

INTITULÉ	DATES	HEURES	PRIX
<b>MARKETING ET COMMERCIAL</b>			
Informatique et gestion commerciale	21, 22/11/2005	8.30 - 17.00	275 €
Fidéliser le client par la qualité du service après-vente (*)	7, 8/12/2005	8.30 - 17.00	250 €
<b>COMPTABILITE ET FINANCES</b>			
Contrôle de gestion et analyse financière	10, 11/11/2005	8.30 - 17.00	275 €
<b>DÉVELOPPEMENT PERSONNEL</b>			
Konfliktmanagement: Vom Konflikt zur Übereinstimmung (*)	10, 11/11/2005	8.30 - 17.00	275 €
Outils et méthodes pour mieux gérer vos réunions	14, 15/11/2005	8.30 - 17.00	275 €
Richtiger Umgang mit Beschwerden und Reklamationen	17, 18/11/2005	8.30 - 17.00	275 €
Techniques de mémorisation	22, 23/11/2005	8.30 - 17.00	275 €
Gestern Mitarbeiter – Heute Führungskraft	1, 2/12/2005	8.30 - 17.00	275 €
Professionell führen, eine Herausforderung	6, 13/12/2005	8.30 - 17.00	275 €
Sens de l'organisation (*)	14, 15/12/2005	8.30 - 17.00	350 €
<b>FORMATION</b>			
Mise en place d'un système formation	26, 27/10/2005	8.30 - 17.00	150 €
Aspects pratiques de la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la FPC (**)	15/11/2005	9.00 - 17.30	100 €
Identification et analyse des besoins en formation	2, 3/12/2005	8.30 - 17.00	150 €
<b>DROIT</b>			
Fin du contrat de travail (*)	16/11/2005	8.30 - 17.00	175 €
Structures représentatives du personnel au niveau de l'entreprise (*)	25/11/2005	8.30 - 12.30	140 €
Cession et saisie du salaire (langue luxembourgeoise)*	7/12/2005	18.30 - 20.30	50 €
Cession et saisie du salaire (langue française)*	8/12/2005	18.30 - 20.30	50 €
<b>FISCALITÉ</b>			
Aspects pratiques de la gestion de la fiscalité directe de l'entreprise (*)	16/11/2005	8.30 - 17.00	175 €
Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise (*)	17/11/2005	8.30 - 17.00	175 €
<b>SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL</b>			
Externes und internes Brandschutz-Management	17/11/2005	8.30 - 17.00	175 €
<b>PRODUCTION ET MAINTENANCE</b>			
Exploitation et maintenance des équipements de production	15, 16, 29, 30/11/2005	8.30 - 17.00	550 €
<b>BUREAUTIQUE</b>			
Perfectionnement en Word (*)	14, 15/11/2005	8.30 - 16.30	390 €
Initiation au PC à Windows (*)	15, 17/11/2005	8.30 - 16.30	390 €
Initiation à PowerPoint (*)	16, 18/11/2005	14.00 - 17.15	175 €
Initiation à Excel (*)	21, 23/11/2005	8.30 - 16.30	390 €
Perfectionnement en Excel (*)	1, 2/12/2005	8.30 - 16.30	390 €
Perfectionnement en Access (*)	28/11 et 5, 12/12/2005	8.30 - 13.00	340 €
<b>INTERNET</b>			
Introduction à la création d'un site web (*)	18/11/2005	14.00 - 17.00	120 €
Recherche efficace sur Internet (*)	18/11/2005	09.00 - 12.00	120 €
Référencement et visibilité d'un site web (*)	22/11/2005	08.30 - 17.00	175 €
Perfectionnement en Outlook (*)	1/12/2005	08.30 - 17.00	200 €

(\*) Séminaire organisé en partenariat avec la Chambre des Métiers et l'OLAP  
(\*\*): Séminaire organisé par l'INFPC ([www.infpc.lu](http://www.infpc.lu))

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Localux:

7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

## Le nouveau dépliant d'information vient de paraître!

**D**ans le cadre de la rentrée scolaire, l'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la productivité (OLAP asbl) annonce la parution de son nouveau dépliant d'information. Sous le slogan «La formation continue n'est pas un fruit défendu», ce document a été conçu dans l'optique de sensibiliser les entreprises et les particuliers à la nécessité de la formation professionnelle continue.

En effet, les sujets présentés dans ce dépliant donnent un aperçu sur le fonctionnement et les activités de l'OLAP et présente notamment les types de formations offertes: séances d'information, séminaires inter-entreprises, ateliers en bureautique, formation interne et sur mesure (formation adap-



tée aux besoins et à la demande des entreprises, dans le but de favoriser la réussite de projets, par des conseils et de l'accompagnement), cours concomitants (alliant l'assimilation de la matière et l'entraînement entre les séances) et formation à distance (limitée aux cours de langues par téléphone). Les années à venir seront marquées par une intensification de la collaboration entre l'OLAP, l'IFCC et la Chambre des Métiers.

Ces trois partenaires visent à atteindre les objectifs suivants: proposer une offre cohérente et coordonnée de séminaires et workshops, élargir la gamme des formations proposées, garantir le déroulement de toutes les formations annoncées et satisfaire au mieux les besoins des clients. ■

Pour plus d'informations: OLAP asbl, 17, bd Royal L-2449 Luxembourg. Internet: [www.olap.lu](http://www.olap.lu),  
tél.: 48 98 48-1, e-mail: [form.continue@olap.lu](mailto:form.continue@olap.lu).

## Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

*Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.*



### Brüninghoff

Holzleimbau  
Zimmerei  
Beton- und Stahlbau  
Fertigbauteile  
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen  
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: [www.brueninghoff.de](http://www.brueninghoff.de) · E-Mail: [info@brueninghoff.de](mailto:info@brueninghoff.de)

# Recherche et innovation au Luxembourg: en progression, mais encore en dessous de la moyenne communautaire



Le Ministre de l'Économie du Commerce Extérieur, Jeannot Krecké, entouré de MM. Marco Valentiny et Georges Schmit

Lors d'une conférence de presse, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a récemment présenté le rapport intitulé «Les activités d'innovation et de recherche au Grand-Duché de Luxembourg – Etat des lieux et pistes de réflexion». Il a également commenté quelques pistes de réflexion pour l'avenir proposées par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

Le ministre a replacé ce rapport<sup>1)</sup> dans le contexte du processus de Lisbonne, rappelant que les Etats membres ont décidé de consacrer d'ici 2010 quelque 3% de leur PIB au financement des efforts publics et privés de R&D pour soutenir l'objectif ultime de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Ce rapport peut également être vu comme un approfondissement de la partie consacrée à l'innovation et à la recherche du rapport du Pr. Fon-

tagné, «Une paille dans l'acier», sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et complète ainsi les travaux de l'observatoire de la compétitivité.

«Je me félicite de ce premier état des lieux des efforts d'innovation et de recherche au Luxembourg, qui combine toutes les informations statistiques, recueillies par le STATEC en collaboration avec le CEPS/INSTEAD pour permettre une comparaison avec les systèmes nationaux d'innovation d'autres pays» a précisé le ministre.

Bien que le Luxembourg se situe encore juste en dessous de la moyenne de l'intensité de R&D (dépenses de R&D en pourcentage du PIB) des Etats membres (1,93% pour l'UE25 en 2003), il affiche une progression de 1,71% en 2000 à 1,78% en 2003 – alors que depuis 2000, l'Europe dans son ensemble enregistre un taux de croissance qui régresse et qui est actuellement proche de zéro.

Grâce à une sélection d'indicateurs, le rapport de Luxinno-

vation dresse ainsi un tableau de bord détaillé de l'innovation et de la recherche, complété d'une analyse des performances du pays dans la comparaison européenne. Les efforts de R&D du secteur privé au Luxembourg apparaissent satisfaisants, mais il importe que les entreprises investissent encore davantage et surtout en plus grand nombre, dans la mesure où la majorité des dépenses semble principalement issue de quelques grandes entreprises. Des efforts substantiels ont également été réalisés pour la recherche publique. Ce constat a été l'occasion pour le ministre d'appeler tous les acteurs à multiplier et à développer les collaborations nationales et internationales.

Le rapport considère ensuite une douzaine de pistes de réflexion proposées par Luxinnovation en réponse aux défis les plus importants à relever par le Luxembourg en matière d'innovation, de recherche-développement et de création d'entreprises innovantes.

Rappelons dans ce contexte que Luxinnovation constitue un partenariat public-privé du gouvernement avec la FEDIL et les Chambres de Commerce et des Métiers.

Jeannot Krecké a reconnu que des mesures courageuses devraient être prises, tant au niveau de la gouvernance du processus de Lisbonne que pour rendre la recherche luxembourgeoise, privée et publique, et l'économie toute entière plus performantes, ou encore pour inciter les entreprises et les labora-

### NOTES

1) Le rapport «Les activités d'innovation et de recherche au Grand-Duché de Luxembourg – Etat des lieux et pistes de réflexion» peut être téléchargé sur [www.eco.public.lu](http://www.eco.public.lu), [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu) et [www.entreprises.public.lu](http://www.entreprises.public.lu).

toires de recherche à investir encore davantage dans l'innovation et la recherche, dans une démarche plus collaborative.

Le ministre a conclu en soulignant que «ce rapport apporte sans aucun doute une précieuse contribution au débat qui s'articule

autour du processus de Lisbonne et à l'élaboration du plan d'action national en préparation».

Pour toute information complémentaire, contacter: Luxinnovation GIE / Mme Caroline Leleu, tél.: +352 43 62 631, e-mail: [caroline.leleu@luxinnovation.lu](mailto:caroline.leleu@luxinnovation.lu)

28-30 octobre 2005

## Exposition «Autour de l'automobile» à l'Abbaye de Neumünster

Dans le cadre du Science Festival 2005 organisé par le Musée National d'Histoire Naturelle, Luxinnovation (Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche), l'ILEA (Industrie luxembourgeoise des équipementiers automobiles) et les industriels luxembourgeois organisent l'exposition «AUTOUR DE L'AUTOMOBILE».

Plusieurs entreprises équipementières automobiles –Accumalux, Arcelor, Carrosserie Comes,

Delphi, Goodyear, Hitec, IEE, Luxmold, Rotarex et SES ASTRA – feront découvrir au grand public leurs savoir-faire technologiques et leurs potentiels d'innovation à travers des panneaux, des présentations et des démonstrations destinées à vulgariser les technologies automobiles pour les classes et le grand public.

Par ailleurs, un stand générique présentera le secteur automobile au Luxembourg, en le replaçant dans un contexte européen et international.

- 28 octobre, 8h30-17h15: visite par les classes d'élèves
- 29 et 30 octobre, 10h-18h: ouvert gratuitement au grand public.

Cette activité est réalisée en étroite collaboration avec la FEDIL, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Elle a également reçu un support financier du Fonds National de la Recherche.

L'inscription des classes se fait directement sur [www.science-festival.lu](http://www.science-festival.lu).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Luxinnovation GIE / Mme Caroline LELEU, tél.: +352 43 62 631, e-mail: [caroline.leleu@luxinnovation.lu](mailto:caroline.leleu@luxinnovation.lu)

[www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)

## Répertoire des compétences technologiques: la vitrine des savoir-faire innovants au Luxembourg

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche est un outil bilingue (français-anglais). [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu) permet notamment aux entreprises et centres de recherche de mettre en

avant gratuitement leurs activités R&D via le «Répertoire des compétences technologiques». Cette rubrique libre d'accès a pour objectif de renforcer la visibilité de la place technologique luxembourgeoise aux niveaux national

**I** [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)

et international ainsi que de favoriser la communication entre les différents acteurs du domaine de l'innovation et de la recherche.

### Une vitrine technologique dynamique

Le Répertoire est conçu sous la forme d'un annuaire. Des fiches en 3 volets présentent un portrait des organismes, leurs activités et surtout leurs compétences technologiques, la place qu'ils accordent à la R&D, leurs publications scientifiques, et leurs points de contact R&D.

Déjà fort de plus de 100 inscrits provenant de tous les domaines d'activité, le Répertoire est l'une des rubriques les plus visitées du Portail. De plus, la diffusion des données du Répertoire vers les près de 800 abonnés à la lettre de diffusion hebdomadaire du Portail contribue à multiplier les contacts et partenariats potentiels pour les organismes inscrits.

### Une recherche d'informations guidée et instantanée

Les fiches du Répertoire sont entièrement libres d'accès:

- via une indexation alphabétique des entreprises et centres de recherche;
- ou par le biais d'un moteur permettant d'effectuer une recherche par statut, secteur d'activité, compétences, ou domaines technologiques par exemple.

### Des données sécurisées

Les données, et les coordonnées e-mail notamment, fournies sur ce Répertoire font l'objet d'une sécurisation renforcée grâce à un système d'encryptage. [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu) bénéficie en outre de la certification qualité «Luxembourg e-Privacy Certified».

### Un service en ligne gratuit, toujours accessible

L'inscription dans le «Répertoire des compétences technologiques» est proposée gratuitement aux organismes de tout secteur d'activité qui remplissent 3 conditions:

- être installé au Luxembourg;
- disposer de compétences technologiques ou techniques;
- exercer des activités R&D, occasionnelles ou régulières.

Après inscription préalable dans l'Espace membres, la personne de contact pour la R&D peut créer la fiche de son organisme, en cliquant sur «Inscrivez votre organisme» dès la page d'accueil du Portail. Ces données pourront ensuite être mises à jour à tout moment par l'organisme.

[www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu) a été conçu dans le cadre du plan d'action eLuxembourg par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, qui en assure également l'animation. ■

Pour de plus amples informations, contacter: Luxinnovation GIE / Mme Caroline LELEU, tél.: +352 43 62 63, e-mail: [caroline.leleu@luxinnovation.lu](mailto:caroline.leleu@luxinnovation.lu)

## Innovation Relay Centers

# Le réseau des IRC fête ses 10 ans au service du transfert de technologies

Mis en place en 1995 par la Commission européenne, le réseau paneuropéen des IRC (Innovation Relay Centers) fête ses 10 ans de succès en tant que plate-forme transnationale de transfert de technologies innovantes. Il regroupe actuellement 71 centres relais disséminés dans 33 pays.

### Mission du réseau et services proposés

La mission première du réseau est d'encourager la coopération technologique entre les entreprises et les différents centres de recherche par le biais du transfert de technologies. Pour cela, il identifie les besoins et offres technologiques de chacun et met à leur disposition des outils sur mesure pour permettre de développer leurs produits ou services innovants et de créer de nouveaux marchés. Au cours des

cinq dernières années, le réseau IRC, fort de 1 000 experts, a accompagné 65 000 clients.

### L'IRC Luxembourg-Trier-Saarland

Cet IRC facilite la rencontre entre offreurs et demandeurs de technologies innovantes de ces régions notamment à travers des journées de transfert de technologies qui sont régulièrement organisées autour de divers thè-

mes. L'IRC LTS s'appuie sur plus de 240 organisations spécialisées dans le transfert de technologies. Au Luxembourg, c'est Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, qui coordonne ce réseau en mettant en relation les partenaires potentiels.

### Le «Marché des technologies»

La rubrique «Marché des technologies» du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche ([www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)) rassemble l'intégralité des offres et demandes de technologies issues du réseau des

IRC ainsi que des recherches de partenaires européens. Le «Marché des Technologies» a été récemment étoffé de nouvelles offres et demandes de technologies innovantes et dispose désormais d'un contenu exhaustif disponible gratuitement.

Pour toute information complémentaire, contacter: Luxinnovation, Point de contact pour l'IRC Luxembourg-Trier-Saarland: Monsieur Arnaud DUBAN, tél.: +352 43 62 63 1, e-mail: [arnaud.duban@luxinnovation.lu](mailto:arnaud.duban@luxinnovation.lu), site web: [www.irc-lts.lu](http://www.irc-lts.lu) ou visitez le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)

## Business Initiative

# 1,2,3,GO - Lancement de la 6<sup>e</sup> édition

L'édition 2004/2005 du parcours interrégional de plans d'affaires 1,2,3,GO a été couronnée de succès. Parmi les 237 projets introduits en Grande Région, 94 projets ont été acceptés – dont 28 pour le Luxembourg – et 12 plans d'affaires récompensés. «Une réalisation concrète de la Grande Région, stimulant l'esprit d'entreprise et l'innovation», c'est ainsi que Monsieur Jeannot Krekék, ministre de l'Economie, avait défini le

concept 1,2,3,GO lors de la soirée de clôture de la 5<sup>e</sup> édition, au mois de juillet dernier.

Business Initiative asbl et les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région reconduisent pour la 6<sup>e</sup> année consécutive le parcours de plans d'affaires 1,2,3,GO, une initiative qui a pour mission de stimuler l'esprit d'entreprise en Grande Région (Belgique francophone, Lorraine, Luxembourg, Sarre et Trèves).



Le lundi 4 juillet 2005 avait eu lieu à la Chambre de Commerce du Luxembourg la soirée de clôture de la 5<sup>ème</sup> édition du parcours interrégional de plans d'affaires 1,2,3,GO. A cette occasion, les meilleurs plans d'affaires de la Grande Région avaient été primés en présence de Monsieur Jeannot Krekék, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

## Votre sécurité nous intéresse!

Safetyconcept, le spécialiste de la sécurisation lors des travaux en hauteur

- Protections antichute permanentes
- Filets de sécurité
- Protections latérales
- Solution mobile
- Echelles de sécurité
- Equipement de protection individuel et accessoires



**Safetyconcept**

Your security – our job!

Safetyconcept s.a.  
45, rue de Hussigny  
L-4461 BELVAUX  
tél. +352 26 59 69-1  
fax +352 59 60 01  
[contact@safetyconcept.lu](mailto:contact@safetyconcept.lu)  
[www.safetyconcept.lu](http://www.safetyconcept.lu)

Le 24 mars 2005 avait eu lieu la 2<sup>ème</sup> manifestation interrégionale de l'édition 2004-2005. Dans le cadre de cet événement, une vingtaine de porteurs de projets avait pu bénéficier des derniers conseils des coaches du réseau 1,2,3,GO avant la remise de leurs plans d'affaires finalisés prévue pour le 24 mai 2005



L'objectif principal du concept, qui se base sur une méthodologie développée par le cabinet de conseils McKinsey, consiste à transformer les idées innovantes en plans d'affaires gagnants par le biais de coaching *gratuit* offert aux porteurs de projets innovants de création ou de diversification de PME. Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants: être innovants, économiquement viables, implantés en Grande Région et ne pas encore financés par du capital à risque. Concrètement, le réseau 1,2,3,GO, animé par plus de 270 coaches, garantit le partage de l'expérience d'experts issus de tous secteurs d'activité. Dès l'acceptation de leur projet, les can-

didats sont accompagnés par un ou plusieurs coaches généralistes et/ou spécialistes du réseau 1,2,3,GO pendant une période de 9 mois, avec pour objectif de finaliser un plan d'affaires qui sera évalué par trois jurés indépendants en fin d'édition.

Au Luxembourg, Luxinnovation, l'Agence pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche, assure la maturation des projets luxembourgeois dans le cadre du parcours 1,2,3,GO. En 2004/2005 1,2,3,GO a constaté une progression sensible en termes de qualité des projets innovants de création d'entreprise, notamment pour les projets high-tech. En 2006, 1,2,3,GO compte apporter un soutien accru au développement de ces projets spécialisés dans le domaine des nouvelles technologies. Afin d'aider au mieux les porteurs de ces projets, des présentations seront réalisées en collaboration avec

les partenaires d'1,2,3,GO dans les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région, les centres de recherche et les organismes concernés par la création d'entreprise. Le réseau 1,2,3,GO sera également représenté au «Forum Création d'Entreprises», le 9 novembre à la Chambre de Commerce du Luxembourg. Des informations détaillées, ainsi que les dates des séminaires et foires seront régulièrement communiquées sur le site Internet d'1,2,3,GO: [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org).

Les porteurs de projets peuvent à tout moment et en toute confidentialité déposer leurs projets de création ou de diversification de PME sur: [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org), rubrique «Dépôts de projets». Dès acceptation du projet par le comité de lecture, le candidat aura accès gratuitement à tous les conseils du réseau.

### Calendrier des manifestations interrégionales 2005/2006:

- Octobre 2005: Formation des coaches et jurés de la Grande Région
- Décembre 2005: 1<sup>er</sup> manifestation interrégionale – Venez rencontrer vos coaches!
- Mars 2006: 2<sup>e</sup> manifestation interrégionale – Business Plan Booster
- Juin 2006: 3<sup>e</sup> manifestation interrégionale – Remise de prix aux meilleurs plans d'affaires de la Grande Région

Pour plus d'informations: [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org), E-mail: [business.initiative@cc.lu](mailto:business.initiative@cc.lu);  
Tél.: (+352) 42 39 39 - 273 Fax: (+352) 42 39 39 - 275



# Initiative «Chercheurs en Europe»: Priorité à la formation et à la mobilité des chercheurs

**A** la suite des Conseils de Lisbonne et de Barcelone, la Commission européenne et les Etats membres ont pris une série d'initiatives pour encourager la formation et faciliter la mobilité des chercheurs en Europe. L'objectif de l'UE pour 2010 est d'affecter 3% du PIB de ses Etats membres à la R&D. Pour cela, elle aura besoin de 700 000 chercheurs supplémentaires! C'est notamment dans cette optique que la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne a lancé en juin 2005 l'initiative «Chercheurs en Europe».

## Chercheurs en Europe

Cette initiative doit:

- revaloriser la carrière de chercheur pour inciter les jeunes à s'orienter vers la R&D;
- sensibiliser le grand public à l'impact de la recherche sur la société en matière d'innovation, de création d'emplois et de croissance économique.

Au Luxembourg, le groupe «Firwat net Fuerscher?» organise pour l'automne 2005 plusieurs actions dont:

- [www.fuerscher.lu](http://www.fuerscher.lu): site Internet lancé en septembre;
- «TETES DE CHERCHEURS»: publication en octobre d'une brochure grand public brossant le portrait de 20 chercheurs travaillant au Luxembourg;

- «CHERCHEURS A L'ECOLE»: rencontres organisées entre chercheurs et élèves luxembourgeois en novembre pour leur présenter l'aspect dynamique et les nombreuses perspectives offertes par la profession.



## Portail européen de la Mobilité des Chercheurs

Créé à l'initiative conjointe de l'UE et des 33 pays qui participent au 6<sup>e</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement (6<sup>e</sup> PCRD), ce Portail ([http://europa.eu.int/eracareers/index\\_en.cfm](http://europa.eu.int/eracareers/index_en.cfm)) permet de consulter:

- des offres d'emploi;
- des informations concernant les bourses et les politiques de recherche aux niveaux national et européen.

Depuis les années 80, la mobilité des chercheurs au sein de l'Europe est favorisée par la possibilité d'obtenir diverses bourses émanant d'organismes tant nationaux qu'euro-péens. Au niveau européen, le programme de mobilité Marie Curie propose un large éventail de bourses, s'adressant à l'ensemble des chercheurs.



Pour toute information complémentaire, notamment en matière de bourses, n'hésitez pas à contacter Luxinnovation, le Point de Contact National pour les bourses Marie Curie: Madame Delphine DUS-SAIN, tél.: +352 43 62 63 1, e-mail: [delphine.dussain@luxinnovation.lu](mailto:delphine.dussain@luxinnovation.lu)

7 au 17 novembre 2005

## Semaine de la **Qualité 2005**: L'**Excellence** accessible à toutes les organisations

**D**u 7 au 17 novembre 2005 se déroulera, pour la troisième fois, la Semaine de la Qualité. Le succès des événements précédents montre l'intérêt croissant des entreprises et organismes luxembourgeois pour les concepts de qualité et de management. Cette semaine sera l'événement national en matière de promotion de la qualité. Ce temps fort est coordonné par le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité, avec le soutien du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, et de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS).

La semaine de la Qualité sera officiellement inaugurée

le lundi 7 novembre à l'hôtel NOVOTEL à Luxembourg Kirchberg par Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, en présence des représentants des sponsors de la Semaine de la Qualité: PricewaterhouseCoopers, l'Entreprise des Postes et Télécommunications, la Banque Générale de Luxembourg, l'hôtel Novotel, les Domaines de Vinsmoselle et AIT Group Europe S.à r.l.

Puis, pendant 9 jours, plus de 30 événements sont organisés sur le thème du développement durable et de l'amélioration continue des performances des entreprises et organismes d'utilité publique. Une très grande diversité de thèmes

et d'approches sera présentée. Ainsi de la Start-up à la Multinationale, sans oublier le secteur public, tous les publics se sentiront concernés.

La Semaine sera clôturée par la prestigieuse remise des Prix Luxembourgeois de la Qualité par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur. Cette seconde édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité réserve, cette année encore, quelques surprises.

La soirée de remise des Prix Luxembourgeois de la Qualité, est prévue jeudi 17 novembre à partir de 18h30 – Hôtel Sofitel, Luxembourg-Kirchberg)

Pour obtenir plus d'information, contactez: Mouvement Luxembourgeois de la Qualité a.s.b.l., M. Jos Gloden, Secrétaire général, 66, rue de Luxembourg, L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE, tél.: 54 55 80 500, fax: 54 55 80 581, e-mail: [info@mlq.lu](mailto:info@mlq.lu)

15 novembre 2005

## **Colloque**: Les **catalyseurs** d'entreprises **sous la loupe**... ou **comment favoriser** la création et le **développement** des entreprises

**Q**uelles sont les politiques favorisant le mieux la création d'entreprises? Les facteurs sont nombreux et difficiles à démêler. Au travers de la «stratégie

de Lisbonne», l'Union européenne s'est donnée des objectifs ambitieux sur ce plan. L'objectif fixé au sommet de Lisbonne était de «faire de l'Union européenne l'écono-

mie basée sur la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde à l'horizon 2010». Dans cette optique, en permettant de transformer des idées novatrices en

# Global-IT

WUNDERMAN

PARCE QU'UNE PME  
RÉFLÉCHIT À SON AVENIR



## SYSTEMAT

a passion for solutions

Global-IT, l'assurance "tous risques" pour PME de Systemat, est une formule totalement nouvelle de gestion de votre outil informatique. Grâce à votre informaticien dédié, vous prévenez tout risque de perte d'information ou d'indisponibilité de votre système qui pourrait mettre en danger la vie de l'entreprise. Vous augmentez la performance de votre outil et de vos utilisateurs. Vous gardez le contrôle total de votre système et des opérations de gestion, et ce pour un coût fixe toutes prestations comprises qui correspond à votre budget. Vous désirez plus d'infos? Surfez sur [www.systemat.lu](http://www.systemat.lu) ou contactez un de nos experts au **+352 31 71 321**

*Systemat, intégrateur de solutions et prestataire de services informatiques depuis 20 ans*

projets à succès notamment dans les secteurs de la haute technologie, l'esprit d'entreprise constitue une force motrice pour l'innovation, la compétitivité, la création d'emplois et la croissance économique.

La question est donc: «Quelles sont les meilleures recettes pour inciter et aider les entreprises à se développer?»

Les politiques d'entreprise mises en œuvre par les pouvoirs publics dans les pays de l'Union européenne ont pour objectif de favoriser les créations d'entreprises et de maximiser leurs chances de survie et de croissance afin d'améliorer la compétitivité de l'économie européenne. En effet, les recherches théoriques et empiriques mettent en évidence un lien de cause à effet entre l'intensité de l'activité entrepreneuriale au sein des différentes branches d'activité et l'évolution de la productivité et de la compétitivité au niveau macroéconomique: en effet, la disparition d'entreprises qui sont restées à la traîne et la création de nouvelles entreprises à fort potentiel de croissance à leur place exercent indéniablement des effets positifs sur la compétitivité d'une branche d'activité, partant de l'économie dans son ensemble. En outre, les nouvelles entreprises qui ont survécu et qui connaissent des taux de croissance élevés contribuent également à la création d'emplois. Partant de ce constat, la Commission européenne a lancé une série de consultations pour identifier les facteurs susceptibles d'influencer l'esprit d'entreprise dans les pays de l'Union européenne<sup>1)</sup>.

Une enquête visant à identifier de manière plus approfondie les facteurs de succès des entreprises créées en 2002 et qui sont toujours en activité en 2005 a été lancée par Eurostat dans plusieurs pays de l'Union, dont le Luxembourg. On attend de cette enquête qu'elle contribue (i) à mieux cerner les motifs qui amènent les individus à créer de nouvelles entreprises, (ii) à mettre en évidence les obstacles et les difficultés que les entrepreneurs rencontrent lors du lancement et du développement de leurs établissements et (iii) à analyser les déterminants de la croissance de ces entités. Cette enquête permettra, en outre, de mieux appréhender le rôle des caractéristiques propres aux économies nationales et aux secteurs économiques dans la croissance des entreprises.

Par ailleurs, la Commission européenne recommande d'envisager la problématique des facteurs de succès à l'intérieur du cadre global des politiques de promotion de l'esprit d'entreprise menées dans les pays de l'Union. Partant du constat que l'économie européenne éprouve des difficultés à exploiter suffisamment son potentiel entrepreneurial, en tout cas dans une moindre mesure que les Etats-Unis<sup>2)</sup>, d'une part, et que la promotion de l'esprit d'entreprise est étroitement liée aux objectifs que les pays membres se sont fixés au sommet européen de Lisbonne en mars 2000, d'autre part, la Commission européenne a lancé un débat sur la politique de l'esprit d'entreprise afin de repérer les priorités qui peuvent être à la base d'un agenda

visant à élaborer un modèle de l'esprit d'entreprise dans l'UE.

Dans ce contexte, le STATEC et l'unité «Etudes statistiques et prospectives dans une économie de la connaissance» du CRP Henri Tudor, avec le soutien de l'Observatoire de la Compétitivité auquel le Ministère de l'Economie a confié la tâche d'éclairer plus en profondeur certaines dimensions essentielles de la compétitivité, ont lancé un projet de recherche dont l'objectif est d'examiner deux dimensions importantes du phénomène entrepreneurial: la démographie des entreprises et l'étude des facteurs explicatifs des créations d'entreprises. La première étude sera réalisée à partir des registres des entreprises tandis que la seconde nécessitera le lancement d'une enquête spécifique auprès des entreprises situées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les résultats de ces études seront présentés lors d'un colloque qui se tiendra le 15 novembre 2005 au CRP Henri Tudor. Le colloque permettra également d'élargir le champ de ces études aux apports des approches complémentaires du type «étude de cas» ou des disciplines différentes telles les sciences de gestion, la sociologie ou la psychologie. La conférence sera clôturée par une table ronde sur les enseignements que l'on peut tirer de ces études quant aux politiques d'entreprise du gouvernement, en particulier celles du Conseil national pour la promotion de l'esprit d'entreprise, et par les chambres professionnelles.

Dr Teoman Pamukcu,  
CRP Henri Tudor

## NOTES

1) Cf. Commission européenne, Le Livre vert sur l'esprit d'entreprise, 2002, Bruxelles. Les deux problèmes majeurs abordés dans ce document ont trait aux mesures susceptibles d'augmenter le nombre d'entrepreneurs et de maximiser les chances de survie et de croissance de leurs entreprises.

2) En effet, selon les résultats d'une enquête Eurobaromètre menée en 2002, non seulement les Américains investiraient trois fois plus dans la création d'entreprises que les Européens, mais en même temps les firmes européennes se développeraient à un rythme moins rapide que celui de leurs congénères américaines.

# L'APPRENTISSAGE



L'apprentissage

## MON TICKET POUR L'AVENIR

# 2005

EMBARQUEMENT  
IMMEDIAT



artisanat



gastronomie



commerce



services



industrie

## PATRONS- FORMATEURS

## Déclarez vos postes vacants

dès maintenant auprès  
de l'Administration de  
l'Emploi- Service  
Orientation professionnelle

Tél: 478- 54 80

[www.adem.public.lu](http://www.adem.public.lu)



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI  
Administration de l'Emploi



CHAMBRE DES  
METIERS  
UNION GÉNÉRAL DE LUXEMBOURG



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG



Chambre de travail

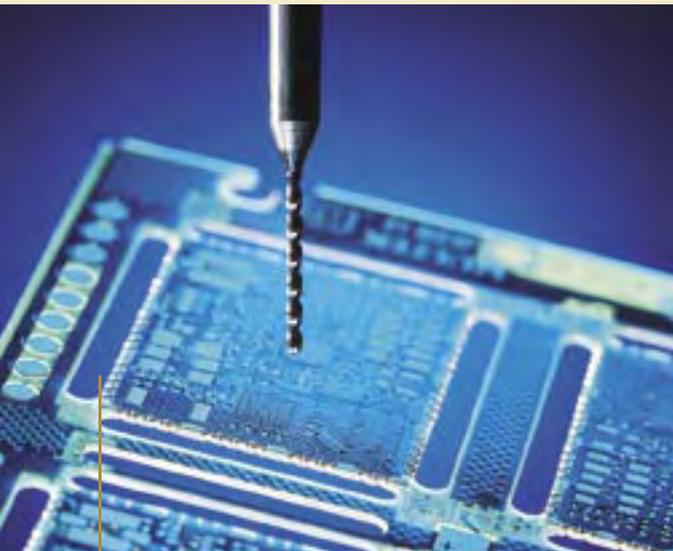


CEP-L



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

# La compétitivité de l'économie luxembourgeoise ne s'est pas améliorée en 2005



Le Luxembourg accuse un retard surtout dans le domaine du développement technologique qui inclut la recherche, l'innovation et les TICs. Même si la situation reste globalement assez mauvaise, le «Technology index» indique que la situation est en voie d'amélioration.

Une première analyse de ce classement permet d'observer que la compétitivité de l'économie luxembourgeoise est relativement comparable à celle de l'Irlande (26<sup>e</sup> rang). La situation du Luxembourg est bien meilleure que celle de plusieurs de ses plus proches voisins européens: la France n'occupe que la 30<sup>e</sup> place du classement et la Belgique la 31<sup>e</sup> place. A contrario, la compétitivité luxembourgeoise est loin d'atteindre celle des pays scandinaves: Finlande, Suède, Danemark figurent parmi le groupe de tête des cinq économies les plus compétitives au monde.

Le classement du World Economic Forum repose tant sur des indicateurs statistiques que sur l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprise. Au Luxembourg, cette enquête est coordonnée par la Chambre de Commerce.

Le classement des économies les plus compétitives s'effectue à

Selon le rapport annuel établi pour l'année 2005-2006 par le World Economic Forum, le Luxembourg se classe au 25<sup>e</sup> rang mondial des économies les plus compétitives. La comparaison des résultats 2005-2006 (25<sup>e</sup> place) avec ceux obtenus lors du rapport 2004-2005 (26<sup>e</sup> place) indiquent une quasi-stagnation de la situation compétitive luxembourgeoise.

travers l'analyse détaillée de trois «piliers» essentiels de la croissance et de la compétitivité mondiale: la situation macroéconomique, l'état des institutions publiques et le développement technologique (à travers l'importance accordée à l'innovation, à la recherche et aux technologies de l'information et des communications)<sup>1)</sup>.

En termes **d'environnement macroéconomique** (Macroeconomic environment index), le Luxembourg occupe la 9<sup>e</sup> place au niveau mondial. En comparaison avec les résultats obtenus au cours des années précédentes, on constate que l'environnement macroéconomique luxembourgeois poursuit sa lente détérioration: en 2003, le Luxembourg occupait encore la 3<sup>e</sup> place mondiale des économies dont l'environnement macroéconomique est le plus favorable. En 2004, la Norvège, le Danemark et la Suisse rejoignaient Singapour et la Finlande parmi les pays qui offrent aux entreprises un meilleur environnement économique, tandis que le Luxembourg se plaçait 6<sup>e</sup> dans le classement. Le Grand-

Duché est aujourd'hui à la 9<sup>e</sup> place, devancé non seulement par plusieurs pays scandinaves (Norvège, Danemark et Finlande), mais également par plusieurs économies d'Asie (Singapour et Hong-Kong) et du Moyen-Orient (Emirats Arabes Unis et Qatar). L'élément le plus significatif sans doute que pour la première fois, l'Irlande (7<sup>e</sup> place mondiale) dispose, selon le World Economic Forum, d'un environnement macroéconomique meilleur que celui du Luxembourg. Les carences macroéconomiques du Luxembourg s'expliquent notamment par une inflation élevée en comparaison avec la moyenne des autres pays de l'Union européenne et une dégradation progressive des finances publiques.

En termes de **qualité des institutions publiques** (Public Institution index), le Luxembourg occupe actuellement la 7<sup>e</sup> place au classement des pays qui offrent le plus de sécurité juridique, de stabilité politique et institutionnelle et qui doivent le moins faire face à des problèmes de corruption. Dans ce domaine, il semble

que la situation luxembourgeoise se soit légèrement améliorée par rapport à l'année dernière puisque, dans le rapport 2004-2005, le Luxembourg occupait la 14<sup>ème</sup> place. Le Luxembourg rejoint ainsi le groupe de tête des pays qui offrent un cadre politique et institutionnel performant.

Le dernier pilier analysé par le World Economic Forum, le **développement technologique** (Technology index), inclue la recherche, l'innovation et les TICs. Dans ce domaine, le Luxembourg accuse un grand retard. Plusieurs indicateurs sont particulièrement alarmants. Le Luxembourg occupe cette année la 49<sup>ème</sup> place mondiale en termes de disponibilité au niveau national de recherches hautement spécialisées, la 78<sup>ème</sup> place en matière de disponibilité de scientifiques et d'ingénieurs et la 84<sup>ème</sup> place mondiale en termes de qualité des institutions de recherche scientifique. Ces mauvais résultats doivent cependant être nuancés dans la mesure où, même si la situation reste globalement assez mauvaise, le Techno-

logy index indique que la situation est en voie d'amélioration. En effet, le Luxembourg occupe actuellement la 29<sup>ème</sup> place mondiale en termes de développement technologique, alors que l'année dernière il n'occupait que la 41<sup>ème</sup> place. L'amélioration constatée par rapport à l'année dernière s'explique notamment par le développement de l'Université du Luxembourg qui tend à devenir une véritable research university de haut niveau.

Pour l'essentiel, ce sont les mauvais résultats du Luxembourg dans le domaine technologique qui expliquent, cette année encore, la faible performance du Luxembourg en termes de compétitivité. Sans conteste, les faibles performances du Luxembourg dans le domaine de l'innovation et des technologies compromettent fortement la capacité de notre pays à satisfaire au programme ambitieux défini lors de la réunion du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 et dans lequel l'Union européenne s'est fixée pour objectif de devenir «l'économie de la connais-

sance la plus compétitive et la plus dynamique du monde».

Enfin, l'enquête menée par le World Economic Forum met également en lumière les principales difficultés rencontrées par les entrepreneurs luxembourgeois pour développer leurs activités. Il s'agit principalement des problèmes liés au manque de main d'œuvre qualifiée et au manque de flexibilité du marché du travail. L'inadéquation des infrastructures publiques aux besoins des entreprises constitue également une des préoccupations principales des entreprises luxembourgeoises. A titre d'exemple, on peut citer l'approvisionnement énergétique, la problématique en matière d'implantation dans les zones d'activité ou encore les lacunes du réseau ferroviaire en termes de connexions internationales.

Veillez trouver en annexe de ce communiqué de presse le tableau récapitulatif du classement général réalisé par le World Economic Forum, intitulé Growth Competitiveness Index rankings and 2004 comparaisons. ■

## NOTES

<sup>1)</sup> Ces trois piliers sont mesurés dans le cadre de trois sous-indices: Macroeconomic environment index, Public Institution index, et Technology index.

Pour plus d'informations concernant le rapport 2005-2006 du World Economic Forum, veuillez contacter le Département Economique de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-350; e-mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu))

## Conjoncture flash

# La conjoncture luxembourgeoise au mois de septembre

Le Statec vient de publier son analyse mensuelle sur l'état de la conjoncture luxembourgeoise qui traite notamment de la saisonnalité du chômage.

Le chômage est une variable ayant un caractère très saisonnier (cf. graphique ci-

contre). Celui-ci baisse traditionnellement sur le début de l'année (de février à juin) pour augmen-

ter à nouveau sur le dernier semestre. L'augmentation du nombre de chômeurs la plus importante est régulièrement observée au mois de janvier par rapport à décembre: sur les trois dernières années environ 700 personnes se sont inscrites en moyenne et en net à l'ADEM au mois de janvier. A l'inverse, les mois de mars et de mai notent les baisses des personnes inscrites les

plus importantes (quelque 300 personnes en moyenne sur les trois dernières années).

Etant donné ce profil très saisonnier, il est donc préférable d'observer le chômage corrigé des variations saisonnières, afin de juger de la situation du marché du travail. La variation annuelle du nombre de chômeurs, qui compare chaque fois un mois avec le même mois de l'année précédente, et qui ne contient donc pas de saisonnalité, est également un bon indicateur.

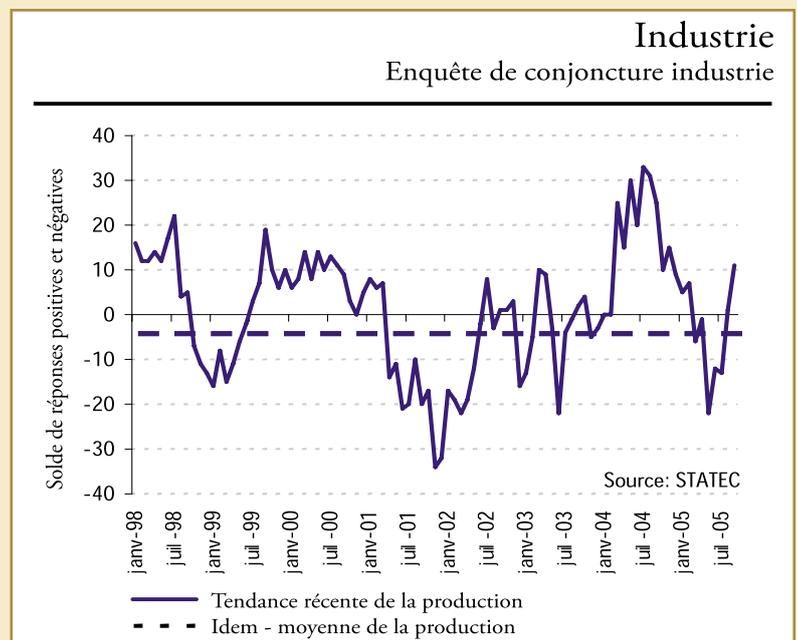
L'augmentation régulière du chômage vers la fin d'année, s'explique en partie par l'arrivée sur le marché de travail de lycéens et étudiants ayant fini leurs études et entrant dans la vie professionnelle ainsi que par la fin de beaucoup de contrats à durée déterminée. La hausse assez forte du chômage en janvier pourrait également s'expliquer par la forte saisonnalité du travail intérimaire. En effet, le travail intérimaire compte ces dernières années quelque 2 500 personnes de moins en décembre qu'en novembre, ce qui suffit à expliquer l'augmentation de quelque 700 chômeurs en janvier, notant que seulement 20 % des intérimaires sont résidents, la majorité des travailleurs intérimaires enregistrés à la sécurité sociale luxembourgeoise ayant leur résidence en France (70 %).

Le travail intérimaire est par nature cyclique et saisonnier. Il diminue nettement en décembre, pour augmenter à nouveau très fortement en janvier. Cette caractéristique s'observe non seulement au Luxembourg, mais dans bien d'autres pays. Elle s'explique en partie par la domination du secteur de la construction. Le printemps et l'été voient en effet des chantiers se multiplier, ce qui n'est pas le cas en hiver. En hiver, à côté de la fermeture des entreprises durant les congés de Noël, il faut tenir compte, dans une moindre mesure, des intempé-

ries, qui affectent l'activité dans la construction. Un autre phénomène, plus marginal, joue aussi dans le secteur dominant qui est la construction, à savoir le fait que des budgets soient épuisés en fin d'année. Mais l'élément explicatif majeur reste la diminution du nombre de chantiers en hiver.

L'emploi intérimaire, qui représente au Luxembourg quelque 2 % de l'emploi salarié intérieur, peut donc par ses fluctuations importantes, influencer l'évolution de l'emploi salarié total et du chômage, sans pour autant modifier la tendance de celui-ci. L'analyse de l'évolution de l'emploi salarié hors travail intérimaire est pourtant intéressante, lorsqu'il s'agit de cerner le trend à court terme. Ainsi, la forte progression de l'emploi salarié sur les cinq premiers mois de l'année 2005 (+3,2 % en variation annuelle) a sûrement été influencée par l'évolution du travail intérimaire (+19,2 % sur la même

confiance en septembre, et celui-ci n'est pas uniquement dû au fait que ce mois s'accompagne traditionnellement d'une reprise de l'activité après la période estivale. Les mois précédents ont en effet souffert d'un indicateur de commandes en net repli depuis le début de 2005. C'est précisément au niveau des commandes, mais également au niveau de la tendance récente de production, que le sursaut s'effectue. Ainsi, malgré qu'on puisse attendre un résultat de production en stagnation ou même en légère baisse sur le troisième trimestre, le retournement des opinions en septembre devrait se concrétiser par un résultat meilleur sur le dernier trimestre 2005. La production par jour ouvrable dans l'industrie enregistre jusqu'à présent, sur les 6 premiers mois de l'année, une progression de 4,9 % (après 6,9 % sur l'ensemble de l'année 2004).



période), mais reste élevée même hors intérim (+2,9 %).

### ■ Le moral des industriels remonte en septembre

Les opinions des entrepreneurs marquent un regain de

### ■ Le génie civil toujours en panne

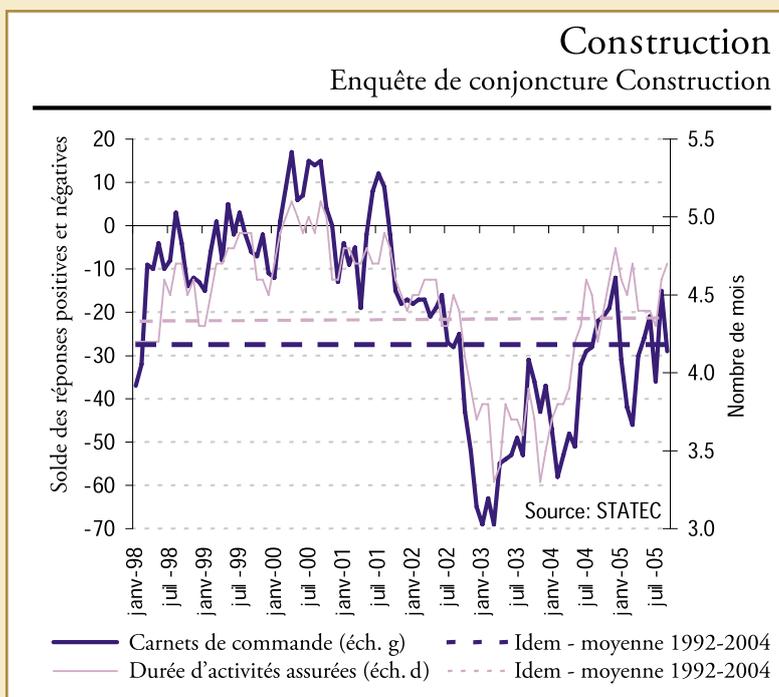
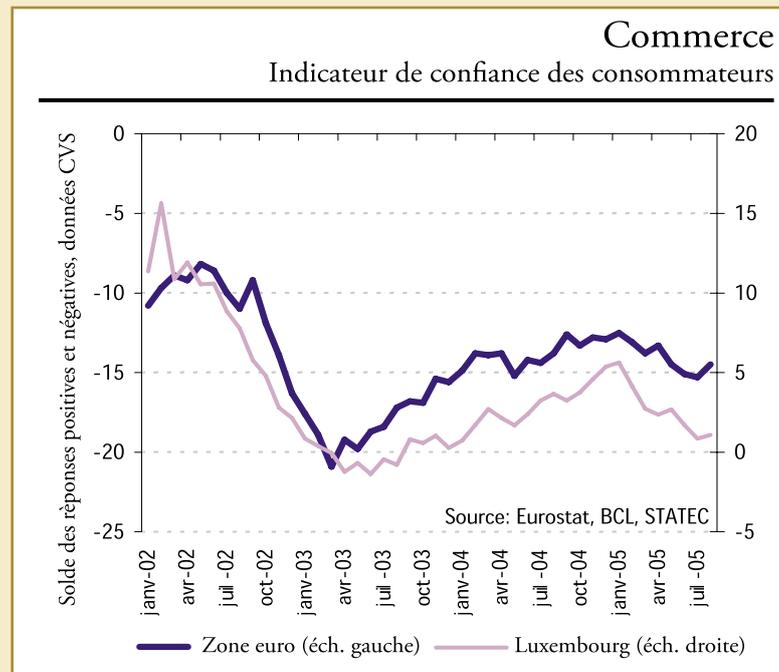
La dégradation de l'activité dans le secteur de la construction n'a pas été aussi forte d'avril à juin que lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, notamment grâce à une

bonne performance dans la construction de bâtiments (+1,3 % sur un an en T2). Cependant, c'est le repli constaté dans le secteur du génie civil (-9,3 % sur un an en T2) qui entraîne le résultat global de la construction à la baisse. A l'issue du 1<sup>er</sup> semestre, l'activité dans la construction en 2005 se voit ainsi amputée de 3,6 % par rapport à 2004.

Le sentiment des professionnels en septembre ne laisse malheureusement pas entrevoir d'amélioration pour ce qui concerne le génie civil: 30 % des acteurs du génie civil jugent la demande insuffisante, contre 21 % en août. Toujours dans le génie civil, 16 % des entrepreneurs jugent leur activité limitée par le manque de main-d'oeuvre. La durée d'activité assurée repasse sur le même mois au niveau, relativement élevé, de 4,7 mois. Là encore, c'est le domaine du bâtiment qui permet cette remontée, tandis que le génie civil marque une légère dégradation.

moral des consommateurs luxembourgeois n'est pas au beau fixe. Après avoir progressé quasi-continuellement depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2003 et atteint un pic à la fin de 2004, il s'est replié depuis le

gène et de la France, dont les pondérations sont très élevées dans le calcul de l'agrégat «zone euro». L'indicateur de confiance «made in Luxembourg» semble assez bien corrélé avec celui de la zone



#### ■ Baisse du moral des consommateurs en 2005

A l'image de l'ensemble des consommateurs de la zone euro, le

début de l'année en cours. Les données concernant la zone euro sont comme souvent largement influencée par celles de l'Allema-

euro (cf. graphique). On peut à cet égard s'interroger sur l'influence de l'actualité économique des grands pays voisins du Luxembourg sur le moral des consommateurs luxembourgeois.

#### ■ Moins de banques, plus de PSF

Avec 157 établissements de crédits recensés sur la Place financière en août 2005, le secteur bancaire luxembourgeois poursuit sa concentration. Face à ce mouvement, on observe une évolution inverse au niveau des Professionnels du secteur financiers (PSF), dont le nombre a dépassé celui des banques depuis novembre 2004 pour s'établir à 179 unités en août 2005. Les PSF englobent de nombreuses activités, les plus importantes en nombre d'entreprises étant les gérants de fortunes (environ 25 % du total), les distributeurs de parts d'OPC (quelque 20 % du total), les domiciliataires

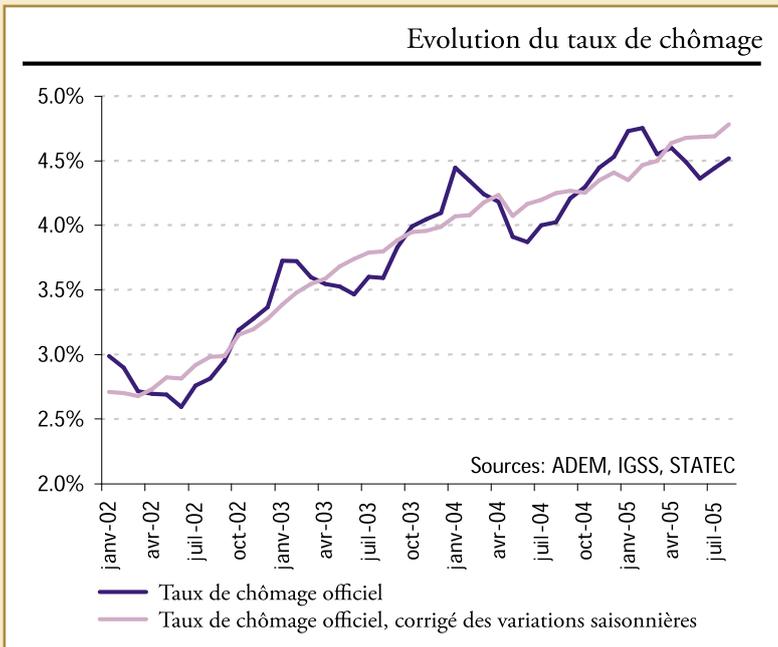
de sociétés (18%) et les opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (10%). Ce développement des PSF dans le paysage financier luxembourgeois est également perceptible au niveau de l'emploi, même si en termes d'effectifs les banques restent de loin le plus gros pourvoyeur de postes (près de 23 000 emplois, soit quatre fois plus que les PSF)

s'est légèrement détériorée en passant à 1,9% en août. Compte tenu du niveau d'indice atteint au mois d'août, et en considérant la hausse des prix des produits pétroliers intervenue en août, la cote d'échéance pour l'indexation des salaires sera dépassée au mois de septembre, ce qui entraînera une majoration de 2,5% notamment des salaires, des traitements et des pensions, au 1.10.2005.

## ■ Réduction du déficit commercial

Sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> semestre, les exportations en valeur ont augmenté de 3,8% par rapport à l'année passée tandis que les importations se sont repliées d'environ 1%. Ces mouvements se traduisent par une réduction du déficit commercial de près de 13% sur cette période. La baisse des importations, particulièrement forte pour la partie extra-UE, correspond pour l'essentiel au contrecoup des aéronefs importés au début 2004. Hormis cela, les importations se caractérisent toujours par une forte hausse en valeur des produits pétroliers, liée à la remontée des prix de l'or noir.

Du côté des exportations, la plus forte contribution à la croissance concerne les machines et équipements, à hauteur d'environ 2/3, et concerne essentiellement des produits réexportés après importation. On constate également une croissance d'environ 12% des produits chimiques et connexes, essentiellement imputable à un effet valeur via les prix des produits pétroliers. ■

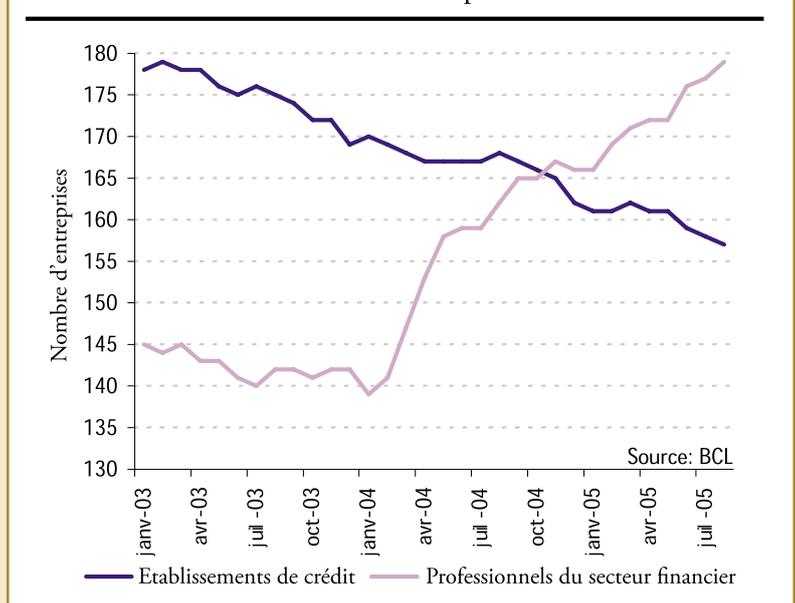


## ■ Le taux d'inflation à 2,7% en août 2005

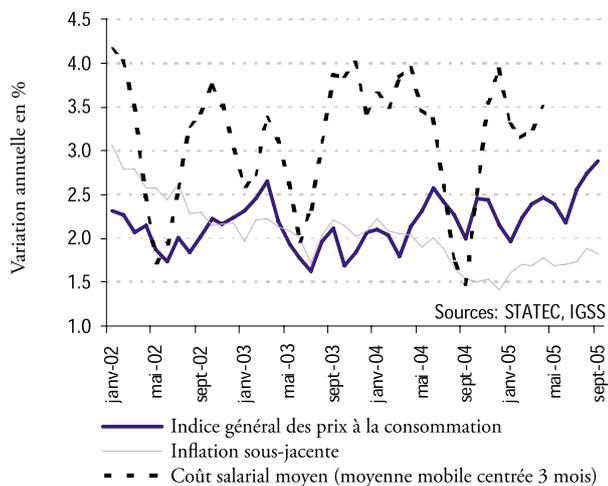
Après le recul au mois de juillet, dû aux soldes d'été, l'indice des prix à la consommation a retrouvé au mois d'août un niveau normal en progressant de 1,34% (+0,25% hors soldes). Les prix pétroliers ont continué à être un facteur déterminant pour l'évolution de l'indice. Après la hausse prononcée de 7,9% du mois précédent, ils ont en moyenne marqué une nouvelle progression de 1,6%. Ainsi, le taux d'inflation sur 12 mois, qui s'était situé à un minimum de 2,18% en juin, est passé de 2,57% en juillet à 2,74% en août 2005, soit le niveau le plus élevé constaté depuis août 2001. L'inflation sous-jacente, qui s'était maintenue à 1,7% de mai à juillet,

## Secteur financier et autres services marchands

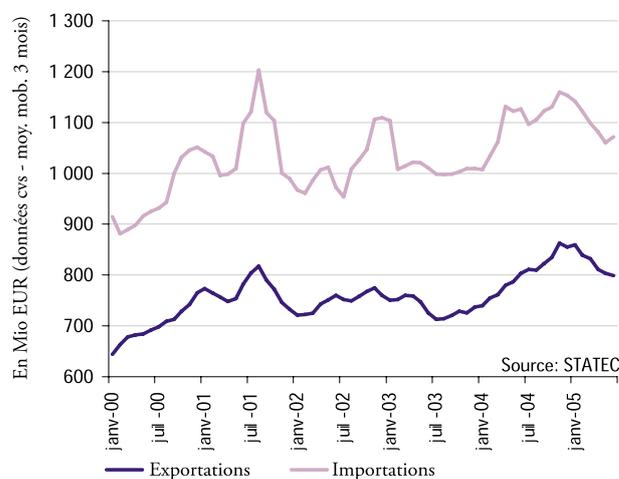
### Evolution des entreprises du secteur financier



### Inflation - Salaries Indice des prix et coût salarial



### Relations extérieures Echanges de biens



Pour en savoir plus: STATEC, Pascale Armstrong, tél.: 478-4234. e-mail: [pascale.Armstrong-Pax@statec.etat.lu](mailto:pascale.Armstrong-Pax@statec.etat.lu) ou Bastien Larue, tél.: 478-4339, e-mail: [Bastien.Larue@statec.etat.lu](mailto:Bastien.Larue@statec.etat.lu)

## Nouvelle étude du CEPROS

# Le système de santé dans la Grande Région 2020

Le CEPROS (Centre des études prospectives) vient de présenter les résultats de son étude «Le système de santé dans la Grande Région 2020». L'étude a été coordonnée par la Chambre de Commerce, le consultant «Ernst&Young» et l'Institut Universitaire International Luxembourg. Les recommandations de l'étude ont pour objectif de guider les décideurs politiques, administratifs et économiques et de leur fournir une aide d'orientation lors de leurs efforts en vue de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent.

Même si la Grande Région est une des régions les plus dynamiques en Europe, il y a lieu de constater que la perception par les citoyens de cette unité régionale reste relativement faible. Dans la vie quotidienne, les échanges et flux transfrontaliers entre les agents économiques des différentes régions sont notamment marqués par l'attraction économique

dégagée par le Grand-Duché de Luxembourg sur les régions voisines. Les phénomènes en découlant sont bien connus. Ils engendrent parfois des relations à sens unique (cf. les frontaliers venant travailler à Luxembourg, la consommation à Luxembourg de produits à bas niveau d'accises par des habitants des régions voisines, ...) et parfois des relations dans les deux sens (cf. les Luxembourgeois partant résider dans les régions voisines et vice-versa, les commerces des différentes régions profitent aux consommateurs venant des autres régions,...).

L'analyse des flux transfrontaliers dans un domaine palpable et spécifique en vue de sensibiliser les citoyens et les acteurs politiques au potentiel énorme de synergies et de collaborations entre



les différentes régions composant la Grande Région, tel est l'objectif de la nouvelle étude du CEPROS.

Dans le cadre de la thématique fort complexe «Grande Région», le CEPROS a donc dû faire un choix. Compte tenu de son impact important sur la qualité de vie des citoyens et du potentiel élevé, mais insuffisamment exploité, de collaborations et de synergies interrégionales, le CEPROS a retenu le thème de la santé pour son étude.

### ■ Objectifs et méthodologie de l'étude

L'étude «Le système de santé dans la Grande Région 2020» vise à contribuer au développement d'une vision commune des soins de santé en milieu hospitalier dans la Grande Région, et ceci sur un horizon du long terme. L'objectif d'une coopération hospitalière interrégionale est une offre cohérente de prestations de santé de haute qualité médicale et un meilleur accès des citoyens à une assistance médicale de qualité, et

ceci en dépit de la baisse des ressources financières disponibles et malgré les défis auxquels les systèmes de santé doivent faire face.

Les défis sont en premier lieu le changement préoccupant de la structure démographique de la population. Les raisons en sont une dénatalité continue, le vieillissement de la génération du baby-boom, ainsi que l'allongement général de l'espérance de vie. Une meilleure prise de conscience de la santé ainsi que le progrès médico-technique contribuent à l'allongement de la durée de vie. L'amélioration permanente du diagnostic médical, des formes thérapeutiques, des mesures préventives et curatives, ainsi que de nouveaux produits contribuent à faire baisser le risque de maladie et permettent de nouvelles méthodes de traitement plus efficaces.

Ce changement structurel pose des problèmes concernant le contrat entre générations. Car l'accroissement continu des dépenses de santé, surtout dans les secteurs de l'aide aux personnes âgées et de la gériatrie, et, en parallèle, la baisse prévue du nombre de cotisants dans certaines régions vont considérablement alourdir la pression sur le budget du système de santé en général et des hôpitaux en particulier.

S'y ajoute la faiblesse de la conjoncture actuelle, qui restreint la marge de manœuvre des budgets publics. Pour s'adapter, l'Etat va probablement devoir modifier son approche et passer du statut d'Etat-Providence à celui d'Etat-Garantie. Dans ce dernier cas, l'Etat continuera à définir le cadre de l'assistance médicale de ses citoyens et à garantir les standards de qualité, la couverture des soins et l'accès aux soins. Mais son retrait progressif du financement de la santé aggravera considérablement la situation financière des hôpitaux, du fait des restrictions budgétaires. Une responsabilité financière accrue des caisses de

maladie signifie par ailleurs plus d'influence de celles-ci sur la régulation de l'offre de prestation. Ainsi, en plus de l'introduction de prix forfaitaires, les caisses de maladie renforceront à l'avenir la mise en place d'instruments de contrôle, augmentant par là la pression sur les prestataires.

Les hôpitaux devront faire des choix stratégiques sur l'éventail et la capacité de prestations. Ces décisions auront une influence directe sur leur marge de manœuvre pour investir dans des infrastructures et dans la technique médicale, ainsi que sur le potentiel de standardisation des produits et processus afférents.

Ces modifications et développements ne représentent pas seulement des défis croissants pour le système de santé, mais aussi une possibilité d'évolution des hôpitaux à l'avenir. Ainsi, le changement de paradigme en cours dans la politique de santé fait naître de nouvelles missions dans le domaine de la prévention et du diagnostic précoce.

Il faut donc d'abord identifier les champs de synergies entre les différents acteurs du secteur hospitalier dans la Grande Région. Outre l'information et la sensibilisation du public concerné, les recommandations du CEPROS ont pour objectif de guider les décideurs politiques, administratifs et économiques et de leur fournir une aide d'orientation lors de leurs efforts en vue de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent. Dans ce contexte, il y a lieu de discuter des solutions nouvelles au niveau de la Grande Région.

La présente étude a été coordonnée par la Chambre de Commerce, le consultant «Ernst&Young» et l'Institut Universitaire International Luxembourg. Elle a été réalisée avec le support d'un groupe d'experts composé de représentants du milieu hospitalier de toutes les régions de la Grande Région.

## ■ Résumé des principales recommandations

Sur base de critères de faisabilité et d'utilité, des priorités ont été fixées pour les propositions d'actions. Les 13 recommandations prioritaires ci-dessous représentent les résultats de l'étude «Le système de santé dans la Grande Région 2020».

1. La prise en compte d'une perspective de grand espace pourrait améliorer à court terme la planification hospitalière dans les différentes régions. Le CEPROS recommande la mise en place d'une plateforme de coordination interrégionale pour faire circuler l'information sur les évolutions générales, les innovations médico-techniques, les «bonnes pratiques» dans les établissements hospitaliers des différentes régions et pour coordonner, le cas échéant, les investissements lourds au niveau régional. La plate-forme de la Grande Région ouvrirait la voie à l'élaboration d'une vision d'avenir commune pour un marché transfrontalier de la santé au niveau de la Grande Région.
2. L'échange de méthodes de gouvernance des hôpitaux fait partie des recommandations à court terme, en particulier en ce qui concerne les modèles de planification stratégique, les systèmes de gestion qualité, les modèles de calcul interne des coûts dans le contexte de nouveaux systèmes de remboursement des caisses de maladie, l'introduction d'un système de référencement (benchmarking) financier et économique interrégional, la constitution d'un système d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, se prêtant à une comparaison interrégionale des prestations hospitalières, ainsi que l'identification des potentiels de synergie par une collaboration renforcée entre les hôpitaux et les travailleurs des entreprises privées.
3. Afin de compléter la base de planification de soins de santé transfrontaliers et d'améliorer la base d'information de la population, il est nécessaire d'achever rapidement la cartographie de l'offre de prestations, en incluant les zones non encore prises en compte et en indiquant, par exemple, la présence de gros équipements médico-techniques.
4. La transparence des processus internes est une condition centrale pour une gouvernance hospitalière efficace. Un échange sur l'état actuel des analyses des processus, ainsi que sur les modèles et méthodes engagés serait profitable. La diversité des méthodes et modèles d'analyse rend nécessaire une évaluation interrégionale de leur faisabilité et de l'utilité des instruments individuels. Le processus sélectionné permettrait de coordonner la description des «clinical pathways» – itinéraires cliniques ou programmes de soins – réduisant ainsi les coûts afférents de leurs mises en œuvre à charge des hôpitaux.
5. L'intégration des caisses de maladie/assureurs dans le dialogue interrégional sur la collaboration en matière de système de santé est essentielle pour la réalisation de soins intégrés et transfrontaliers.
6. La coordination interrégionale des soins d'urgence a été classée comme étant d'une grande utilité et facilement réalisable d'un point de vue médical. Mais sa faisabilité immédiate est entravée par de nombreuses questions d'ordre juridique et technique (notamment relatives aux assurances) qui subsistent.
7. Le groupe d'étude recommande un inventaire de l'offre actuelle de formations continues en vue d'une meilleure structuration et d'une intensification de l'offre interrégionale pour les professions de la santé.
8. Etant donné les problèmes pressants au niveau de la structure et de la gestion du personnel hospitalier, l'échange d'expériences dans les divers domaines de la gestion des ressources humaines, ainsi que l'intensification des échanges réciproques de collaborateurs s'avèrent judicieux.
9. Une efficacité accrue au niveau de la gestion hospitalière exige de nouveaux modèles de gouvernance. Autonomie et responsabilité sont nécessaires pour adapter les structures aux défis à relever. Il serait envisageable, par exemple, d'examiner dans quelle mesure le cadre juridique permet des modifications de statuts, pour gagner en liberté de décision et en flexibilité. Même si les modèles de gouvernance au niveau de la Grande Région sont difficilement comparables à cause des différences entre les systèmes juridiques, il serait tout à fait judicieux d'engager une réflexion sur une gestion unifiée de la multitude des hôpitaux publics à travers une structure «holding». A long terme, les modèles de gouvernance pour le secteur hospitalier devraient s'aligner sur les méthodes de gestion du secteur privé.
10. Il faudrait exploiter toutes les opportunités régionales pour une gestion optimisée de l'approvisionnement, en instaurant, par exemple, une unité centrale d'achat. En vue de la création de groupements d'achats interrégionaux pour les médicaments et autres produits médicaux, il faudrait améliorer les informations sur les conditions juridiques pour

la création d'un GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Economique). A moyen et long terme, on peut envisager des groupements d'achats et de logistique interrégionaux, ainsi que des coopérations avec les producteurs émanant de l'industrie médicale et pharmaceutique.

11. Pour orienter les hôpitaux vers le marché de la santé du futur, il est recommandé d'envisager la collecte, l'évaluation et le transfert d'informations sur les effets possibles d'une directive européenne sur les prestations de services, ainsi qu'une étude de marché interrégionale coordonnée sur la structure et le comportement des patients.

12. Le CEPROS recommande une analyse des marchés en croissance dans la Grande Région (prévention, santé des personnes âgées, offres complémentaires).

13. En raison du coût croissant des investissements en technologie informatique (IT), l'échange interrégional de cahiers de charge (spécifications fonctionnelles et techniques) améliorerait leur efficacité. Idem pour les rédactions de contrats avec les fournisseurs de logiciels. A moyen terme, il faut œuvrer en vue de l'harmonisation interrégionale des systèmes informatiques.

Lors de la réalisation de la présente étude, le CEPROS a identifié un fort besoin d'échan-

ges d'expériences et de connaissances parmi les participants au groupe d'étude. Selon les experts, l'étude «Le système de santé dans la Grande Région 2020» devrait initier un processus continu d'échanges.

Parmi les recommandations proposées, la création d'une plateforme d'échanges interrégionaux est donc la première des priorités. Une telle initiative soulignerait la volonté politique de coopération transfrontalière dans le secteur hospitalier. Au sein d'un tel cadre institutionnalisé, les projets issus des recommandations pourraient être mis en œuvre et la mise en commun de compétences spécifiques de la Grande Région permettrait de réaliser les autres actions ou mesures proposées. ■

Pour plus d'informations ou pour commander l'étude en allemand ou en français, veuillez contacter les co-rapporteurs M. Frank Leuschen de Ernst&Young (tél.: 422233-8392) ou M. Carlo Thelen de la Chambre de Commerce (tél.: 423939-351).

29 septembre 2005

## ILReS devient TNS ILRES

**L**e jeudi 29 septembre, ILReS a officialisé son changement de dénomination en TNS ILRES à l'occasion d'une soirée organisée à la Chambre de Commerce et placée sous le thème: «TNS ILRES: renforcer sa position au Luxembourg et profiter des synergies d'un groupe mondial.»

Lors de cette réception officielle, Monsieur Mevis, directeur général, a présenté les développements majeurs et récents de TNS ILRES. Il a rappelé aux nombreux invités qu'ILReS était membre du groupe TNS depuis 1999 et que ce changement de dénomination n'était que l'aboutissement logique d'un long processus d'amélioration des services et du développement de nouvelles solutions.

Après une brève allocution de Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, différents collaborateurs de TNS Global et TNS ILRES se sont succédés à la tribune pour présenter le groupe TNS, les nouveaux développements technologiques et les produits NeedScope™ et TRI\*MTM, des solutions particulièrement efficaces pour identifier les besoins des consommateurs et pour renforcer le stakeholder management. La soirée s'est alors clôturée par un cocktail dînatoire.

Avec ce changement de dénomination, TNS ILRES veut démontrer qu'elle est intégrée dans le groupe TNS, sans pour autant avoir sacrifié son

ancrage local au Luxembourg. Ainsi, la nouvelle société combinera à l'avenir le know-how local de l'équipe TNS ILRES que le public connaît déjà avec la force (réseau, research & development,...) du deuxième groupe mondial en matière d'études de marché et d'opinion.

Les premiers signes de l'intégration d'ILReS dans le groupe, outre le nouveau look, est l'introduction de produits de marque branded solutions comme TRI\*MTM et NeedScope System.

- NeedScope est essentiellement un système pour connaître les multiples besoins des consommateurs, aux différents niveaux conscients ou inconscients, et de trouver le positionnement et

les opportunités d'une marque par rapport à ces besoins.

- TRI\*M est l'instrument par excellence pour suivre et gérer la qualité des relations avec toutes catégories de «stakeholders» d'une entreprise, soient-ils clients, employés, fournisseurs ou autres.

D'autres développements récents, présentés lors de la soirée et qui montrent comment TNS ILRES reste toujours à la pointe du progrès en matière d'études de marché sont:

- NetPanel, le seul Internet Access Panel au Luxembourg, qui procure une nouvelle qualité aux enquêtes par Internet.
- CATI@Home, une nouvelle technologie qui permettra même à des étudiants luxem-

bourgeois à l'étranger de collaborer en tant qu'enquêteur aux sondages téléphoniques de TNS ILRES. Une option qui ouvre aussi une nouvelle perspective à des personnes qui ne peuvent pas facilement quitter leur domicile pour aller travailler ou qui travaillent selon un horaire irrégulier.

Depuis sa création en 1978, ILReS travaille, en tant que société d'information du marché en étroite collaboration avec ses clients nationaux et internationaux en vue d'élaborer des stratégies commerciales efficaces, de dégager un positionnement de marque pertinent et d'établir des relations saines et durables avec leurs consommateurs.

Pour conseiller au mieux les clients et apporter les informa-

tions du marché indispensables, TNS ILRES peut compter sur l'expérience acquise au cours des centaines d'études réalisées pour ses clients issus de tous les secteurs économiques et sociaux. Fort d'une trentaine de collaborateurs compétents (enquêteurs non compris), TNS ILRES est le plus grand institut d'études du pays, notamment au niveau des études consommateurs et business to business.

TNS Global est le deuxième groupe d'études de marché et d'opinion au monde. Présent dans plus de 70 pays à travers le monde (Europe, Amériques, Asie-Pacifique), le groupe dispose d'un réseau de partenaires qui lui permet de proposer ses prestations dans plus de 110 pays. ■

Pour plus d'information concernant les activités et services: [www.tns-ilres.com](http://www.tns-ilres.com)

## 8<sup>e</sup> semaine nationale du logement

# Le marché du logement, cet inconnu

Un récent sondage Eurobaromètre suggère que 6% seulement des personnes interrogées pensent que Luxembourg-ville offre des logements à des prix abordables. Le déséquilibre entre l'offre – la construction de logements – et la demande – suite à une population en forte croissance – a engendré une flambée des prix des actifs et des loyers.

Au cours des trente années écoulées, la construction de logements a été caractérisée par l'alternance de périodes de haute activité et de périodes de morosité. En 1970, année

de démarrage de la plupart des statistiques du bâtiment, le nombre de logements achevés s'était monté à moins de 1 800 unités; au cours des années 1974 à 1976 il a atteint un premier sommet

en passant à plus de 3 300 logements. Par la suite, un mouvement de recul continu a ramené le nombre de logements réalisés à moins de 1 500 unités pendant les années 1984 à 1987. Un nouveau pic, de près de 3 300 logements, a été observé pour l'année 1993, suivi immédiatement d'un recul à moins de 2 300 unités achevées en 1996 et 1997. Par après, le nombre annuel des réalisations s'est stabilisé à 2 300-2 600 unités; en 2003, il n'a été que de 2 200 logements.

La construction d'appartements avait connu un premier essor durant la période de boom du milieu des années soixante-dix, avec en moyenne près de 1 800

réalisations annuelles pendant les années 1974 à 1976. Cet essor a toutefois été de courte durée et pendant les années quatre-vingt le nombre annuel moyen des réalisations s'est limité à 500 unités. Dès 1990, un nouveau dynamisme est apparu sur le marché des apparte-

prix des terrains à bâtir, qui sont devenus prohibitifs pour beaucoup de maîtres d'ouvrage individuels. La tendance en faveur des appartements est par ailleurs confirmée par les chiffres concernant les permis de construire: en 2004 les autorisations de bâtir délivrées

près de 315 000 EUR en 2003 en ce qui concerne les maisons unifamiliales et d'environ 21 000 EUR à 144 000 EUR pour ce qui est des appartements. Quant aux prix par m<sup>2</sup> de surface habitable, il y a eu évolution de 260 EUR à 1 750 EUR dans le cas des maisons unifamiliales et de 260 EUR à 1490 EUR dans celui des appartements.

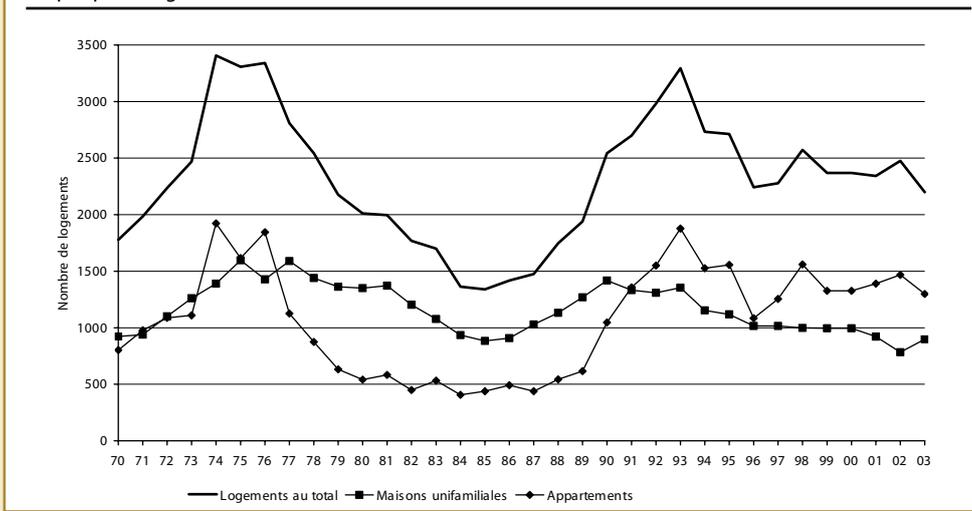
Les chiffres indiqués ci-dessus ne sauraient toutefois donner une idée correcte de l'évolution des prix de construction du logement, étant donné que les objets réalisés dans un passé récent ne sont du point de vue de l'exécution et de l'équipement technique pas comparables à ceux construits il y a plus de trente ans. **L'indice des prix de la construction** par contre, qui se fonde sur des relevés de prix semestriels auprès des entreprises du bâtiment, fait abstraction des changements qualitatifs qui interviennent et donne une idée plus précise de l'évolution pure des prix des bâtiments résidentiels et semi-résidentiels. Cet indice, établi sur la base 100 en 1970, a atteint en 2004 le niveau de 594,90 points.

Le graphique suivant donne un aperçu sur les taux de progression annuels de l'indice des prix de la construction en comparaison à ceux de l'indice des prix à la consommation. Il en ressort qu'à l'exception d'années isolées où l'inflation était particulièrement élevée (1976-77 et 1982-83), ainsi que de la période 1993-96, la progression des prix de la construction a toujours été plus forte que celle des prix à la consommation. Aussi les prix à la consommation ont-ils seulement quadruplé de 1970 à 2004, alors que les prix de construction du logement ont sextuplé au cours de la même période.

## ■ Loyers du logement

Dans le cadre de l'indice des prix à la consommation, le Statec établit mensuellement **des indices**

Graphique 1: Logements réalisés de 1970 à 2003



ments, qui a mené le nombre des réalisations à près de 1900 unités en 1993. Les années suivantes, il y a eu une certaine stabilisation aux alentours de 1 400 logements construits par année.

Jusqu'en 1990 (à l'exception toutefois des années 1974 à 1976) le nombre des **maisons unifamiliales** construites chaque année a été supérieur à celui des appartements. En moyenne, il a été de quelque 1 200 unités durant cette période. A partir de 1991, la situation s'est inversée, le nombre des maisons unifamiliales réalisées annuellement passant progressivement de 1 400 unités en 1990 à moins de 800 en 2002; en 2003, il est toutefois remonté à environ 900 unités. Pendant cette période la part des maisons unifamiliales dans le total des logements construits n'a plus été que de 42 %, contre 56 % pendant les années 1970 à 1990. La réorientation de la construction résidentielle vers les bâtiments collectifs s'explique essentiellement par l'évolution des

par les communes ont porté sur environ 2 650 appartements, mais seulement sur quelque 1 070 maisons unifamiliales, soit un rapport d'environ 70 % à 30 %.

La **taille des logements** diffère fortement selon le type de l'immeuble. La surface habitable moyenne des maisons unifamiliales réalisées les dernières années se situe aux environs de 175 m<sup>2</sup>; elle s'est fortement développée par rapport au début des années soixante-dix, où elle était encore de l'ordre de 135 m<sup>2</sup>. La surface habitable des appartements par contre n'a guère évolué et continue à se situer à 80-85 m<sup>2</sup> comme au début des années soixante-dix; en 2003 elle a été de 85 m<sup>2</sup>.

## ■ Prix de la construction

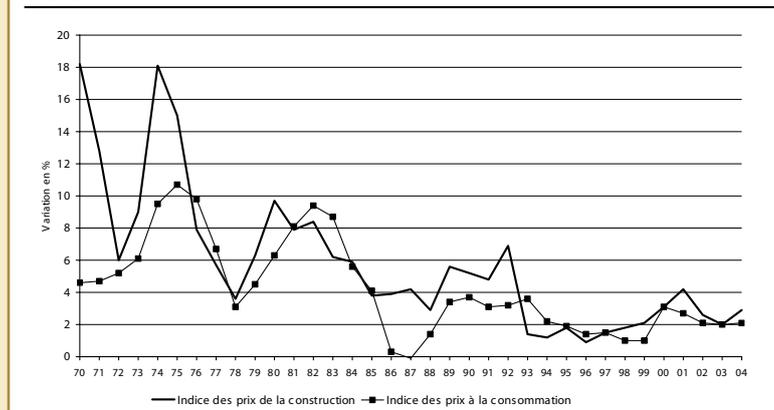
Selon les résultats de la statistique des bâtiments achevés, qui repose sur les indications fournies par les maîtres d'ouvrage, le prix de construction moyen par logement (prix hors terrain) est passé de près de 35 000 EUR en 1970 à

**du loyer du logement**, qui retracent l'évolution des loyers réels payés par les locataires.

Ces indices ne sont pas à confondre avec ceux publiés par le Ministère du Logement (Indicateurs des prix annoncés de l'Observatoire de l'Habitat), qui se limitent à retracer l'évolution des prix proposés dans les annonces immobilières dans la presse et sur Internet pour la location de logements vacants. Cet indicateur donne donc pour chaque mois une image du prix moyen de location (prix d'offre) des logements qui le mois en question sont disponibles à la location; il n'a aucun rapport avec l'évolution des prix de location des logements occupés par leurs locataires.

Le Statec par contre suit l'évolution des loyers d'un échantillon

Graphique 2: Indice des prix de la construction et indice des prix à la consommation 1970-2004 - Taux de variation annuels



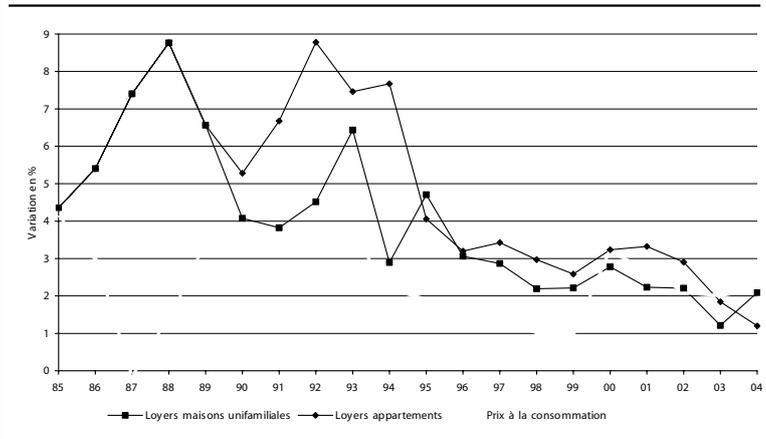
que suivant indique les taux de variation annuels des loyers réels payés par les locataires.

Il en ressort que de la fin des années quatre-vingt jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix les prix des loyers, et notamment ceux des loyers d'appar-

la décennie suivante, la situation s'est quelque peu normalisée, les taux de progression des loyers, situés pour la plupart des années entre 2-4 %, restant toutefois en règle générale supérieurs à ceux de l'inflation générale. Des taux inférieurs ont été constatés seulement en 2003 et 2004 et dès la fin de 2004 les tendances haussières se sont à nouveau renforcées.

Sur l'ensemble de la période d'observation 1984-2004, la progression des prix des loyers a été de l'ordre de 120 % pour les maisons et de 160 % pour les appartements. En comparaison, la progression de l'indice général des prix à la consommation n'a été que de l'ordre de 50 %, et même celle de l'indice des prix de la construction s'est limitée à quelque 85 %.

Graphique 3: Indice des loyers du logement et indices des prix à la consommation 1984-2004 - Taux de variation



fixe de maisons unifamiliales et d'appartements et capte tant les changements de prix qui interviennent durant la durée de contrats de location existants que ceux qui ont lieu lorsqu'il y a un changement de locataire. Une série indiciaire d'ensemble est établie à partir de l'année 1984, des séries distinctes pour appartements d'une part et maisons unifamiliales de l'autre existent depuis 1990. Le graphi-

tements, connaissent pour certaines années des progressions qui étaient un multiple de celles de l'ensemble des biens et services de consommation. Dans l'espace de dix ans (1984 à 1994), les loyers ont progressé d'environ 70 % en ce qui concerne les maisons unifamiliales et de 90 % pour ce qui est des appartements, alors que l'inflation générale n'a dépassé que légèrement les 25 %. Durant

### ■ Attention à la bulle?

Il est indispensable d'améliorer la statistique officielle sur le parc immobilier et de réaliser des travaux économétriques sur la formation des prix sur ces marchés. En effet des mécanismes menant à un écart important entre le prix observé et le prix d'équilibre peuvent émerger et persister. Ce déséquilibre peut former une bulle immobilière dont les conséquences potentielles sont inquiétantes. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité B1 «Statistiques du logement», M. Roland Kerschenmeyer, tél.: 478 – 4244, e-mail: [roland.kerschenmeyer@statec.etat.lu](mailto:roland.kerschenmeyer@statec.etat.lu)

# L'évolution de la construction de logements au Luxembourg entre 1970 et 2002



sent cependant irréguliers d'une année sur l'autre. De plus, les niveaux atteints demeurent toujours insuffisants pour répondre aux besoins du marché.

En ce qui concerne le type de logements construits annuellement, on observe clairement une baisse du nombre de maisons individuelles et une augmentation du nombre d'appartements. Le rapport entre ces deux types d'habitation est maintenant clairement en faveur des appartements.

Cette tendance à la densification de l'habitat est renforcée à

*Au Luxembourg le nombre de constructions de maisons individuelles est en baisse tandis que le nombre de constructions d'appartements augmente*

**L**e 5<sup>e</sup> numéro de la «Note de l'Observatoire» vient de paraître et a comme objet l'analyse de la production de logements neufs au Grand-Duché de Luxembourg entre 1970 et 2002.

La construction immobilière est une activité qui joue un rôle clé dans les mutations démographiques, socioéconomiques et territoriales qui touchent le pays. Elle constitue également un des déterminants de la pénurie de logements qui sévit au Luxembourg depuis la fin des années 80. Pour ces différentes raisons, son étude apparaît incontournable.

L'objectif principal de cette note est de dégager les grandes tendances qui caractérisent l'évolution de la construction immobilière au cours des trois dernières décennies. Il s'agit également de voir comment la construction de nouveaux logements se répartit au sein du territoire national et avec quels impacts au niveau des disparités régionales.

	1971-1980	1981-1990	1991-2000
Nombre moyen de logements achevés par an:	2.587	1.691	2.570
Evolution entre les périodes	-35 %	+52 %	
Part des maisons (en%):	55	67	44
Part des appartements (en %):	45	33	56
Nombre d'appartements dans immeubles achevés:	5,9	5,7	8,1

Pour réaliser cette étude, le service de l'Observatoire de l'Habitat mobilise la série statistique sur les bâtiments achevés produite par le STATEC. Les chiffres clés de l'étude se présentent comme suit:

Globalement, les années 1990 ont été caractérisées par une augmentation sensible du nombre de logements achevés par rapport à la décennie précédente. Mais il est vrai que le ralentissement de la croissance économique au début des années 80 avait tiré le marché de la construction immobilière vers le bas. Si les niveaux atteints entre 1991 et 2000 rejoignent ceux des années 70, ils apparais-

travers l'accroissement du nombre de logements contenus dans les nouveaux immeubles collectifs. La cherté des terrains à bâtir constitue sans nul doute un des principaux facteurs qui influencent ces évolutions.

Au niveau de la répartition spatiale des constructions immobilières, les cantons les plus urbanisés attirent la majorité des nouveaux logements achevés chaque année. Esch-sur-Alzette est ainsi le canton où l'on réalise le plus de logements au Luxembourg depuis les années 80. Par ailleurs, on observe un essor des logements collectifs touchant des cantons à dominante rurale. ■

Vient de paraître

## Le Luxembourg en chiffres 2005

L'édition 2005 du «Luxembourg en chiffres», publication annuelle du STATEC, vient de sortir de presse. Dans un format de poche pratique, la brochure fournit sur 44 pages les données statistiques de base sur le Grand-Duché, illustrées par des cartes et graphiques en couleurs. Des comparaisons permettent au lecteur de situer le Luxembourg par rapport aux pays de l'Union européenne. Le «Luxembourg en chiffres» paraît

en trois langues, en français, en allemand et en anglais.

La brochure est diffusée gratuitement. Seul des exemplaires individuels peuvent être fournis par envoi postal. Les autres commandes doivent être enlevées au STATEC, 13, rue Erasme à Luxembourg, tél. 478-4219 fax 26 20 19 02, e-mail [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu). La publication peut aussi être consultée sur le portail statistique du Luxembourg [www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu) ■



Cahier économique n° 100 du STATEC

## Les salariés frontaliers: un impact économique à multiples facettes

L'exploitation des données collectées conjointement par le STATEC et le CEPS-Instead auprès des salariés frontaliers a permis d'analyser plus amplement différentes facettes de l'intervention des salariés frontaliers dans le circuit économique. L'ensemble des aspects n'a pas pu être exploré. Néanmoins les contributions reprises dans le cahier économique n° 100 du STATEC «Les salariés dans l'économie luxembourgeoise» viennent confirmer – si besoin était – la complexité du phénomène et la multiplicité de ses facettes.

Schématiquement, on peut analyser l'impact économique des salariés frontaliers sous trois optiques. Les salariés frontaliers contribuent à l'activité économique réalisée sur le territoire – optique

production –, ils touchent des salaires et des prestations sociales et paient des cotisations sociales et des impôts – optique revenu – et troisièmement, ils consomment sur le territoire – optique dépense. Quatre des cinq contributions du présent cahier ont examiné un ou plusieurs aspects particuliers de ces trois optiques. Chacune a pu dégager des résultats inédits.

Les deux premiers articles se situent plus directement dans l'optique production et revenu. D'emblée, Jean Langers et Guy Schuller examinent l'évolution de la structure de l'emploi frontalier selon certains critères comme l'âge, le sexe, la profession, ainsi qu'en fonction des branches d'activité et du rythme de croissance des différentes branches. Par ailleurs, ils analysent les données

relatives à la rémunération et aux transferts courants (cotisations sociales et impôts, d'une part, et prestations sociales, de l'autre). Dans un second article, Jacques Brosius présente les principaux résultats de sa thèse de doctorat ayant porté sur les différences salariales entre frontaliers et résidents du Luxembourg.

L'optique dépense est abordée par deux articles de Mireille Zarnardelli, dont le premier est consacré à l'évaluation de la dépense des salariés frontaliers sur le territoire luxembourgeois et à ses différentes composantes. La seconde contribution de Mireille Zarnardelli étudie les comportements de dépenses des frontaliers avec, au centre de l'analyse, la décision de consommer ou de ne pas consommer au Luxembourg. Pour termi-

ner dans un contexte tout autre, Philippe Gerber examine les habitudes des salariés frontaliers en matière de transport, en essayant de déceler les stratégies de déplacement des navetteurs frontaliers.

Des éléments de l'impact macro-économique ainsi dégagé on peut retenir qu'en 2004 les 112 000 salariés frontaliers ont touché au total une masse salariale de EUR 4,8 milliards et des prestations sociales de quelque 0,9 milliard. En retour, ils ont payé des cotisations sociales et impôts à raison de 1,5 milliard et ils ont fait des dépenses sur le territoire à hauteur de 0,8 milliard. En mettant l'hypothèse que leur contribution à la valeur ajoutée est proportionnelle à leur part dans l'emploi intérieur, elle peut être évaluée à quelque EUR 8 milliards.

En dépit de l'examen de chacun des trois piliers du circuit éco-

nomique, il n'est pas encore possible de dresser un tableau complet de l'impact macroéconomique. Une telle présentation nécessiterait des données complémentaires. Par ailleurs, l'étude sur les dépenses a souligné à quel point le sujet est complexe et exige que des aspects particuliers soient pris en considération. Il ne s'agit pas seulement d'analyser la structure de la dépense (comme pour l'enquête des budgets des ménages), mais il convient d'étudier la décision quant au lieu de consommation (cette décision résulte en fait d'un double questionnement: est-ce qu'il y a une dépense à faire et, si oui, où?).

L'analyse sur les dépenses des salariés frontaliers est également à situer dans un contexte plus général. Après l'ouverture des frontières et l'introduction de l'euro, tout résident de la Grande Région a des facilités de circulation. Sous

cet angle, la consommation au Luxembourg n'est pas forcément liée au seul fait d'y travailler. Cette observation vaut d'ailleurs dans les deux sens. Non seulement les résidents des pays limitrophes (qu'ils soient salariés ou non au Luxembourg) se déplacent plus facilement vers le Luxembourg, mais le phénomène inverse est également vérifié. Un nombre croissant de résidents du Luxembourg se déplacent régulièrement dans les pays limitrophes pour y faire des courses ou d'autres dépenses.

Cet aspect particulier souligne à quel point les implications macroéconomiques de la question transfrontalière sont multiples et complexes. Aussi n'est-il pas étonnant que chacune des études spécifiques de ce cahier ait – en dehors des résultats présentés – fait mention de besoins complémentaires en informations et/ou en recherche. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Division D «Statistiques des relations économiques extérieures», M. Guy Schuller, tél: 478 – 4271, e-mail: [guy.schuller@statec.etat.lu](mailto:guy.schuller@statec.etat.lu)

fast

# Etude sur les salaires luxembourgeois – automne 2005

**D**urant les 12 derniers mois, l'augmentation de 15,6% des actifs gérés des fonds d'investissements domiciliés au Luxembourg renforce le sentiment général d'une amélioration au sein du secteur financier. Cette amélioration est traduite par une augmentation des salaires dont ont bénéficié l'ensemble des salariés du secteur au cours de cette année. C'est la principale conclusion de l'étude de l'automne 2005 sur les salaires publiée par fast, spécialiste du recrutement et de la formation professionnelle. Cette nouvelle édition est basée sur la

compilation d'informations provenant de diverses sources dont la propre base de données du groupe fast ainsi que leur connaissance approfondie du marché. L'étude, qui doit être considérée avant tout comme indicative, identifie 11 spécialités, elles-mêmes divisées en 3 niveaux de responsabilités – employé, superviseur et manager-. L'ancienneté dans le poste occupé est également prise en compte (plus ou moins 3 années d'expérience dans la fonction). L'étude sur les salaires réalisée par fast indique les attentes salariales pour chaque spécialité du sec-

teur financier et met en valeur les domaines les mieux rémunérés. Cette analyse indique également les activités ayant fait l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs du secteur. En 2004 l'attention de ces derniers portait essentiellement sur les réglementations imposées par UCITS III. En conséquence, les salaires dans cette branche ont connu une forte augmentation quel que soit le niveau d'expérience.

Cette année, les spécialités qui enregistrent les plus fortes hausses de salaire sont celles de Business Analyste/Gestion de projets et

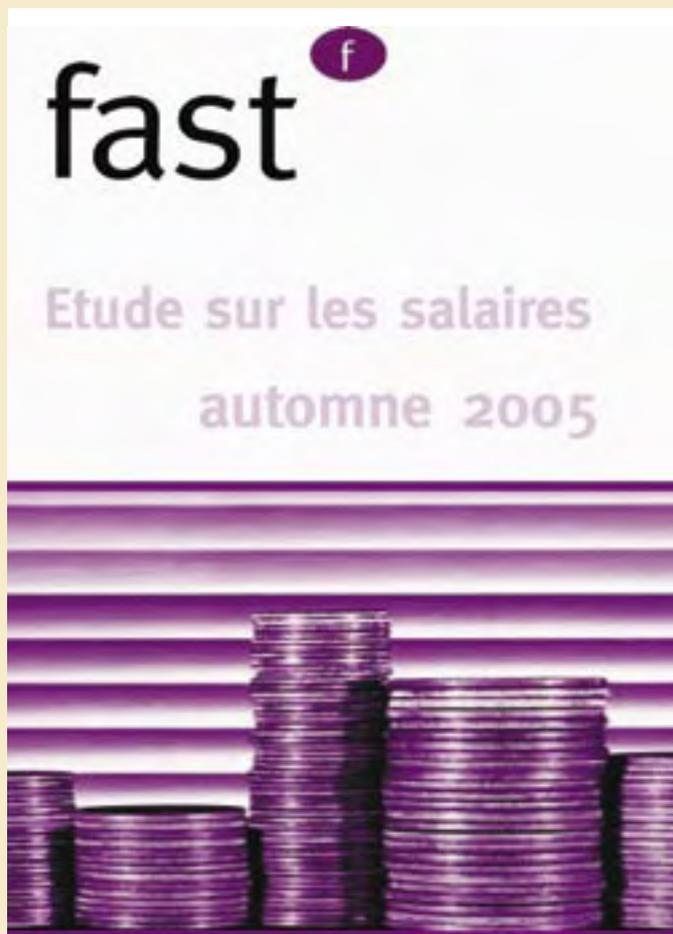
Ressources Humaines/Formation professionnelle. Les questions d'ordre juridique semblent maintenant avoir été traitées, les entreprises portent leurs efforts sur leurs offres de produits et les problématiques liées au personnel.

Ainsi, les tendances salariales sur 2005 sont les suivantes:

- Business Analyste/Gestion de projets: les salaires sont en augmentation significative par rapport à 2004, avec une augmentation moyenne de 13% pour l'ensemble du domaine et dans certains cas, une augmentation atteignant 26%.
- Service Clients: bonne hausse généralisée par rapport à l'année précédente - particulièrement pour les salariés nouvellement nommés ou promus qui ont enregistré une hausse moyenne de 13% sur les 12 derniers mois.
- Finance: hausse très modeste par rapport à l'an dernier.
- Administration de fonds: inchangé.
- Ressources humaines et formation: de fortes hausses enregistrées pour les salariés occupant des fonctions plus seniors.
- Juridique et Déontologie: augmentation modeste.

- Marketing: inchangé dans l'ensemble.
- Administratif (Secrétaire, assistant): très légère augmentation.
- Banque privée/Gestion de fonds: augmentation modeste.
- Gestion des risques: augmentation modeste dans l'ensemble.
- Administration titres et cash: modeste augmentation ou inchangée.

Commentant la publication de l'étude des salaires, Wayne Page, directeur de fast, déclare: «L'étude nous montre que l'attention s'est déplacée au sein du secteur financier: les emplois liés au Juridique et à la Déontologie ne sont plus au centre de la scène mais l'accent porte désormais sur les domaines de la Gestion de projets et des Ressources humaines. Ce nouveau point de mire montre que les entreprises entrent dans une période de restructuration et de planification afin de se préparer au mieux pour l'avenir. Chez fast, nous suivons à la trace ces changements parce qu'ils



représentent d'excellents indicateurs pour notre activité». L'étude complète des salaires est disponible sur le site web de fast: [www.fast.lu](http://www.fast.lu). (Communiqué par fast) ■

## Commissariat aux assurances

# Secteur de l'assurance: croissance vigoureuse et rétablissement de la rentabilité

Le Commissariat aux assurances vient de présenter le bilan du secteur des assurances en 2004. Les primes toutes branches confondues progressent de 21,90% et la somme des bilans de toutes les entreprises d'assurances directes soumises à la surveillance du Commissariat aux Assuran-

ces a poursuivi sa croissance vigoureuse pour passer à 18,10% contre 15,57% en 2003. L'emploi total salarié reste stable alors que les impôts, taxes et redevances versés ou à verser au Trésor public s'élèvent à un montant de 152,27 millions d'euros contre 106,70 millions d'euros en 2003.

L'année 2004 était une année très satisfaisante pour la plupart des acteurs du marché luxembourgeois de l'assurance et de la réassurance.

S'inscrivant dans un contexte européen globalement favorable, l'assurance luxembourgeoise a largement dépassé les performances moyennes européennes.



*La sécurité avant tout: avec une progression des primes toutes branches confondues de 21,90% en 2004 le marché de l'assurance directe a le vent en poupe!*

Avec une progression des primes toutes branches confondues de 21,90% le marché de l'assurance directe atteint pour la seconde année consécutive un taux de croissance à deux chiffres et renoue ainsi avec les bonnes performances enregistrées au cours de la période de 1998 à 2000 qui a connu des taux de croissance dépassant régulièrement les 10%.

L'encaissement total passe à 8,94 milliards d'euros fin 2004 contre 7,34 milliards d'euros fin 2003. Les primes encaissées en assurance-vie augmentent de 24,02% (contre 15,36% en 2003) pour passer à 7,85 milliards d'euros.

Les primes encaissées en assurance non vie progressent légèrement de 8,61% pour passer à 1,10 milliard d'euros. Si on fait abstraction des branches de l'assurance maritime – qui comptent pour un tiers de l'encaissement – les autres branches de l'assurance non vie enregistrent une croissance de 9,71%.

La somme des bilans de toutes les entreprises d'assurances directes soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances a poursuivi sa croissance vigoureuse pour passer à 18,10% contre 15,57% en 2003.

La situation de solvabilité, tout en ayant connu une certaine réduction en pourcentage lors des deux précédents exercices, reste largement excédentaire par rapport aux minima requis par la législation communautaire dont les exigences ont été récemment renforcées.

Quant aux résultats, l'assurance non vie a connu des bénéfices après impôts de 64,76 millions d'euros, soit quelque 30 millions de moins que l'exercice 2003. Il convient toutefois de relever que l'année 2003 avait été le deuxième meilleur exercice en termes de résultats depuis plus de dix ans.

Les résultats de l'assurance-vie se sont considérablement améliorés; le résultat bénéficiaire de

40,29 millions d'euros permet d'éponger les pertes des deux années précédentes et de renouer avec un niveau de profitabilité voisin de celui de 2001.

Le secteur de la réassurance a continué à se développer de manière satisfaisante. Le nombre des entreprises s'est établi à 273 unités et l'encaissement a progressé de 3,56% par rapport à l'exercice précédent.

La somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurances tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit à 55,15 milliards d'euros contre 48,22 milliards d'euros en 2003.

Si le développement du secteur profite en premier lieu aux entreprises concernées, à leur personnel et à leurs clients il n'en reste pas moins que l'économie nationale et les finances publiques en partagent également les retombées, tant du point de vue de l'emploi que du point de vue des recettes fiscales:

- L'emploi total salarié dans les entreprises d'assurances et de réassurances établies au Luxembourg, y non compris les quelque 7.000 agents et courtiers d'assurances et leurs employés, est resté pratiquement stable avec une légère progression de 23 unités pour s'établir à 2.922 fin 2004, soit 2.709 salariés travaillant dans l'assurance directe et 213 dans la réassurance.
- Les impôts, taxes et redevances versés ou à verser par le secteur des assurances au Trésor public s'élèvent pour l'exercice 2004 à quelque 64,76 millions d'euros pour l'assurance non vie, à 27,64 millions d'euros pour l'assurance-vie et à 59,87 millions d'euros pour la réassurance, soit au total un montant de 152,27 millions d'euros contre 106,70 millions d'euros en 2003. ■



## The place to do business

Réunion, séminaire, conférence,... Hilton Luxembourg met tout en œuvre pour votre confort et votre satisfaction.



Lobby et business center entièrement modernisés, Suites Exécutives et chambres Deluxe réaménagées, tout nouveaux Restaurant Indigo et Bar Mezzo.

**TAKE ME TO THE HILTON**

12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg  
Tel: +352 4 37 81 Fax: +352 43 60 95

For the best rates, visit [hilton.com](http://hilton.com)

  
**Hilton**  
Luxembourg

*Luxembourg's Meeting and Conference Hotel*

# Niveau du salaire social minimum à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005

**E**n application de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 652,16 à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005. Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 652,16 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

### ■ Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qua-

(230,53.- € à l'indice 100)

Age	Taux Mensuel	Taux Horaire
à partir de 18 ans accomplis	1.503,42	8,6903
de 17 à 18 ans	1.202,74	6,9523
de 15 à 17 ans	1.127,57	6,5177

lifiés au sens des dispositions de l'article 4 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé à 1.804,11 Euro par mois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

### ■ Dates des prochaines ventes en solde

Le Conseil de gouvernement a fixé la date des soldes d'hiver 2005/2006 du 2 au 16 janvier 2006 et celle des soldes d'été 2006 du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 2006. ■

## PARAMETRES SOCIAUX VALABLES AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2005

Nombre indice applicable: 652,16			
<b>1) minima et maxima cotisables</b>			
Salaire social minimum mensuel			1 503,42 €
Minimum cotisable actifs (tous les régimes)		salaire horaire	
18 ans et plus non qualifié	100%	8,6903	1 503,42 €
17 à 18 ans	80%	6,9523	1 202,74 €
15 à 17 ans	75%	6,5177	1 127,57 €
18 ans et plus qualifié	120%		1 804,11 €
Minimum cotisable pensionnés (assurance maladie)	130%		1 954,45 €
Maximum cotisable (tous les régimes)			7 517,12 €
<b>2) assurance pension</b>			
Pension minimum personnelle			1 353,29 €
Pension minimum de conjoint survivant			1 353,29 €
Pension minimum d'orphelin			367,77 €
Pension personnelle maximum			6 265,25 €
Seuil inférieur anti-cumul pension + revenu			1 804,39 €
Seuil inférieur anti-cumul conjoint survivant			2 255,4 €
Revenu professionnel immunisé			1 002,44 €
Allocation de fin d'année (1/12) (carrière de 40 ans)			48,18 €
Forfait d'éducation (par enfant)			86,54 €
<b>3) prestations familiales</b>			
<b>a) Allocations familiales</b>			
- montant pour 1 enfant			185,60 €
- montant pour 2 enfants			440,72 €

<b>PARAMETRES SOCIAUX VALABLES AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2005</b>			
- montant pour 3 enfants			802,74 €
- montant pour 4 enfants			1 164,48 €
- montant pour 5 enfants			1 526,40 €
<b>Majorations d'âge</b>			
- par enfant âgé de 6 - 11 ans			16,17 €
- par enfant âgé de 12 ans et plus			48,52 €
<b>Allocation spéciale supplémentaire</b>			
			185,60 €
<b>b) Allocation d'éducation</b>			
- montant plein	100%		485,01 €
- montant réduit à	50%		242,47 €
<b>Revenu professionnel pris en compte en cas d'activité des deux parents</b>			
- 1 enfant à charge			4 235,16 €
- 2 enfants à charge			5 646,88 €
- plus de 2 enfants à charge			7 058,60 €
<b>c) Allocation de rentrée scolaire (montant par enfant)</b>			
- 1 enfant de 6 - 11 ans			113,15 €
- groupe de 2 enfants			194,02 €
- groupe de 3 enfants et plus			274,82 €
- 1 enfant 12 ans et plus			161,67 €
- groupe de 2 enfants			242,47 €
- groupe de 3 enfants et plus			323,34 €
<b>d) Allocation de naissance ( 3 tranches)</b>			
- montant par tranche			580,03 €
<b>e) Allocation de maternité ( maximum 16 semaines)</b>			
- montant par semaine			194,02 €
<b>f) Congé parental – indemnité forfaitaire mensuelle</b>			
- congé à plein temps			1 778,31 €
- congé à temps partiel			889,15 €
<b>4) revenu minimum garanti (RMG) et autres prestations mixtes</b>			
(versés sous conditions de ressources)			
<b>Montant par mois</b>			
- 1 <sup>er</sup> personne adulte			1 070,92 €
- communauté domestique de deux personnes adultes			1 606,41 €
- personne adulte supplémentaire			306,39 €
- enfant			97,44 €
- majoration pour impotence			581,99 €
<b>Revenu pour personnes handicapées</b>			
			1 070,92 €
<b>Allocation pour personnes gravement handicapées</b>			
			581,99 €
<b>Allocation de soins</b>			
			581,99 €
<b>Valeur monétaire pour les établissements d'aides et de soins</b>			
		par heure	37,80 €
<b>Valeur monétaire pour les réseaux d'aides et de soins</b>			
		par heure	49,98 €
<b>Montant maximal des prestations en espèces</b>			
		par semaine	262,40 €
<b>Produits nécessaires aux aides et soins</b>			
		par mois	48,52 €
<b>Abattement assiette cotisable - 25% ssm. non qualifié de 18 ans</b>			
			375,86 €

Communiqué par l'inspection générale de la Sécurité sociale

# La **Commission nationale** pour la **protection** des données **relance son site Internet**



La CNPD (Commission nationale de la protection des données) relance aujourd'hui son site Internet [www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu), qui a été revu en mettant l'accent sur un langage concis et accessible, une struc-

ture intuitive et une interactivité accrue entre le citoyen et la Commission nationale. Le contenu a été sensiblement étoffé, notamment par des dossiers thématiques.

Une nouvelle rubrique est consacrée à la consultation du registre public qui renseigne sur les traitements notifiés préalablement à la Commission nationale, sur les traitements autorisés préalablement par la Commission nationale ainsi que les traitements surveillés et continués à la Commission nationale par les chargés de la protection.

Depuis le mois d'avril, une nouvelle version du formulaire de notification des traitements est également disponible qui n'intègre non seulement les mentions d'une notification ordinaire, mais peut servir égale-

ment pour les notifications simplifiées. Les problèmes rencontrés par le passé pour certaines configurations informatiques ont été éliminés. Le formulaire sous format PDF peut désormais être sauvegardé plusieurs fois avec les données remplies pour différentes notifications sous des dénominations librement choisies par l'utilisateur qui peuvent être modifiées.

Un seul et même formulaire permet de procéder à la création d'une notification, à sa modification et à la transmission sécurisée vers la Commission nationale. En outre un guide d'utilisation unique décrit la procédure à suivre pour toutes les formes de notification et intègre désormais les lexiques. (Communiqué par la Commission nationale de la protection des données) ■

## Loi du 25 juillet 2005

# Modification du Code des **assurances sociales**

Le législateur vient de modifier le Code des assurances sociales. La réforme apporte entre autres des modifi-

cations importantes pour l'affiliation des dirigeants d'entreprise.

Seront dès lors à affilier comme indépendants:

- les associés de sociétés en nom collectif, de société en commandite simple ou de sociétés à responsabilité limitée

Economisez du temps et de l'argent !

**BClux, le partenaire privilégié des PME**

9, route des Trois Cantons - L-8399 Steinfort (Windhof) - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98  
E-mail: [info@bclux.lu](mailto:info@bclux.lu) - Site web: <http://www.bclux.lu>

Comptabilité - Fiscalité - Salaires - Secrétariat



# KOMPASS

**nouveau en 2006**  
**5.000 exemplaires gratuits**  
**entièrement en couleur**

**gos**  
 incorporated

Domaine d'activité est :  
 Expertises applicatives - Etude &  
 Intégrations technologiques - Forces  
 Services applicatives - Formations  
 427 - 429 Tél : 26 36 55 33  
 Fax : 26 36 55 35

Luxembourg - Tél : 48 81 81  
 Tél : 29 14 14-1  
 Consulting - Ellersange - Tél : 26 17 59 26  
 Consulting SA - Luxembourg - Tél : 40 26 26-1  
 Services Sociaux SA - Luxembourg - Tél : 26 44 78 51  
 Atmosphere SA - Howald - Tél : 40 116-1  
 Luxembourg - Tél : 26 46 21 22  
 S.D.S. - Staufort - Tél : 39 96 01

SIEMENS BUSINESS SERVICES SA

**BIENEL**

Logiciels, intégration de systèmes  
 maintenance des systèmes et réseaux  
 Esch-sur-Alzette 10 A Tél : 31 44 01  
 Fax : 26 31 12 92

Luxembourg - Luxembourg - Tél : 46 60 60  
 Developments - Bertrange - Tél : 26 11 00-1  
 Aubey - Luxembourg - Tél : 29 92 50-1  
**B.M.I. - Blue Machines International SA - Ellersange**  
 Tél : 50 90 26  
 Blue Sky Software - Esch-sur-Alzette - Tél : 26 00 81 80  
 Bureau van Dijk Computer Services - Luxembourg  
 Tél : 29 56 57  
 C.T.B. Luxembourg - Bertrange - Tél : 29 87 27-1  
 Computercenter - Luxembourg - Tél : 26 291 1

CSB CONSULTING SA

**CSB**  
 consulting S.A.

Projets de développements informatiques -  
 Technologies web - Etudes de faisabilité & projets  
 ERP/SAP - System integration  
 rue Edmond Reuter 22 boîte  
 L-5226 Cornern Tél : 26 18 75 98  
 Fax : 26 15 36-20

Datadenter Luxembourg - Leudlange - Tél : 26 19 15-1  
 Datagist - Luxembourg - Tél : 4 51 23-800  
**Deloitte SA - Luxembourg**  
 Tél : 451 451  
 Double A Technologies Group - Esch-sur-Alzette  
 Tél : 26 53 27 54  
 e-Business & Recovery Centre - eBRC - Luxembourg  
 Tél : 26 06-1  
 Etree - Hellange - Tél : 26 10 21-41  
 EDS Luxembourg - Luxembourg - Tél : 26 43 55-1

**SIEMENS COMPUTERS**

Vente de matériel informatique & de  
 solutions d'archivage  
 Projets d'études & réalisations d'architectures  
 informatiques

Rue des Peupliers 20  
 L-2328 Luxembourg Tél : 26 099-1  
 Fax : 26 099-895

Infoteam - Luxembourg - Tél : 25 22 33-1  
 Infotechnique - Howald - Tél : 40 99 44-1  
 Mediateam - Esch-sur-Alzette - Tél : 50 29 25  
 NewCom - Frisange - Tél : 51 61 19  
**Primesphere SA - Howald**  
 Tél : 40 116-1  
**Siemens Business Services SA - Luxembourg**  
 Tél : 43 843-1  
 Software AG Belgium - Luxembourg - Tél : 29 21 22  
 Sopris Luxembourg - Luxembourg - Tél : 26 05-2205  
 Tac-Info - Foetz - Tél : 26 78 02 30  
 Tertio - Marmer - Tél : 31 33 85-1

**Véritable outil** convivial destiné à  
 mettre quotidiennement les entre-  
 prises en contact. Le Local est  
 l'annuaire de référence pour une  
 approche du marché local et interna-  
 tional des fournisseurs de produits et  
 services aux professionnels.

Le Local est distribué **gratuitement**  
 à 5.000 exemplaires auprès des  
 entreprises B-to-B, administrations  
 locales, centres d'affaires, chambres  
 de commerce et organisations  
 professionnelles.

Complémentaire à l'annuaire papier, le  
 site [www.kompasslocal.lu](http://www.kompasslocal.lu) offre une  
 recherche facile et rapide par des  
 index Qui?, Quoi?, Où?.  
 Le site est mis à jour quotidiennement.

# KOMPASS

**Kompass Luxembourg**  
 9 rue des Trois Cantons  
 L-8399 Windhof (Koerich)  
 Tél.: +352 26 25 99 50  
 Fax: +352 26 25 99 57  
 E-mail: [info@kompass.lu](mailto:info@kompass.lu)

qui détiennent 25 % des parts sociales,

- les administrateurs, commandités ou mandataires de sociétés anonymes, de sociétés en commandite par actions ou de sociétés

coopératives qui sont délégués à la gestion journalière,

à condition qu'il s'agisse d'un côté de personnes sur lesquelles repose l'autorisation d'établissement délivrée conformément au droit d'établissement (loi modifiée du 28 décembre 1988 réglant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales) et de l'autre qu'une activité professionnelle ressortissant d'une des trois chambres patronales ou une activité professionnelle ayant un caractère principalement intellectuel mais non commercial soit exercée.

Cette réforme vise en premier lieu les administrateurs et autres mandataires des sociétés anonymes qui se sont vu attribuer la ges-

tion journalière de la société et en considération de la qualification professionnelle desquels l'autorisation d'établissement est délivrée. Ils seront désormais affiliés à la sécurité sociale comme indépendants, même s'ils ne détiennent pas de participation dans la société.

Par conséquent, l'ensemble des cotisations sociales sera à charge desdits mandataires qui devront eux-mêmes s'en acquitter.

Notons que cette nouvelle appréciation du dirigeant d'entreprise ainsi qualifié n'influe pas nécessairement sur sa perception en matière de droit du travail. La Cour Supérieure de Justice avait en effet déjà posé fin des années soixante qu'un administrateur délégué à la gestion journalière disposant d'une signature unique ne pourrait pas être considéré comme salarié en l'absence d'un lien de subordination. L'existence d'un contrat de travail s'appréciant à la lumière des réalités, le fait d'avoir signé un

contrat portant l'intitulé «contrat de travail» n'est donc aucunement préjudiciable. Ceci dit, à défaut d'existence d'une relation de travail, il ne peut pas y avoir de protection en matière de droit du travail, comme par exemple le maintien du «salaire» en cas de maladie ou encore le droit au congé.

Il s'ensuit aussi qu'un tel indépendant ne saura percevoir des allocations de chômage à moins d'avoir été affilié à la sécurité sociale obligatoire depuis 5 ans au moins, à condition toutefois d'avoir exercé une activité indépendante depuis au moins six mois avant le dépôt de sa demande en indemnisation.

La disposition en question devrait en principe s'appliquer rétroactivement avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2004. Dans les faits, elle sera appliquée lors de toute nouvelle affiliation, en cas de nouvelle nomination ou en cas de modification du contexte juridique de la société. ■

## Projets de loi soumis pour avis à la **Chambre de Commerce**

**N**ous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

### ■ **Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 21 mai 1999 relatif aux dénominations textiles. (2974BJO)

### ■ **Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire**

Projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Aéroport et environs». (2975BJE)

### ■ **Ministère de l'Environnement**

Projet de règlement grand-ducal relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules. (2976)

# DEEE: Report de l'obligation de financement des déchets historiques

**E**n date du 22 septembre 2005, le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement du 18 janvier 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les modifications les plus notoires portent essentiellement sur un report de la date butoir à partir de laquelle les producteurs et les importateurs seront obligés de financer la gestion des DEEE historiques. Cette date, qui est maintenant fixée au 01/04/2006, doit permettre aux importateurs et aux distributeurs luxembourgeois de ne pas être défavorisés par rapport à la concurrence étrangère, notamment de l'Allemagne et de la France qui ont reporté la date d'application de cette obligation. Les obligations d'acceptation gratuite des DEEE par les communes et les distributeurs sont également reportées au 1<sup>er</sup> avril 2006. Si nous sommes conscients du fait que les distributeurs acceptent déjà depuis longtemps les DEEE en provenance de leurs clients sur la base d'un échange 1 pour 1, il n'en va pas de même pour toutes les communes. C'est pourquoi, le Ministre de l'environnement va demander aux communes d'accepter d'ores et déjà gratuitement les DEEE en provenance des distributeurs dans les limites de quantités raisonnables et les DEEE en provenance des particuliers (pour les communes qui appliquent encore une taxe). Espérons que les communes comprendront l'importance de ce geste qui doit éviter de voir des DEEE quitter clandestinement le territoire ou pire encore de retrouver ces DEEE dans la nature.

Pour rappel, le règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 qui transposait les directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE relatives aux DEEE imposait aux producteurs et aux importateurs d'équipements électriques et électroniques de:

- s'enregistrer auprès du Ministère de l'environnement au plus tard le 13 août 2005;
- financer au pro rata de leurs parts de marché la collecte et le traitement des DEEE historiques en provenance des ménages dès le 13 août 2005;
  - garantir le financement de la collecte et du traitement futur des DEEE issus des équipements vendus après le 13 août 2005 (soit en déposant une provision sur un compte bancaire bloqué, soit en souscrivant à une assurance qui garantit ce financement, même si la société a disparu entre temps, soit en rejoignant un système collectif tel qu'Ecotrel).

Les obligations d'enregistrement et de garantie de financement des futurs DEEE restent en vigueur depuis le 13 août 2005. C'est pourquoi, les producteurs et importateurs d'équipements électriques et électroniques sont instamment invités à s'enregistrer dans les plus brefs délais auprès d'Ecotrel. En effet, le système de financement d'Ecotrel prendra la forme d'une cotisation de recyclage visible qui viendra grever le prix de vente des équipements électriques et électroniques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Afin d'éviter de devoir rejoindre le système Ecotrel trop tard et de devoir financer rétroactivement et de leur poche des cotisations de recyclage qu'ils n'auraient

**ecotrel**  
association sans but lucratif



pas perçues auprès de leurs clients, les producteurs et les importateurs d'équipements électriques et électroniques peuvent sans tarder appeler le 26098-1 ou envoyer un e-mail à [bernard.mottet@ecotrel.org](mailto:bernard.mottet@ecotrel.org) ou encore télécharger tous les documents nécessaires à leur adhésion et s'enregistrer sur le site [www.ecotrel.org](http://www.ecotrel.org). Une foule d'informations utiles sont disponibles sur ce site, notamment la liste des équipements visés par le règlement grand-ducal et pris en charge par Ecotrel. Compte tenu de l'importance de la matière, l'administration de l'environnement a promis d'effectuer des contrôles et, le cas échéant, d'appliquer les sanctions prévues par la loi aux contrevenants. ■

## Nouvelles dispositions fiscales

**R**égime société mère et filiales – projet de loi  
Le projet de loi n° 5492 a pour objet la transposition en droit national de la directive 2003/123/CE modifiant la directive 90/435/CEE concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents.

Ce dispositif a pour objectif d'exonérer de retenue à la source les dividendes et autres bénéfices attribués par des filiales à leur société mère, et d'éliminer la double imposition économique

de ces revenus au niveau de la société mère.

La nouvelle directive innove sur certains points:

- la liste des sociétés éligibles est élargie; il est également tenu compte des établissements stables de sociétés mères d'un autre Etat membre;
- le seuil de participation est ramené progressivement de 25 % à 10 %.

Étant donné que le législateur luxembourgeois a largement anticipé sur la récente législation européenne, concernant le seuil de participation et les établisse-

ments stables, les modifications à apporter par le projet de loi sous rubrique concernent essentiellement l'élargissement du périmètre des sociétés éligibles.

Le projet de loi précité est reproduit sous:

<http://www.chd.lu/servlet/ShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=816114&fn=816114.pdf>

La directive européenne précitée est reproduite sous:

[http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2004/l\\_007/l\\_00720040113fr00410044.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2004/l_007/l_00720040113fr00410044.pdf)

### Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

## Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles minima applicables

**A** partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005, indice 652,16 (Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage)

Une «**prime d'encouragement**» de 10 % de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis des professions de vendeur, de magasinier, de décorateur, de dessinateur en bâtiment, d'agent de

voyages et d'employé administratif et commercial, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage
- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant

la période annuelle de référence

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre. **Elle est à la charge de l'employeur et est à payer au plus tard le 31 décembre suivant)**

**Remarque:** En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

#### Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)

pour	Vendeur, Magasinier, Décorateur, Dessinateur en Bâtiment	Agent de Voyages	Employé administratif et commercial
1 <sup>re</sup> année	429,06 €	509,34 €	
2 <sup>e</sup> année	546,31 €	633,38 €	
3 <sup>e</sup> année	794,79 €	900,24 €	900,24 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour les apprentis de l'apprentissage préparatoire au CITP en vente	
1 <sup>re</sup> année	386,21 €
2 <sup>e</sup> année	429,06 €

- En cas d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3<sup>e</sup> année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques. ■

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de **1206,24 € par mois**.

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour les apprentis de la profession d'Assistant en pharmacie	
3 <sup>e</sup> année	900,57 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses			
pour	CATP Cuisinier	CATP Serveur de restaurant	CITP en Cuisine/Service
1 <sup>re</sup> année	624,18 €	575,34 €	517,82 €
2 <sup>e</sup> année	785,07 €	741,25 €	575,34 €
3 <sup>e</sup> année	897,05 €		

Indemnités d'apprentissage (brut/mois)			
pour	Mécanicien industriel et de maintenance, Mécanicien d'usinage, Electronicien en énergie, Informaticien	Mécatronicien	Mécanicien d'avions
1 <sup>re</sup> année	483,32 €	259,36 €	279,12 €
2 <sup>e</sup> année	634,68 €	333,45 €	829,55 €
3 <sup>e</sup> année	829,61 €	433,49 €	

Luxembourg energy office



### LEO – Luxembourg Energy Office S.A.

49, bd du Prince Henri  
B.P. 371  
L-2013 LUXEMBOURG  
E-mail: leo@vdl.lu  
Fax: 26 20 24 20

administrateur-délégué 4796-3337  
secrétariat 4796-3378  
secrétariat commercial 4796-3377  
4796-3380  
4796-3387  
4796-3388  
4796-3389  
4796-3390

## Autorisation de commerce: Rappel au règlement

**L**e Parquet du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg a reçu récemment de la part des forces de l'ordre un certain nombre de procès-verbaux dressés à l'encontre de commerçants qui, bien qu'étant titulaires d'une autorisation délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement et respectant les termes de cette autorisation, avaient négligé de se conformer à l'article 25 de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales prévoyant que «la mention de la

profession et le numéro de l'autorisation gouvernementale doivent figurer sur les lettres, courriers électroniques, sites internet, devis, factures et devantures, ainsi que sur les panneaux devant être installés obligatoirement sur tous les chantiers».

Il s'agissait notamment de défauts d'afficher la mention de la profession et le numéro de l'autorisation sur les devantures de leur local de commerce.

Afin d'éviter des condamnations répressives à vos membres – la sanction prévue par le législateur pour une violation de l'article 25 étant une peine d'emprisonnement de 8

jours à 3 ans et / ou d'une amende de 250 à 125.000.-EUR ainsi que le cas échéant une interdiction professionnelle d'exercer de deux mois à 5 ans combinée à la fermeture de l'établissement en question.

Un strict respect de l'article 25 précité est également dans l'intérêt des titulaires d'une autorisation en bonne et due forme alors qu'il facilitera la tâche aux forces de l'ordre chargées de détecter les professionnels qui exercent sans disposer d'une telle autorisation. (Communiqué par le Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg) ■

[www.cobelfret.com](http://www.cobelfret.com)

**COBELFRET** 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

Leasing financier  
Option d'achat

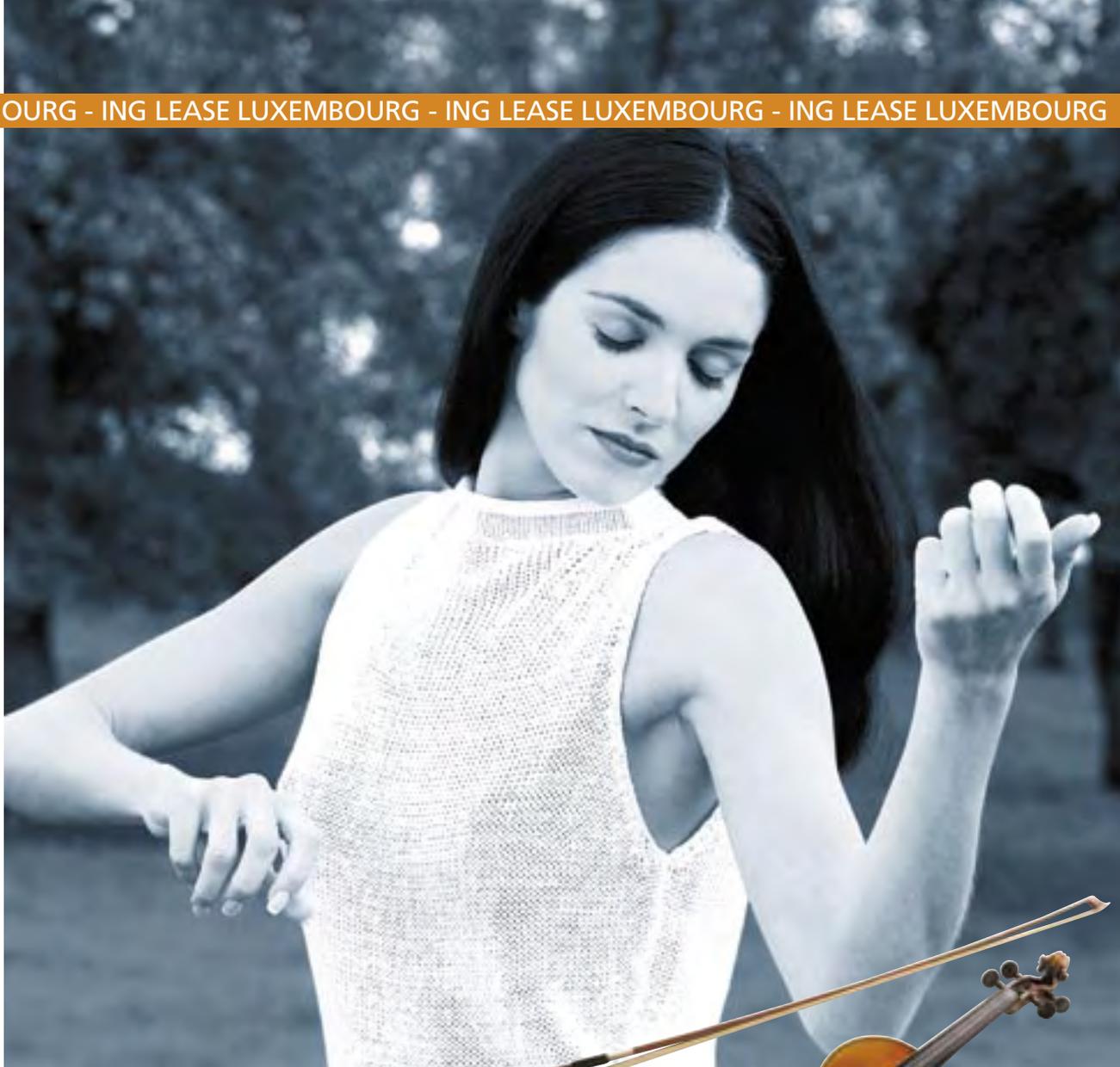
Location financière  
sans option d'achat

Sales & Lease back

Leasing opérationnel  
Livre ouvert

Leasing opérationnel  
Livre fermé

Leasing immobilier



## ING Lease Luxembourg

### Comptez sur notre know-how financier pour vous épauler

Fort de sa longue expérience en matière de leasing, l'équipe de spécialistes d'ING Lease Luxembourg met ses compétences à votre service et vous fait bénéficier d'une gamme complète de produits financiers dans laquelle vous trouverez à coup sûr la réponse à tous vos besoins.

De nombreuses entreprises ont fait le choix d'ING Lease. Faites comme elles, profitez d'un service compétitif et de qualité.



**ING LEASE LUXEMBOURG**  
50, route d'Esch L-1470 Luxembourg  
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03  
[www.ing.lu](http://www.ing.lu)

# Le secteur de l'hygiène, de la

**H**alo sur le secteur de l'hygiène, de la beauté et de la santé. Après avoir étudié le secteur des pharmacies, parapharmacies, parfumeries, cosmétique, drogueries, diététique, fitness et coiffeurs le mois passé, la deuxième partie du dossier, est consacrée aux commerces d'optique, de surdité et de fourniture médicale. Avec une tendance nette: la lunetterie épouse la mode!

**D**e 30 en 1970, le nombre d'opticiens est passé à 49 en 2003. Ces chiffres ne reflètent cependant pas l'importance du développement que cette branche a connu. En effet, de nombreux opticiens indépendants, qui restent majoritaires, exploitent une ou plusieurs filiales à l'exemple de MOITZHEIM, ACKERMANN, BICHEL, OPTIVUE, QUARINE, THILL, WELTER etc. Depuis quelques années, ce marché est également visé par des chaînes étrangères comme GRAND OPTICAL et AFFLELOU, sans oublier les indépendants établis à nos frontières qui ouvrent des filiales au Luxembourg comme ROMAN WAGNER. Le marché de l'optique est considéré comme très rentable, mais il est influencé par les grilles tarifaires de remboursement et est arrivé à maturité. En Allemagne, le n°1 FIELMANN a connu une baisse des ventes de 8,3% due au fait de l'entrée en vigueur de la réforme

du système de santé qui a baissé drastiquement le remboursement des achats de lunettes. Les implantations sont de plus en plus fréquentes dans les centres commerciaux périphériques et dans les petites villes de 2.000 à 3.000 habitants. Du fait du manque ou des coûts de parking et des difficultés de circulation, nombreux sont ceux qui préfèrent se rendre près de chez eux. D'une offre purement médicale, le marché de l'optique s'oriente de plus en plus vers une offre liée à la mode avec les solaires et autres achats plaisir. On constate qu'avec la multiplication des points de vente, les actions promotionnelles se multiplient aussi.

Au Luxembourg, la concurrence n'est cependant pas encore aussi sévère qu'en France, qui a suivi la Grande-Bretagne où la guerre des prix et souvent l'ajout d'une deuxième paire de lunettes pour 1€ à l'achat d'une première paire est courante. Récemment,



AFFLELOU a lancé la TERCERA, une troisième paire pour 15 € supplémentaires. L'un de ses grands succès est le FORTY, un coffret de quatre paires de lunettes identiques, pour en avoir toujours une sous la main.

## ■ La mode dans la lunetterie

Au cours de ces dernières années, la diversification des griffes de la mode dans la lunetterie a largement contribué à faire passer la lunette de son statut de prothèse médicale à celui d'accessoire

# de la **beauté et** **santé** (2<sup>e</sup> partie)



de mode. Souvent le client achète deux paires, l'une comme prothèse médicale et l'autre pour se protéger du soleil.

D'aucuns disposent de plusieurs paires qu'ils portent en fonction de leur activité, l'une professionnelle, une autre pour les sorties, une troisième pour jardiner et encore une autre pour la pratique du sport, etc. Les femmes, qui détiennent 60 % des équipements, en ont fait un élément esthétique en harmonie avec leur maquillage et leur coupe de cheveux. Les lunet-

tes sont presque assimilées à des bijoux.

## ■ Le service à l'achat

Plus que l'offre de prix promotionnels, nombreux sont les porteurs ou futurs porteurs de lunettes qui recherchent les conseils lors du processus d'achat. Ils veulent être bien informés sur les avantages que leur apportera un article par rapport à un autre. Ils veulent aussi être rassurés par rapport à leur physique et leur nouvelle esthétique. Une réponse peut être apportée par un essai vir-

tuel des montures sur écran. Le client est également sensible aux garanties en matière de remplacement des montures et verres cassés ou abîmés. Avec l'allongement de la vie et considérant qu'une personne sur trois est presbyte, la moitié de la population qui aura plus de 45 ans à l'horizon 2025 devra s'équiper pour voir de près. Les presbytes ont le choix entre des lunettes de lecture ou les verres progressifs à forte valeur ajoutée. Ce dernier marché a crû en volume deux fois plus vite que le reste du marché des verres. ESSILOR, qui domine ce marché avec VARILUX, explique que ce produit représente plus de 26 % du volume des ventes mais 51 % du chiffre d'affaires. Sur l'ensemble du marché de l'optique, ± 58 % concerne les verres, 24 % les montures, 8 % les lentilles, 7 % les lunettes de soleil et 3 % les produits d'entretien. La progression des ventes en valeur est portée par la valorisation des hauts indices, verres amincis, les traite-



ments antireflets, les verres teintés et photochromiques.

Malgré les excellentes perspectives, l'accroissement de la concurrence fait qu'après des années de vaches grasses, les mutations en cours confronteront les opticiens à de nouveaux défis.

### **FIELMANN**

Le n°1 Allemand et le n°3 mondial de l'optique, l'Allemand FIELMANN, qui a souffert après une croissance forte sur son marché depuis la réforme du système de santé, a indiqué qu'il comptait trouver des leviers de croissance hors de ses frontières. Déjà présent en Suisse, en Autriche, aux Pays-Bas et en Pologne, FIELMANN avec 529 magasins d'optique dont 426 en Allemagne, réalise un chiffre d'affaires total de près de 1,2 milliards €. Classé comme discount, avec 5 % des magasins, FIELMANN réalise 21 % du chiffre d'affaires de la branche mais distribue 54 % des lunettes vendues en Allemagne. Son succès repose sur les mêmes recettes que celles de ZARA dans le textile, à savoir la réunion en une main de toute la chaîne de distribution, de la fabrication à la vente. Son magasin phare à Vienne couvre

une surface de 700 m<sup>2</sup> et 1.200 m<sup>2</sup> à Amsterdam.

Sur le plan mondial, FIELMANN talonne les Américains LENS-CRAFTERS et PEARLE VISION/COLE VISION. LENS-CRAFTERS et SUNGLASS HUT ont été rachetés par l'Italien LUXOTTICA, qui est devenu de ce fait le n°1 mondial.

### **GRAND OPTICAL**

Avec 4 magasins au Luxembourg, GRAND OPTICAL créé par les Français M. LIKIERMAN et Daniel ABITTAN fait partie de GRAND-VISION, contrôlé par

le Hollandais HAL TRUST qui contrôle aussi PEARL VISION au Benelux, le n°2 Allemand APPOLO POTIK en Allemagne AVANZI en Italie et MULTI OPTICAS au Portugal.

### **ALAIN AFFLELOU**

Avec des magasins exploités en propre et une majorité en franchise. ALAIN AFFLELOU réalise un chiffre d'affaires de 374 millions € avec 590 magasins et détient 15 % du marché français.

En France, la majorité des opticiens font partie de coopératives, comme «La Guilde des lunetiers», dont le membre KRYS réalise à lui seul 14 % du marché. La principale enseigne en franchise OPTIC 2000 couvre 15 % du marché.

### ■ **Les audio prothésistes**

Les spécialistes de l'audition et de la surdité sont au nombre de 5 et s'adressent à la clientèle des malentendants. A une ancienne Maison réputée avec 2 magasins comme EDMOND ZIGRANG, s'ajoute LAPPERRE et des opticiens ouvrant leurs magasins aux audioprothésistes. Souvent cette spécialité est exploitée en coopération avec des opticiens. C'est ainsi qu'en France, la coopéra-





tive «La Guilde des lunetiers» regroupe près de 200 laboratoires d'audition «entendre» et que Daniel ABITTAN, co-fondateur de GRAND OPTICAL, lance le concept de la prothèse auditive en soixante minutes GRAND AUDITION. Après l'ouverture du premier sur 500m<sup>2</sup> à Paris, 80 nouveaux magasins sont planifiés en France. A tous ces métiers et

commerces de la santé, s'ajoutent les orthopédistes comme KOHNEN et FELTEN qui vendent des prothèses, chaises roulantes, béquilles, ceintures médicales, etc. Il ne faudrait cependant pas oublier les fournisseurs du secteur de la santé comme HOSPILUS et DOPLER. ■

Norbert Friob

Note:

En complément de la première partie de notre dossier paru en septembre sur le secteur de l'hygiène, de la beauté et de la santé, l'institut Annette Weber-Krier nous informe que leur institut dispense des soins de beauté depuis trois générations. La fondatrice, Maisy Krier-Hentges, première esthéticienne diplômée au Luxembourg, exerçait déjà avant la dernière guerre mondiale.

- marcelor
- LE GOUVERNEMENT  
du Grand-Duché de Luxembourg
- RTL Collection
- lu
- GUIDO&GLAS
- IEE
- STROOSSEFESTIVAL  
STROOSSEN
- OUR  
Naturpark
- vidalecloesener
- Mercedes-Benz  
Luxembourg
- FNEL
- CFL
- POLICE GRAND-DUCALE
- Lëtzebuurger Guilde a Scouten



- VISUALS
- COMMUNICATION
- OBJECTS

salt pepper

*Es muss nicht  
immer Wein sein...*

MEMBER OF DESIGN | LUXEMBOURG

T +352 48 10 05 - 1  
F +352 48 10 05 - 40

MORE@SALTANDPEPPER.LU  
WWW.SALTANDPEPPER.LU

# La politique d'immigr

**D**ans le cadre des réflexions portant sur l'amélioration de la situation compétitive des entreprises luxembourgeoises, l'UEL s'est à nouveau penchée sur la politique d'immigration que le Luxembourg sera amené à mettre en place pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises tant en ce qui concerne les qualifications que les effectifs requis. L'UEL plaide en faveur d'une démarche volontariste en la matière qui doit se décliner en deux axes, l'un s'adressant aux ressortissants des Etats membres ayant adhéré à l'Union Européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004 et l'autre s'adressant aux ressortissants non communautaires.

**P**our maintenir une offre de travail élevée répondant aux profils professionnels recherchés et insuffisamment disponibles sur le marché de l'emploi national et régional, le recours à l'immigration de ressortissants communautaires ou de pays tiers s'avère inévitable et indispensable dans le court terme. L'apport migratoire international, en augmentant de façon ciblée le volume de la population, constitue un facteur favorable à la croissance économique dans l'Europe communautaire en général et sur le plan national en particulier.

Presque tous les secteurs et branches économiques sont en quête soit de main-d'œuvre qualifiée soit de personnel hautement spécialisé, indispensables au développement des entreprises. Concrètement, les besoins des entreprises relevant de l'artisanat, du transport routier et du secteur horeca reflètent un déficit struc-

tuel persistant en termes de personnes ayant les qualifications requises. Aussi l'UEL recommande-t-elle aux autorités politiques de créer les préalables pour que les instances nationales compétentes puissent nouer les contacts nécessaires avec les administrations gérant les flux des demandeurs d'emploi dans les pays qui ont été identifiés comme hébergeant du personnel pouvant utilement renflouer les effectifs des branches et secteurs mentionnés plus haut. Il s'agit en l'occurrence de plusieurs pays ayant récemment adhéré à l'Union Européenne. Ces ouvertures une fois faites, les entreprises pourront se ressourcer au fur et à mesure de leurs besoins <sup>(1)</sup>.

Quant à l'industrie, aux services financiers et autres services en général, ceux-ci nécessitent,

en dehors de la main-d'œuvre qualifiée recrutée dans la Grande Région, du personnel hautement spécialisé en provenance du monde entier (2).

## ■ 1. L'Europe élargie

Une nouvelle donne s'est imposée le 1<sup>er</sup> mai 2004 avec l'adhésion des dix nouveaux pays à l'Union Européenne, élargissant ainsi de façon considérable le périmètre du marché intérieur européen. De nouvelles opportunités en termes de marchés s'ouvrent aux entreprises qui dans de nombreux cas ne peuvent en tirer avantage que dans la mesure où elles disposent du personnel connaissant les spé-



# ation au Luxembourg



vail serait gravement perturbé ou menacé. Au regard de la pénurie constante de l'offre de travail qui caractérise le marché du travail du Luxembourg, l'UEL ne voit pas l'utilité pour le Gouvernement de continuer à restreindre la libre circulation des travailleurs.

Dans l'hypothèse où les mesures transitoires fermant l'accès au marché du travail seraient – contre toute logique économique – reconduites, l'UEL insiste pour que le Gouvernement conclue impérativement des accords bilatéraux avec certains des huit pays en question afin de satisfaire les besoins de main-d'œuvre des différents secteurs économiques du pays. Ces accords devront régler l'entrée de travailleurs émanant de ces pays au Luxembourg et porter entre autres sur les aspects de droit administratif et de sécurité sociale, de façon à permettre aux entreprises d'engager les personnes dont elles auront besoin en toute sécurité juridique.

## ■ 2. Les conditions d'octroi d'un permis de travail pour les ressortissants non communautaires

La philosophie à la base de la législation de 1972 est excessivement protectrice du marché du travail luxembourgeois. Elle comporte l'effet pervers que le marché du travail luxembourgeois risque justement de subir des problèmes autrement plus importants à partir du moment où la législation et son application restrictive ne permettent pas aux entreprises luxembourgeoises ouvertes sur l'étranger de développer leurs

cificités des marchés et des pays en question. Ces personnes doivent nécessairement pouvoir renflouer les effectifs des entreprises au Luxembourg afin de permettre également à celles-ci de pouvoir pleinement assumer leur rôle dans un environnement économique changé.

Le Luxembourg s'est rallié à la position communautaire instituant des mesures transitoires envers huit des dix pays adhérents. Il s'ensuit que le principe de la libre circulation des travailleurs n'est pas applicable aux ressortissants de ces pays du moins pendant une première phase de deux ans qui prendra fin le 30 avril

2006. En 2006, chaque Etat membre de l'UE15 devra signaler formellement à la Commission soit son intention d'appliquer pleinement le droit communautaire, et son principe de libre circulation des travailleurs, soit de maintenir des mesures restrictives pour une durée de trois années supplémentaires.

L'UEL est inquiète que le Gouvernement puisse reconduire ces mesures transitoires pour un terme de trois ans (01.05.2006 - 30.04.2009), alors qu'au-delà de cette période ces mesures ne pourront être prolongées de deux années supplémentaires qu'au seul cas où le marché national du tra-

activités. Le législateur doit donc réformer fondamentalement les dispositions de la législation actuelle. Afin d'aider les entreprises relevant des différents secteurs à se doter des compétences requises pour faire face à leurs activités qui, souvent, se situent dans un environnement international, ces réformes doivent en outre se caractériser par un assouplissement et une accélération de la procédure d'octroi des permis de travail.

Afin de conférer une plus grande transparence au traitement des demandes d'octroi de permis de travail, il est nécessaire de définir un certain nombre de critères pour, d'une part, guider les services compétents et, d'autre part, permettre aux entreprises et aux demandeurs de permis de constituer leur dossier en connaissance de cause.

L'accomplissement par un demandeur d'un des critères définis ci-après doit suffire pour que le permis de travail soit octroyé.

## **2.1. La notion de travailleur hautement qualifié – le salaire adéquat présumant des compétences et des qualifications importantes dans le chef des demandeurs de permis de travail**

Comme bon nombre de personnes que les entreprises désirent engager «hors UE/EEE» disposent de compétences hautement spécialisées, le salaire qui constitue la contrepartie de la prestation professionnelle dans les relations de travail peut constituer un élément identifiant les personnes relevant de cette catégorie de demandeurs de permis de travail.

Toutefois, le critère de salaire adéquat ne peut pas constituer un critère exclusif, surtout lorsque le niveau de rémunération exigé est élevé comme cela est le cas à l'heure actuelle, à savoir quatre fois le SSM. En effet, beaucoup de personnes hautement qualifiées par l'accomplissement d'études et/ou par une spécialisation acquise pendant la vie

professionnelle et disposées à venir travailler au Luxembourg sont des personnes jeunes. Or, il est constant qu'une entreprise n'est que rarement disposée à payer dès l'entrée en service de ces personnes des salaires d'une telle importance. Ceci est d'autant plus vrai que l'entreprise doit en pareille circonstance s'occuper, le cas échéant, de l'hébergement de la personne, de l'accueil des enfants dans des écoles privées etc. Par ailleurs, l'entreprise se voit obligée de fixer le salaire de la personne en question en tenant compte de sa grille de salaire, établie le cas échéant par voie de convention collective. Il apparaît donc que le seuil mentionné ci-dessus pour tabler sur un demandeur à compétence élevée est trop important en présence de personnes jeunes.

L'UEL demande principalement que la loi à réformer dispose que le demandeur et/ou l'entreprise fournisse la preuve de la valeur des compétences spécifiques pour l'entreprise. En tout état de cause, les éléments de coût mentionnés ci-avant doivent s'ajouter, le cas échéant, au salaire proprement dit.

## **2.2. La notion de compétences non disponibles sur le marché du travail luxembourgeois – les langues étrangères, les cultures étrangères**

La maîtrise d'une langue étrangère peut constituer une condition indispensable et exclusive pour remplir une fonction donnée. Les personnes maîtrisant ces langues ne constituent donc pas nécessairement un cercle de personnes hautement qualifiées dont question ci-dessus. Or, des travailleurs relevant du marché du travail luxembourgeois qui ne maîtrisent pas la langue recherchée, peuvent ne pas répondre au profil recherché pour l'environnement de travail spécifique. Il s'agit en l'occurrence de travaux incombant aux entreprises dont la maison mère et/ou la clientèle et/

ou les fournisseurs etc. se trouvent hors UE/EEE.

Vouloir traiter au départ du Luxembourg avec des agents économiques relevant de pays dont la culture diffère largement de la nôtre nécessite, en dehors de la maîtrise d'une langue donnée, la connaissance des mœurs et coutumes etc. de ces pays par les personnes en question.

Il importe partant de reconnaître ces critères parmi ceux éligibles à un permis de travail. Il est évident qu'en pareille circonstance, l'entreprise doit motiver le bien-fondé et le caractère indispensable de cet élément de qualification.

## **2.3. Les mutations intra-groupe**

Des demandes d'établissement de permis de travail pour des travailleurs qui sont mutés au Luxembourg dans le cadre du groupe d'entreprises auquel appartient leur employeur établi au Luxembourg doivent aboutir sans qu'il soit nécessaire de justifier de l'accomplissement des conditions et critères mentionnés sub 2.1. et 2.2. à supposer que celles-ci soient reprises par la future législation.

## **2.4. Les contrats de travail d'une durée déterminée inférieure à six mois**

L'UEL suggère pareillement d'établir des permis de travail à l'intention de demandeurs dont le contrat de travail à durée déterminée est inférieur à six mois et qui sont appelés à pallier des offres d'emploi non satisfaites émanant de secteurs économiques confrontés de façon temporaire à des pénuries de main-d'œuvre.

Pour les demandeurs répondant à un des quatre critères ci-dessus, l'octroi des permis de travail et de séjour ne doivent en aucun cas dépendre de la disponibilité ou non d'une main-d'œuvre ayant les qualifications similaires sur le marché du travail luxembourgeois ou inscrite à l'ADEM.

Dans le souci de rationaliser les procédures d'accès, l'UEL propose de

- simplifier et de rendre transparents les mécanismes d'entrée pour les ressortissants de pays tiers par l'octroi d'un permis unique, le permis de travail faisant fonction de permis de séjour et le permis de séjour donnant libre accès au travail,
- raccourcir les délais d'attribution,
- donner à la personne concernée le droit de demander l'octroi et le renouvellement du permis,
- abolir la garantie bancaire inscrite dans la législation actuellement en vigueur.

### ■ 3. Le permis de stage formation

Il serait opportun par ailleurs de créer un régime spécial pour des personnes effectuant un stage, une formation ou poursuivant une activité connexe limitée dans le temps au Luxembourg. Ce permis est établi sur simple notification conjointe de la part de l'entreprise et du stagiaire et remplace le permis de séjour pour la durée du stage en question.

Cette notification conjointe doit mentionner un certain nom-

bre de renseignements en dehors de ceux concernant la personne en question, à savoir:

- la durée du stage,
- la finalité de la formation,
- l'existence et, le cas échéant, l'importance de l'indemnité de stage (en espèce et en nature),
- la preuve de la signature d'une garantie bancaire (le cas échéant adaptée),
- la reconnaissance par le stagiaire que ce permis n'ouvre pas droit à l'établissement d'un permis de travail.

A noter qu'un régime semblable doit valoir pour les chercheurs, scientifiques, doctorands etc. reliés aux travaux de l'Université et des centres de recherche publics.

### ■ 4. la procédure administrative

Le délai dans lequel la procédure doit aboutir ne doit pas dépasser six semaines à partir de la date de l'envoi de la demande par lettre recommandée. Ce délai est raisonnable en ce qu'il permettra le cas échéant à une commission d'enquête d'évacuer plus rapidement les dossiers qui dans le passé étaient souvent sujets à des délais très longs.

Afin d'éviter que des demandes incomplètes soient à la base de retards de traitement, le service

compétent doit dans un délai de 15 jours avertir l'employeur ou le salarié que le dossier présenté est incomplet. A défaut de ce faire, l'administration ne peut pas se prévaloir d'un dossier incomplet pour dépasser le délai de six semaines mentionné ci-dessus.

### ■ Conclusion

La politique d'immigration, en facilitant le recours à des compétences non disponibles ou partiellement défailtantes sur le marché du travail national et régional, doit avant tout répondre activement aux besoins de croissance de l'économie et donc tenir compte de la compétitivité des entreprises au regard entre autres des objectifs fixés dans le cadre du processus de Lisbonne, qui visent à garantir la cohésion sociale et à favoriser le développement durable au moyen d'une croissance économique soutenue.

Une telle politique volontariste oblige évidemment ses protagonistes. Aussi l'UEL est-elle disposée, dans le cadre de ses moyens et de sa vocation, à apporter sa part de contribution en aidant à faire intégrer les personnes migrantes dans la société luxembourgeoise. (Communiqué par l'UEL)

## NOTES

L'UEL regroupe les organisations suivantes:

- Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
- Association des Compagnies d'Assurances
- Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
- Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
- Confédération Luxembourgeoise du Commerce
- Fédération des Artisans
- Fédération des Industriels Luxembourgeois
- Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

## FEDIL

# Le **niveau élevé** de l'inflation pèse lourdement sur la **compétitivité des entreprises** au **Luxembourg**

**L**a FEDIL se dit préoccupée du niveau élevé de l'inflation, imputable, il est vrai, en majeure partie aux récents niveaux records du prix du pétrole.

C'est dans ce contexte que la FEDIL prend note du fait que le gouvernement en Conseil vient de décider, en date du 6 septembre dernier, d'augmenter l'allocation de chauffage de 50 % par

rapport aux tarifs actuels, d'analyser la possibilité d'augmenter les seuils d'éligibilité pour l'allocation de chauffage 2006, de même que de lancer une campagne de sensibilisation aux écono-

mies d'énergie destinée aux particuliers.

Il s'agit là, de l'avis de la FEDIL, de mesures positives et sélectives tenant compte de la flambée exorbitante des prix du pétrole et de ses dérivés engendrant une détérioration de la situation financière d'un certain nombre de familles moins favorisées.

Dans le même ordre d'idées, la FEDIL partage le constat général dressé par le Premier ministre en relation avec l'impact de la flambée des prix pétroliers sur l'inflation. En effet, en raison de la forte progression des prix pétroliers, le taux d'inflation sur 12 mois est passé à 2,57 % en juillet 2005, «soit le niveau le plus élevé constaté depuis juin 2004» (STATEC, Conjoncture flash, août 2005).

Force est de constater que le niveau élevé de l'inflation au Luxembourg est à la base de la multiplication des échéances d'adaptation de l'échelle mobile des salaires survenant depuis 1999 à un rythme annuel. Ainsi, la prochaine application d'une hausse généralisée des salaires de l'ordre de 2,5 % est attendue pour le mois d'octobre prochain.

La charge financière de la flambée des prix du pétrole pour les entreprises est donc double: non seulement elle se répercute négativement sur leur facture énergétique, mais elle affecte également, par le biais de l'indexation automatique des salaires, le coût salarial.

Selon les estimations de la FEDIL, la charge mensuelle supplémentaire pour l'économie luxembourgeoise engendrée par l'application d'une seule tranche indiciaire de l'ordre de 2,5 % peut être chiffrée à quelque 25 millions d'euros (un milliard d'anciens francs luxembourgeois), compte tenu d'une masse salariale annuelle de quelque 13 milliards d'euros et d'environ 273.000 salariés (chiffres STATEC 2003).

Au-delà, il y a lieu de noter que l'indexation des salaires se distingue par son caractère général et ne peut donc nullement constituer une réponse adéquate aux problèmes engendrés par la flambée des prix du pétrole au niveau des couches sociales défavorisées.

Face au défi que constitue le niveau d'inflation élevé pour le Luxembourg, la FEDIL tient à rappeler l'engagement pris par le

gouvernement dans le cadre de l'accord de coalition de 2004 de placer la compétitivité et l'attractivité du site Luxembourg au centre des préoccupations de la politique économique et de veiller «à ce que les dérapages de l'inflation ne viennent pas mettre en échec la nécessaire compétitivité économique».

Cependant, la FEDIL se doit de regretter que les récentes décisions du gouvernement en Conseil, en imposant la facture énergétique à la seule charge des entreprises, ne tiennent aucunement compte de la dégradation de la compétitivité touchant les entreprises et certains secteurs industriels et des transports exposés à une concurrence accrue.

La FEDIL s'attend dès lors à ce que le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale, le 12 octobre prochain, présente un programme de réformes en s'inspirant notamment des propositions patronales faites dans le cadre du Comité de coordination tripartite, visant à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et à relancer l'investissement et l'emploi. (Communiqué par la FEDIL) ■

clc

## Plusieurs centaines de postes de travail en péril?



Un des derniers communiqués du Statec vient d'annoncer, respectivement de confirmer deux bonnes nouvelles pour le consommateur. Primo, l'échéance d'une tranche indiciaire de 2,5 % au 1<sup>er</sup> octobre 2005. Secundo, au cours des douze derniers mois, l'augmentation des prix pratiqués dans la demande intérieure, et surtout dans le commerce, a été, dans

l'ensemble, extrêmement faible: moins d'1%! Pour certaines rubriques, le prix a même chuté! En résumé, exception faite des tabacs, qui font toujours partie intégrante du panier de l'index avec une pondération de 11,4 %, l'évolution des prix dans les différentes branches du commerce est restée bien en deçà du taux de l'inflation, qui a atteint 2,74 % (!) en août 2005. L'évolution des prix dans certains

autres domaines (combustibles, gaz, électricité, gastronomie, loyers...), observée au cours des douze derniers mois, vient de catapulter le Luxembourg à la deuxième position, après la Lettonie, dans le hit-parade de l'inflation en Europe.

Quelle est la vraie conséquence de cette nouvelle tranche indiciaire, et comment le commerçant peut-il absorber cette nouvelle charge? En simplifiant, le commerçant peut, soit ajuster ses prix de vente, soit essayer d'augmenter son chiffre d'affaires, ou améliorer sa productivité en réduisant ses frais. Si le commerce disposait d'une marge de manœuvre suffisante, il augmenterait ses prix de vente. Or, en raison de la situation de concurrence acharnée, les prix de vente resteront sous pression,

ce qui peut d'ailleurs arranger le consommateur. Aussi notre Gouvernement devrait-il se féliciter de cette contrainte, étant donné qu'une augmentation des prix attiserait encore davantage l'inflation. Sachant que dans le commerce la conjoncture est plutôt morose – le chiffre d'affaires en volume est en régression – la deuxième solution reste purement hypothétique. Enfin, le commerçant est obligé de réduire ses coûts. Mais où chercher ce gain de productivité, sachant que la moitié de ses coûts représente des frais de personnel?

Pour le premier distributeur au Grand-Duché par exemple, employant 3 850 personnes, il suffit d'absorber la bagatelle de 2 800 000 € par an. Cette masse

salariale correspond à 121 postes de travail! Pour un autre grand distributeur situé au Kirchberg, la charge supplémentaire est équivalente à 18 emplois.

Le ministre Biltgen, qui fut l'invité du Forum des Ressources humaines de la clc le 3 octobre 2005, a entendu de la bouche de plusieurs responsables que les coûts salariaux de l'indice seront compensés par la suppression de postes! L'indice tue l'emploi! La clc espère que le Gouvernement et les autres forces vives de la nation reconnaissent enfin les conséquences d'une politique générale orientée essentiellement sur le maintien des acquis sociaux, et qu'à l'avenir, il sera possible de mener un dialogue ouvert et franc sur ce sujet qui fâche. (Communiqué par la clc) ■

## Compétitivité et flexibilité

# L'ère de l'opulence est révolue pour le Luxembourg!

Le conseil d'administration de la clc a siégé le 27 septembre 2005 avec un ordre du jour de taille après la rentrée. Ceci non seulement en termes de nombre de sujets, mais surtout en termes de sujets pesant lourd, et sur les entreprises, et sur le gouvernement, qui tarde à trouver des solutions.

Depuis bon nombre de mois, la clc attend impatiemment la réalisation de la promesse de voir enfin le processus de la simplification administrative devenir réalité. Les problèmes sont découverts, il appartient aux ministères de faire abstraction de toute animosité interministérielle et d'agir dans l'intérêt des entreprises et ce avant qu'il ne soit trop tard. Alors que dans beaucoup de secteurs le chiffre d'affaires stagne, voire régresse, un autre pro-

blème qui pèse lourd est la nouvelle tranche indiciaire à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Elle aura comme grave conséquence la suppression de postes, entraînant le taux de chômage à la hausse. Dans l'esprit du processus de Lisbonne, le conseil de la clc se prononce clairement en faveur du développement des TIC comme élément stratégique dans la politique du développement économique du Luxembourg. La clc exige dans ce contexte, à l'instar de la téléphonie mobile, l'ouverture du marché des télécommunications fixes apportant des prix plus compétitifs, une meilleure offre et une plus grande sécurité. Elle préconise parallèlement la promotion indispensable d'une politique qui investit davantage dans le capital humain en améliorant nettement l'éducation dès la première

scolarisation et le développement de la formation, voire des compétences tout au long de la vie active. Le cadre communautaire impose au Luxembourg certaines contraintes dont les entre-

Dans l'esprit du processus de Lisbonne, la clc exige notamment l'ouverture du marché des télécommunications fixes



prises subissent nolens volens les conséquences anti-compétitives. Or, notre gouvernement continue à surpasser les dispositions des directives européennes aux dépens des entreprises qui,

sous peu, ne seront tout simplement plus à même de financer ces extravagances. Dernier exemple en date: la transposition de la directive sur les temps de travail des travailleurs mobiles. La

clc réitère son appel pressant de transposer les directives 1/1 et de faire abstraction de toute aberration coûteuse pour les PME. L'ère de l'opulence est révolue! (Communiqué par la clc) ■

### Groupement Transports

## Les transporteurs routiers au bord de l'abîme



**L**e Groupement Transports, la fédération luxembourgeoise des transporteurs de marchandises par route, regroupant plus de 260 sociétés, craint que l'explosion du prix du gazole tourne au cauchemar.

Déjà la concurrence exacerbée qui s'est installée depuis l'adhésion des 10 nouveaux États membres de l'Union, l'introduction de la Maut allemande et l'augmen-

tation des redevances routières partout en Europe, pèsent lourdement sur le secteur des professionnels de la route, provoquant des délocalisations, des faillites de sociétés et la réduction substantielle des flottes d'un certain nombre d'entreprises.

La différence entre le prix de revient d'une société de transport luxembourgeoise et celui d'une société établie dans un des anciens pays de l'Est peut, dans certains cas, atteindre les 35%. La flambée du prix du pétrole profite donc surtout aux sociétés des nouveaux États membres qui disposent d'une marge suffisante pour pouvoir absorber la hausse du prix à la pompe.

Du côté des transporteurs luxembourgeois, la situation est

plus qu'alarmante. Non seulement perdent-ils des parts de marché, mais en raison de l'absence d'un système d'indexation automatique des variations des prix du carburant dans les contrats, l'exécution des contrats en cours fait tourner maintes entreprises à un régime déficitaire.

Qui plus est, le carburant et les frais de personnel ensemble représentent 2/3 des coûts d'une entreprise de transport. L'échéance de la prochaine tranche indiciaire annoncée pour novembre 2005, pénalisera donc doublement ces entreprises.

Pour le comble, le Gouvernement prépare la transposition de la directive sur les temps de travail des conducteurs. Au stade actuel des discussions, la version

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE...  
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

**A**  
L'ART

**TECH**  
TECHNOLOGIE

70. MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG  
TEL 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

«luxembourgeoise» de la directive s'annonce devenir la plus contraignante en Europe.

Le Groupement Transports exige du Gouvernement un sérieux coup de main pour éviter

un désastre. Une réduction sensible du nombre de camions aurait des conséquences sociales et économiques considérables. Pour mémoire: fin 2004, le secteur comptait plus de 7.200 salariés;

sans compter le personnel d'entreprises d'autres secteurs, directement dépendant des transporteurs, tels que les garagistes par exemple. (Communiqué par le Groupement Transports) ■

## Lëtzebuenger Maarteverband

# 10<sup>e</sup> édition de la manifestation «rentrée» des professionnels du marché hebdomadaire

**D**ans le contexte de sa campagne publicitaire devenue traditionnelle, le «Lëtzebuenger Maarteverband», groupement professionnel des horticulteurs et marchands, a invité le samedi 1<sup>er</sup> octobre pour sa manifestation «rentrée» annonçant la saison 2005/2006 des marchés hebdomadaires sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il s'agit donc déjà de la 10<sup>e</sup> édition. Rappelons que les responsables fédéraux sous la direction du président Niki Kirsch ont décidé en 1996 de placer les marchés hebdomadaires dans le contexte culturel, social et économique qu'ils méritent. Depuis l'année 1998 une initiative ana-

logue a vu le jour à Dudelange, la première de cette manifestation ayant eu lieu à Esch-sur-Alzette en 1999 et à Differdange en 2003, de sorte que la présence des «Maarteleit» devient de plus en plus «nationale». En présence de nombreuses personnalités de la vie publique ainsi que des confrères marchands établis sur la place Guillaume, le président du Maarteverband, Niki Kirsch, a une fois de plus réitéré l'importance des marchés hebdomadaires pour les centres urbains et a invité le public à évaluer les atouts spécifiques des produits offerts. Par ailleurs a-t-il placé les marchés dans leur contexte historique et souligné le flair particulier de ce

type de commerce très traditionnel. Comme en 2004, les professionnels du marché hebdomadaire ont su créer une ambiance sympathique pour cette rentrée qui compte désormais définitivement parmi les traditions citadines.

Le marché hebdomadaire de la Ville de Luxembourg a lieu les mercredis et samedis à partir de 7h00 du matin sur la Place Guillaume (Knuedler). Pour en savoir plus: Lëtzebuenger Maarteverband (Lmv), 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg, B.P. 482, L-2014 Luxembourg, e-mail: [janin.heniqui@clc.lu](mailto:janin.heniqui@clc.lu), tél.: + 352 43 94 44 -1, fax: + 352 43 94 50, [www.clc.lu](http://www.clc.lu) ■

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTE  
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management**

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail [info@creditreform.lu](mailto:info@creditreform.lu)

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise**

seit/dépuis 1079

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns

## EN BREF

### Goedert

**Un lavage plus efficace grâce à la technologie SofTec**



L'Autocenter Goedert a installé la technologie innovante SofTec de WashTec dans son car wash à Hollerich. Une nouvelle génération de brosses à texture en polyéthylène moussé ultra doux et un cycle de pré-lavage à haute-pression améliorent l'efficacité du lavage. Les portiques WashTec, équipés de la technologie SofTec sont sortis les meilleurs du test comparatif «matériaux de lavage» de ADAC-Motorwelt. Autocenter Goedert utilise les produits Flowey Soft Touch. Ces produits luxembourgeois haut de gamme respectent l'environnement, éliminent les micro-rayures et préservent la carrosserie contre les abrasions. Pour plus d'informations: [www.autocentergoedert.lu](http://www.autocentergoedert.lu)

### Möbeleinrichtungen

**Montana erneuert sein Look mit 24 neuen Farben**



Das bekannte dänische Möbelprogramm Montana wird mit der Einführung von 24

neuen Farben neue Ausdrücke ermöglichen. Mit der neuen Palette wird Montana dazu auffordern, mit den Farben zu spielen und in den Räumen der Wohnung verschiedene Stimmungen hervorzurufen. Das Montana Einrichtungssystem wurde 1982 von Peter J. Lassen entworfen. Die Elemente sind frei kombinierbar und für alle Formen der Aufbewahrung verwendbar. FORM & FUNCTION (1 rte d'Echternach L- 1453 Luxembourg) präsentiert seit dem 17. September die komplette neue Montana Palette. Weitere Informationen über: [www.formfunction.biz](http://www.formfunction.biz)

### Informatique

**Dotcom Luxembourg S.A lance un service d'e-mailing**



La société Dotcom, basée à Hesperange, vient de créer le service E-mailing. Cette plateforme permet aux entreprises d'envoyer à un nombre illimité de destinataires des newsletters, promotions, invitations ou cartes de vœux. Ces envois ont le mérite d'être personnalisés en respectant la charte graphique de l'expéditeur. L'un des avantages de cette solution est l'assainissement des envois groupés assimilés souvent aux «spams». La plateforme est accessible 24h/24 à l'aide d'une simple connexion Internet. Un «login» et un mot de passe permettent un accès sécurisé. Enfin, le suivi des envois/réceptions est assuré par un outil statistique

## Cegedel

# Pression sur les marges en raison de la concurrence



**C**egedel a enregistré une baisse de sa marge d'exploitation au premier semestre 2005. Au 30 juin 2005, le résultat avant impôts s'est monté à 35,2 millions d'euros contre 34 millions d'euros en juin 2004. Le résultat brut d'exploitation (EBITDA) est passé de 49,5 millions d'euros à 45,1 millions d'euros entre juin 2004 et juin 2005, soit une baisse de 8,9 %. Le résultat d'exploitation a enregistré quant à lui une baisse de 12,8 %, avec 29,3 millions d'euros contre 33,6 millions d'euros. La société a dû consentir à faire des efforts au niveau des prix de vente face à une concurrence accrue et au niveau des péages pour l'utilisation des réseaux. Cette pression sur les marges dans le métier de base de Cegedel a été compensée par une hausse des recettes en provenance des activités de diversification de Cegedel (production d'énergie électrique, transport et distribution de gaz, énergies renouvelables, cogénération, télécommunications, facility management), confortant ainsi le bien-fondé des initiatives prises en la matière depuis quelques années. Le chiffre d'affaires de Cegedel a

augmenté de 37,7 % à 262 millions d'euros. Cette hausse est due essentiellement au développement des ventes d'électricité sur le marché international. Ces ventes se caractérisent par des marges généralement faibles, de sorte que l'effet sur le résultat d'exploitation est réduit.

Au cours du premier semestre, Cegedel Net a démarré ses activités. La nouvelle société est responsable de la planification, de la construction, de l'extension, de l'entretien ainsi que de l'exploitation des réseaux de transport et de distribution de Cegedel. Elle assure aussi la gestion des compteurs et la facturation. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2005, les demandes d'énergie dans les réseaux Cegedel Net s'est élevée à 2.241 GWh, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à la même période en 2004. Globalement, l'augmentation des besoins en électricité est plus faible que lors des années précédentes. Les ventes de Cegedel en volume sur le territoire national ont augmenté de 3,2 %.

Cegedel a annoncé que le groupe allait investir 28 millions

d'euros dans les réseaux de transport et de distribution d'électricité, comme l'an dernier. Les frais d'entretien des réseaux devaient atteindre à nouveau quelque 9 millions d'euros. 61,8 % de l'approvisionnement de Cegedel proviennent de sources «classiques», 22,3 %, de Twinerg (réalisation et exploitation d'une centrale TGV (turbine gaz vapeur) à Esch-sur-Alzette), 9,4 %, de cogénération (centrale fonctionnant grâce à des turbines ou des moteurs à gaz et produisant simultanément de l'énergie électrique et de la chaleur) et 6,5 %, d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, éolienne ou solaire, etc.). Dans le contexte de la libéralisation du marché de l'énergie, Cegedel a élargi son offre de produits aux activités de gaz naturels à sa clientèle professionnelle. Pour l'exercice 2005, les résultats con-

solidés devraient progresser légèrement par rapport à ceux de l'année dernière.

Les deux dernières années ont été marquées par une forte augmentation des prix du pétrole, avec une flambée extraordinaire depuis le mois de mai 2005. Ainsi, le baril de Brent est passé de quelque 26 dollars en septembre 2003 à 68 dollars début septembre 2005 (+ 161,5 % en 24 mois). Ces hausses spectaculaires sur le marché du pétrole ont eu, et auront encore, des retombées sur le marché de l'énergie luxembourgeois, qui, rappelons-le, est quasi entièrement dépendant de l'importation de ses produits énergétiques et de ses énergies primaires. La croissance des prix de vente pour les ménages devrait se situer à quelque 7 % à partir de janvier 2006. Pour plus d'informations: [www.cegedel.lu](http://www.cegedel.lu)

## Secteur brassicole

# Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. certifiée ISO 9001:2000

**L'équipe**  
«Production»  
et «Logistique» de la  
Brasserie de  
Luxembourg.  
De g. à dr.:  
Torben  
Berger, Jean  
Kartheiser,  
Volker  
Mueller,  
Carl Corbeels  
(Directeur de  
Production),  
Guy Hendrik  
et Philippe  
Bernard



La Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. est la première brasserie au Grand-Duché de Luxembourg à recevoir la certification ISO 9001:2000 pour la fabrication, le remplissage (tonneaux et bouteilles), l'entreposage et la distribution de sa bière et d'autres boissons. Attentive aux attentes des consommateurs et

## EN BREF

détaillé. Plus d'informations sur: [www.e-mailing.lu](http://www.e-mailing.lu)

### Immobilier

#### Evolution encourageante du marché des bureaux à Luxembourg



Atisreal Luxembourg vient de publier les résultats de son enquête annuelle portant sur l'évolution du marché de l'immobilier de bureaux dans la capitale, pour le premier semestre 2005. La prise en occupation à Luxembourg a été de 34.000m<sup>2</sup> pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 2005, un chiffre en léger recul par rapport à 2004. Quant au taux de vacance au 30 juin 2005, il est estimé à 6,1 %, (contre 10 % en moyenne dans les capitales européennes). Les loyers de référence pour des immeubles neufs localisés dans les zones recherchées se situent autour des 33/m<sup>2</sup>/mois, ce qui reste nettement inférieur aux prix pratiqués dans de grandes capitales comme Londres et Paris.

### Informatique

#### media65 startet cirrusWeb.lu

Mit cirrusWeb.lu hat die auf Mediaproduktionen spezialisierte Firma media65 europe s.à.r.l. ein Marke für ihre Webentwicklung ins Leben gerufen. 4 attraktive Packages

sollen kleinen wie größeren Firmen helfen, innerhalb eines überschaubaren Kosten- und Zeitrahmens eine attraktive Homepage zu erhalten. Jede Homepage wird individuell für den Kunden gestaltet. Bereits das günstigste Package (ab 799 HTVA) enthält das professionelle Content-Management-System „cirrusAdmin“. Gerade kleine Firmen, die bislang noch den finanziellen Aufwand der Erstellung einer eigenen Homepage gescheut haben, dürften von den Angeboten angesprochen werden. Jedoch bieten sich die Packages auch für grosse Webaufträge an, zumal natürlich auch besondere Kundenwünsche gerne umgesetzt werden. Weitere Informationen über: [www.cirrusweb.lu](http://www.cirrusweb.lu)

### Luxair

#### Parution de la nouvelle brochure hiver Luxair Happy Summer

La gamme de produits Happy Summer, avec laquelle Luxair s'adresse particulièrement aux familles, est réputée pour son excellent rapport qualité/prix. Ainsi, des vacances au soleil en plein hiver deviennent accessibles à tous et permettent de se rapprocher déjà un peu de l'été prochain. Et avec les nombreux prix fixes et réductions pour enfants, toute la famille peut d'ores et déjà se réjouir de pouvoir partir en vacances très bientôt! Alors que la brochure principale pour l'hiver Luxair Tours est déjà parue dans les agences de voyages, la nouvelle brochure Happy Summer pour l'hiver 2005/06 est disponible

## EN BREF

depuis la mi-septembre. Pour plus d'informations: [www.luxair.lu](http://www.luxair.lu).

### Télécommunications

#### Cisco Luxembourg se renforce

Cisco Systems a engagé cinq nouveaux collaborateurs pour son bureau de Luxembourg qui voit ainsi ses effectifs doubler. Les clients manifestent de l'intérêt pour les produits les plus novateurs de Cisco, tels que les systèmes de communication et de téléphonie, les réseaux pour systèmes de stockage et la sécurité informatique. «Depuis l'inauguration de notre bureau à Luxembourg, nous avons triplé notre chiffre d'affaires», déclare Luk Vanderheyden, responsable de la filiale luxembourgeoise. «Nous estimons être en mesure de doubler notre chiffre d'affaires au cours des trois années à venir et de proposer à nos partenaires des projets lucratifs qui favorisent la compétitivité des sociétés luxembourgeoises».

### Secteur viticole

#### «Prost op den neien Fiederwäissen!»



Après le début des vendanges, le «lëtzebuurger Fiederwäissen 2005» est bien la première preuve tangible des excellentes prédictions des vignerons luxembourgeois pour cette récolte. Son côté aromatique et racé impres-

sionne et son ampleur laisse présager un grand millésime. Les raisins récoltés sont pressés et le moût se transforme avec des levures en jeune vin: le «Fiederwäissen». Rendez-vous dans les caves, cafés et restaurants avec le «Fiederwäissen lëtzebuurger 2005». Les vignerons luxembourgeois vous invitent à leurs Portes Ouvertes de novembre à décembre. Du 1<sup>er</sup> au 4 décembre, la foire du vin luxembourgeois vous donnera la possibilité de découvrir le luxe d'un bon vin ou crémant au Knuedler, en ville. Pour plus d'informations: [www.vins-cremants.lu](http://www.vins-cremants.lu).

### Editus

#### Lancement du service «Info Mobile»

Simple et efficace, Info Mobile® est un véritable outil marketing One-to-One qui permet de faire parvenir un message par SMS simultanément sur plusieurs téléphones portables à une base de contacts «volontaires», que ce soit des clients, des prospects ou des collaborateurs. Info Mobile offre une image dynamique, moderne et proche des clients. Info Mobile peut être un outil idéal à intégrer dans une campagne de communication. L'envoi des SMS fonctionne vers l'ensemble des abonnés au réseau mobile du Luxembourg. Pour plus d'informations: [www.editus.lu](http://www.editus.lu)

### Cuisine

#### La rentrée à l'Atelier de Cuisine...miam!

L'Atelier de Cuisine «Bertrand», situé au 346a, route de Longwy,

clients, la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch souhaite, grâce à la norme ISO 9001:2000, aider le consommateur dans ses choix en lui garantissant un processus de fabrication et de remplissage des bouteilles d'une qualité constante et irréprochable reconnu et contrôlé par des instances indépendantes. L'entreposage et la distribution des boissons ont été optimisés et améliorés afin de répondre au mieux aux exigences des dépositaires et des grandes surfaces tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Jacques Briot, Directeur commercial de la Brasserie de Luxembourg: «Grâce à cette certification, nous avons un outil qui nous permet d'attester notre système de qualité dans le secteur brassicole au Luxembourg que ce soit pour la fabrication ou la distri-

bution de nos produits. La satisfaction de nos consommateurs a toujours été capitale pour la brasserie!» Dans plus de 150 pays, le certificat ISO 9001:2000 est devenu une référence internationale en ce qui concerne les exigences de «management de la qualité» pour les organismes à la recherche d'une reconnaissance de leur savoir-faire. La norme ISO 9001:2000 spécifie les exigences relatives à un système de management de la qualité pour toute entreprise qui veut démontrer son aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences des consommateurs et de ses clients en respectant les critères réglementaires applicables visant la satisfaction de ces derniers. Pour plus d'informations: [www.inbev.com](http://www.inbev.com)

**Alu Co**  
S.A.

Une, deux, trois, quatre, six, neuf...

...rouge, verte, bleue, jaune, blanche ou inox

**Pour vos boîtes aux lettres, nous réalisons ce que vous voulez. Même la pose.**

**Profilés et tôles en alu.**

**78, Mühlenweg || L-2155 Luxembourg-Gasperich  
Tél. 49 64 28 / 48 52 19 || Fax 49 64 40**

Arcelor

## Arcelor signe un accord global sur la responsabilité sociale d'entreprise

**A**rcelor a signé un accord d'application mondiale sur les principes de responsabilité sociale d'entreprise avec la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) et la Fédération européenne des métallurgistes (FEM). Le groupe Arcelor est la première entreprise sidérurgique à signer un tel accord. Cet accord a été officiellement signé à Luxembourg le 13 septembre par le CEO d'Arcelor, Guy Dollé, par le Directeur des Ressources Humaines d'Arcelor, Gilles Biau, par le Directeur Acier, Santé & Sécurité de la FIOM Rob Johnston, et le Secrétaire général de la FEM, Peter Scherrer. Guy Dollé a déclaré: «Cet accord est l'expression et la confirmation de nos principes de responsabilité et notre engagement à respecter et traiter équitablement chacun des membres de notre personnel. En tant qu'entreprise de taille mondiale, nous appliquons les mêmes normes éthiques et sociales exigeantes partout où nous sommes actifs. Nous sommes convaincus que cet engagement nous aidera à croître au plan international de manière durable.» Rob Johnston, de la FIOM, a salué l'accord international avec Arcelor et l'importance que le Groupe accorde à son

personnel. «Cet accord ne vaut pas seulement reconnaissance de l'importance centrale du personnel d'Arcelor, il précise aussi en termes clairs comment l'entreprise entend respecter ses travailleurs à l'échelle mondiale. Nous nous réjouissons de travailler avec Arcelor pour mettre en pratique cet accord, le premier du genre dans la sidérurgie,» a dit Rob Johnston. Peter Scherrer, de la FEM, a dit: «En tant que sidérurgiste de premier plan, Arcelor place la barre haut en matière



de responsabilité sociale d'entreprise. Nous espérons que ceci donnera le ton et que nous verrons d'autres entreprises de la sidérurgie suivre cet exemple». Parmi les droits sociaux fondamentaux couverts par l'accord figurent la liberté de choix de son employeur, la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants, la liberté d'association et le droit à la négociation collective. En outre, l'accord

### EN BREF

L-1940 Luxembourg, est un endroit dédié à la préparation et à la découverte de produits de saisons. L'Atelier offre des cours de cuisine, des ateliers enfants, des dégustations de produits et de vins, des démonstrations, des idées «cuisine rapide» pour invitations de dernière minute, des repas à réchauffer à la maison, l'utilisation des épices... Les cours reposent uniquement sur des produits de saison. L'Atelier garde une optique de réalisation simple pour une duplication réussie à la maison. Pour plus d'informations: tél.: 26 38 34 28, E-mail: [miam@pt.lu](mailto:miam@pt.lu)

#### Cinéma

#### «Butterflies» récompensé au Festival de Venise

Le court-métrage «Butterflies» de Max Jacoby a été récompensé par le Prix U.I.P. (United International Pictures) du Meilleur Court-Métrage Européen au 62<sup>e</sup> Festival du Film de Venise. Le film était présenté en compétition dans la section «Corto Cortissimo» du prestigieux festival. Le film avait été tourné en mai dernier entièrement au Luxembourg et produit par Anne Schroeder pour Samsa Film.

de g. à dr.: Gilles Biau, Directeur des Ressources Humaines d'Arcelor, Rob Johnston, Directeur Acier, Santé & Sécurité de la FIOM, Guy Dollé, CEO d'Arcelor et Peter Scherrer, Secrétaire général de la FEM lors de la signature de l'accord mondial sur les principes de responsabilité sociale

couvre une série de sujets liés aux relations sociales auxquelles Arcelor accorde une priorité particulière, comme la santé et la sécurité, l'environnement, le dialogue social, la communication et la gestion anticipative des changements industriels et économiques. Un comité conjoint veillera à la mise en œuvre et à l'application de cet accord. Pour plus d'informations: [www.arcelor.lu](http://www.arcelor.lu)

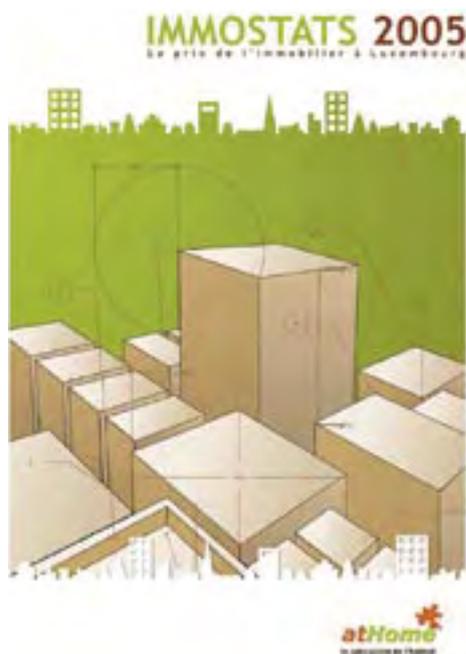
ENSEIGNES LUMINEUSES  
ET NON LUMINEUSES

Création | Réalisation | Entretien | Dépannage

Tél 44 38 34  
[www.neonmuller.lu](http://www.neonmuller.lu)

NEON  
MULLER

## Publication de l'étude IMMOSTATS 2005



**L**e plus grand portail immobilier du Luxembourg (source [www.cim.be](http://www.cim.be), le centre d'information sur les media) publie sa quatrième édition des IMMOSTATS. Il s'agit d'une étude des prix de l'immobilier pratiqués en 2005. L'échantillon de sondage est constitué de près de 17.000 annonces publiées sur [www.atHome.lu](http://www.atHome.lu) entre septembre 2004 et septembre 2005. L'étude

se compose de deux grands dossiers: la vente et la location et analyse. La forte croissance des prix de vente des appartements constatée entre 2002 et 2004 (+15 % par an) se stabilise. En 2005, les prix de vente affichés augmentent de 3 % pour les appartements. Le prix moyen des appartements de deux chambres (51 % des appartements mis en vente au Luxembourg en 2005) passe la barre symbolique des 300 000 € (valeur moyenne: 308 073 €). Les maisons connaissent une croissance régulière de leurs prix avec une progression de 6 % en 2005 (Le prix moyen d'une maison au Luxembourg est désormais de 520 000 €). Les différences régionales sont plus marquées en 2005. La région Centre représente 39 % des annonces publiées. Les écarts régionaux des prix moyens restent importants. Ainsi les prix constatés dans le nord du pays ont été jusqu'à 34 % inférieurs à ceux de la région Centre. Le dossier consacre une nouvelle fois un chapitre complet au classement des localités les plus chères et donne également le détail des prix par quartier de la ville de Luxembourg. Les localités qui ont la cote sont celles à proxi-

mité de la capitale avec Oberanven, Hesperange, Bertrange, le Bridel, Leudelange et Strassen en tête. Le prix moyen au m<sup>2</sup> de la ville de Luxembourg était en 2004 de 3 711 €. Les quartiers les plus chers en 2005 sont Weimershof, Merl, Kirchberg et Limpertsberg. Les loyers stagnent une nouvelle fois en 2005. Les loyers n'augmentent plus pour la troisième année consécutive. 87 % des biens en location sont des appartements. 67 % de l'offre de location se concentre dans la région du Centre du pays. La ville de Luxembourg concentre pour sa part la majorité des annonces de location (70 %). Le loyer moyen d'un studio était de 660 € en 2005. Un appartement de 2 chambres vaut en moyenne 1220 € à Luxembourg-ville. Des extraits de l'étude de statistiques de prix peuvent être consultés sur [www.atHome.lu](http://www.atHome.lu). Les statistiques IMMOSTATS atHome.lu peuvent être consultées directement en ligne via le site [www.athome.lu](http://www.athome.lu). Le dossier complet est également disponible en version papier et peut être commandé via la page <http://www.athome.lu/immstats.php> ou par téléphone au 4479 4474. ■

## Résultat net de la BGL en hausse de 16,2 %

**L**e résultat consolidé net (part du groupe) de la Banque Générale du Luxembourg (BGL), exprimé en normes locales, s'établit à EUR 259 millions au 30 juin 2005, soit

une croissance de 16,2 % comparé, au premier semestre de l'année dernière. La banque a intégré en début d'année les sociétés de leasing du groupe Fortis. Ces sociétés, qui présentent une excel-

lente rentabilité, ont contribué de façon remarquable à cette performance. A périmètre constant, le produit net bancaire de la banque a connu une croissance de 8,3 %. Les produits nets d'inté-

rêts se situent au même niveau élevé que l'année dernière, tandis que les commissions nettes augmentent de 5,2%. L'évolution des revenus nets d'intérêts et de commissions, qui représentent plus de 80 % des revenus globaux de la banque, témoigne ainsi de l'attrait des services et produits offerts à la clientèle. La banque a bénéficié par ailleurs de la croissance du résultat de mise en équivalence de certaines participations, dont «BGL Investment Partners» qui a trouvé un bon rythme de croisière dans le contexte d'un environnement boursier d'avantage porteur. Les coûts d'exploitation présentent au 30 juin 2005 et à périmètre constant une augmentation limitée à 0,8 % par rapport aux six premiers mois de l'exercice précédent. C'est notamment la continuation

d'une politique de contrôle strict des coûts qui a permis de contrebalancer une hausse des frais de personnel de 6 % engendrée par le recrutement de nouveaux collaborateurs et les augmentations salariales accordées conformément à la convention collective et suite à l'échéance de tranches indiciaires.

Il en résulte finalement une croissance de 16,2 % du résultat net (part du groupe), respectivement de 7,6 % à périmètre constant. Exprimés en normes comptables IFRS, les chiffres financiers de la banque donnent (pour le premier semestre 2005 comparé au premier semestre 2004) une progression de 12 % du revenu total,



de 1 % des coûts d'exploitation et de 26 % du résultat net (part du groupe).

La BGL a reçu le titre de «Best Bank in Luxembourg, 2005» par le magazine financier Euromoney, saluant ainsi la qualité des activités et du service de la banque.

Pour plus d'informations: [www.bgl.lu](http://www.bgl.lu) ■

## Services

# La boîte postale du futur est arrivée au Luxembourg

**D**epuis le triomphe fulgurant du commerce via Internet et du Téléshopping, les offices postaux et les services de colis sont de plus en plus sollicités. Cependant, un problème majeur subsiste, à savoir la livraison finale aux clients, le soi-disant dernier kilomètre, qui occasionne des frais énormes, et qui, en fin de compte, sont supportés par les clients eux-mêmes. Cet inconvénient de taille, lié au commerce «on-line», est déterminant pour le succès des affaires via Internet: les envois doivent parvenir rapidement et sans grand détour aux clients, parce que des essais de livraison infructueux augmentent les frais et par conséquent nuisent aux transactions. L'absence répétée du destinataire remet dès lors la méthode traditionnelle de livraison, en question:

les commandes sont livrées de jour, même si la chance de rencontrer le client à la maison est minime. Dans la boîte aux lettres se trouve alors un avis avec la mention «où et quand le colis peut être retiré» – et cela souvent à des heures qui conviennent difficilement aux personnes qui travaillent. Aujourd'hui, BPM propose de nouvelles solutions notamment pour les personnes actives au Luxembourg, les personnes qui voyagent dans le cadre de leur travail et pour



**BPM propose un traitement moderne du courrier avec de nouvelles solutions concernant la livraison finale aux clients**

les personnes privées travaillant à l'étranger. BPM offre des solutions pour des personnes isolées ou des entreprises actives dans la région ou dans le monde entier. Le service de prestations central est un service de dépôt accessible 24h/24 auprès de la boîte postale à Munsbach, qui à l'avenir permettra à chacun d'adresser des colis ou du courrier à BPM en lieu et place de l'adresse privée. Dès réception de l'envoi, le destinataire reçoit un avis par e-mail ou par sms et peut alors retirer son colis, ou son courrier chez BPM. La condition est un enregistrement unique via Internet. Ainsi, le destinataire peut décider personnellement où son courrier sera livré, et quand

il ira le rechercher, indépendamment du catalogue de livraison (Webshop) choisi, et indépendamment de quel service postal, de livraison, ou de messagerie, il s'agit. Les clients disposent d'un accès à une boîte postale BPM privée, accessible tous les jours de la semaine 24h/24, auprès de laquelle ils peuvent retirer leur courrier sans problème au moyen d'un badge. La solution proposée par BPM-Lux va encore plus loin que le simple système de boîte postale. Le client peut non seulement faire livrer des marchandises à la boîte, mais aussi obtenir des détails quant à la livraison sur la «home page» du site BPM: [www.bpm-lux.com](http://www.bpm-lux.com). Chez BPM,

le courrier peut, si on le désire, être ouvert, scanné, digitalisé et être consulté à distance sur portable ou ordinateur. Le compte serveur Web sécurisé devient ainsi un bureau mobile, avec la possibilité de lire le courrier indépendamment du lieu où l'on se trouve. Ce sont surtout les gérants d'entreprises et les commerciaux qui sont intéressés par ce nouveau service. Au Luxembourg, BPM est le premier service complet en la matière qui offre la possibilité d'un accès «on-line» au courrier, la réception, le dépôt et la gestion de lettres et colis; ou bien encore la réexpédition du courrier là où l'utilisateur le désire. Pour plus d'informations: [www.bpm-lux.com](http://www.bpm-lux.com) ■

### Junglinster

## Ouverture de **Langwies 2**



Le centre commercial «Langwies 2» situé dans la zone d'activité commerciale «Langwies2» à Junglinster offre une surface commerciale de 6.200 m<sup>2</sup>

**L**e 28 septembre 2005 le centre commercial «Langwies 2» a officiellement ouvert ses portes au public dans la zone d'activité commerciale Langwies à Junglinster. Lors de la cérémonie d'ouverture, M. Norbert Friob, promoteur du projet, a passé brièvement en revue la «success story» du complexe commercial «Langwies», premier du nom, qui fut lancé en octobre 1990 avec une surface commerciale de 6.200

m<sup>2</sup>. Si beaucoup d'observateurs ont douté à l'époque de la viabilité du projet, «Langwies 1» a rapidement su profiter du succès du magasin de proximité Delhaize installé sur le site, si bien que le complexe s'avéra rapidement comme étant trop petit.

Si la décision d'un agrandissement fut prise très rapidement, la mise en oeuvre du projet «Langwies 2» a été plus difficile et longue que prévue. Un premier pro-

jet d'extension de 5.200 m<sup>2</sup> a été étudié dès 1991, mais fut abandonné car il ne satisfait pas aux règlements communaux. Un nouveau projet de ± 2.000 m<sup>2</sup> fut lancé en 1999 et autorisé par le Ministre des Classes Moyennes en 2000. Or, début 2003, ce projet situé au dessus du parking face à ALDI, a été abandonné car il était trop petit et la commune avait émis des doutes concernant l'adéquation des parkings. Une nouvelle étude de marché a donc été lancée. Une nouvelle autorisation a été accordée le 3 décembre 2003, mais lors de la planification des détails, il est apparu que de nombreuses contraintes auraient handicapé la réalisation des magasins en maintenant les anciens bâtiments. Dès

lors, la décision de démolir a été prise et exécutée fin 2004. Début 2005, dès l'obtention des diverses autorisations, les travaux ont débuté et, à quelques détails près, ont été achevés en moins de 9 mois.

Les promoteurs du projet sont persuadés que «Langwies 2» complète les diverses réalisations et projets en cours au centre de développement régional Junglinster (mise en service d'un centre sportif et culturel situé dans la Z.A.C., contournement de la localité avec accès direct à la zone d'activité, accès rapide à la route

du Nord en voie d'achèvement par la bretelle du Waldhaff, construction d'un lycée pour 1.600 élèves à proximité immédiate de la zone d'activité, construction de nombreux lotissements, etc.)

Le nouveau centre commercial Langwies a été construit sur deux niveaux avec un accès direct à chaque niveau à partir des parkings. Un accent particulier a été porté sur les besoins des enfants. Sur les 17 nouveaux magasins, 3 sont des succursales de filialistes étrangers – TRAFIC, PRONTI, PLANET PARFUM. Les autres, dont une franchise CASA, sont des com-

merçants individuels. La surface brute de l'immeuble est de 6.700 m<sup>2</sup> dont 5.200 m<sup>2</sup> de surface de vente et services. Le coût global de cette nouvelle construction - qui répond aux critères écologiques les plus strictes - est évalué à plus de 15 millions d'euros. Le déménagement de TRAFIC et de KEISECKER sur le nouveau site, permet au magasin DELHAIZE de s'agrandir pour mieux répondre à la demande de sa clientèle. Il est également prévu que la Poste et C.M.D. s'installent sur une partie des espaces libérés sur le site «Langwies 1».

## Imprimerie

# La rentrée de l'Imprimerie Faber

C'est dans une ambiance «jazz and blues» que l'Imprimerie Faber a choisi de présenter sa nouvelle politique stratégique à ses invités tout en leur permettant de passer une soirée agréable et d'aborder la rentrée avec enthousiasme et sérénité.

Rénovation de ses bâtiments, lancement de son site Internet [www.faber.lu](http://www.faber.lu) et annonce de nouveaux investissements en terme de production, sont au nombre des faits marquants qui renforceront la présence de l'Imprimerie Faber sur le marché luxembourgeois et de la Grande Région pour les années à venir. Amorcé en 2004, le changement s'est concrétisé au cours de l'année suivante au sein de l'Imprimerie Faber qui arbore dorénavant une image résolument tournée vers l'avenir grâce à une identité visuelle plus dynamique. La réorganisation récente de ses activités en quatre départements, Faber Imprimerie, Faber Print Shop, Faber Logistics et Faber Systems Print, permet à la structure d'offrir une palette complète de services à ses clients et de se positionner en tant que partenaire

professionnel dans la gestion du document imprimé.

La maîtrise des technologies de pointe, un équipement en machines performantes, une identité commerciale assurément orientée «Solutions», sont autant d'atouts indispensables pour garantir un service compétitif et établir une relation durable avec la clientèle. Animés par la volonté de tisser une relation de confiance avec leurs clients, les collaborateurs de l'Imprimerie Faber s'appliquent à les guider dans leur choix, à leur donner des conseils individuels et à étudier avec eux la solution optimale à leurs demandes concernant la gestion de leurs documents.

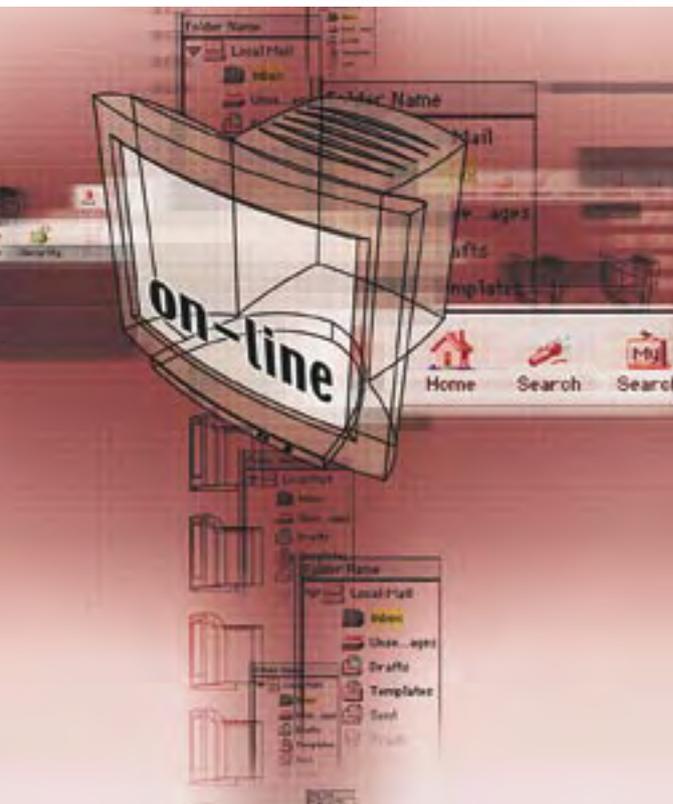
En juillet dernier, a pris fin la rénovation des bâtiments ayant permis d'augmenter les surfaces



des bureaux et de l'atelier pré-press sur le site de Mersch. Cette nouvelle infrastructure repose sur une plateforme informatique dotée d'un réseau haute performance qui permet d'intégrer de façon transparente les flux administratifs et de production, pour atteindre une productivité maximale. En multipliant par quatre sa réactivité, l'Imprimerie Faber permet à ses clients de se concentrer sur leur activité principale. Pour plus d'informations: [www.faber.lu](http://www.faber.lu)

Après la rénovation de ses bâtiments l'Imprimerie Faber multiplie par quatre sa réactivité et annonce de nouveaux investissements en termes de production

# Systemat renforce sa position à Luxembourg en obtenant l'agrément PSF



che novatrice de protection des informations financières.

Soucieuse de répondre aux besoins des institutions financières de toutes tailles, Systemat Luxembourg PSF met ses compétences en matière de services à la portée du secteur financier luxembourgeois, suivant une approche double:

- Systemat Business Services (grands comptes): Le statut PSF constitue un levier favorisant la mise à disposition de ressources techniques de pointe sous des formes telles que le «Managed Services», l'«Outsourcing» ou l'«Outtasking», utilisées actuellement par les grands acteurs du marché financier, dans leur recherche de réduction des coûts et des risques

- Systemat Global Solutions (PME): Systemat PSF se veut également orientée PME en rendant ses services disponibles pour les plus petites structures via la formule «Global-IT». Parmi les nombreuses institutions financières recensées au G.-D. de Luxembourg, une grande partie comptent en effet moins de 25 employés, et n'ont donc bien souvent pas d'IT-manager en interne. Le contrat Systemat Global-IT consiste en une offre originale de gestion globale, type «omnium»,

de l'infrastructure IT des PME, à prix forfaitaire. Les clients Global-IT profitent d'un accompagnement régulier par un spécialiste informatique Systemat dédié. A noter que ce contrat est conforme au modèle NOEMI élaboré par le CRP Henri Tudor.

Intégrateur de solutions et prestataire de services informatiques, le Groupe Systemat libère ses clients des contraintes liées à la sélection et à la gestion des équipements, logiciels et outils qui forment le système d'information. Ses expertises sont aussi diverses que la conception et le déploiement des réseaux, des PC et des serveurs, l'intégration de systèmes, la virtualisation des systèmes et des données, la gestion et le stockage centralisés de données (primaire et secondaire), le support et la maintenance, le helpdesk, la gestion à distance, le Business Continuity & Disaster Recovery, le hosting, le web design, les solutions ERP, les progiciels comptables, les solutions e-commerce, le Storage Area Networking (SAN), le financement, etc. Actif depuis 1984, le Groupe Systemat (chiffre d'affaires 2004: 283 millions €) occupe 475 personnes en Belgique et au G.-D. de Luxembourg. Pour plus d'informations: [www.systemat.com](http://www.systemat.com)

**S**ystemat Luxembourg, établie depuis plus de dix ans au Grand-Duché de Luxembourg, vient d'obtenir l'agrément PSF octroyé par le Ministère des Finances. Systemat Luxembourg PSF S.A. a donc été créée (filiale à 100% de Systemat Luxembourg S.A.), renforçant ainsi la position de Systemat sur le marché grand-ducal. Cet investissement important souligne la volonté de Systemat d'accompagner le législateur dans sa démar-

BUREAUX  
SANITAIRES  
REFECTOIRES  
SALLES DE CLASSES  
BOXES POUR CHEVAUX  
OCCASIONS, etc

besoin D'ESPACE ???

[www.contimpex.lu](http://www.contimpex.lu)

CONTIMPEX  
L-5368  
SCHUTTRANGE  
TEL: 35 69 48  
FAX: 35 80 09

## 39 vins luxembourgeois retenus pour le **Guide Hachette des Vins 2006**

**A**vec plus de 33 000 vins dégustés à l'aveugle et plus de 10 000 sélectionnés, le Guide Hachette des Vins reste une référence incontournable sur le marché. Au service du consommateur, le Guide Hachette des Vins s'attache une nouvelle fois à défendre la qualité et la diversité. Premier guide d'achat, ses principes d'élaboration et de sélection des vins à l'aveugle en font une référence incontournable. Pour préparer la section luxembourgeoise de ce guide, une sélection extrêmement sévère s'est déroulée en avril à Remich. En effet, ce ne sont pas moins de 122 vins et crémants du Luxembourg qui

devaient passer cette dégustation, et au final, seulement 39 étaient retenus afin de figurer dans le guide Hachette des Vins 2006: 3 «Coups de Cœur», 9 «3 Etoiles», 10 «2 Etoiles», 9 «1 Etoile», 13 «Citations». Sélection d'importance s'il en est, car ce guide est une véritable reconnaissance pour les producteurs retenus, étant lu aussi bien par les professionnels que par le grand public. Le lecteur retrouvera par la reproduction de leur étiquette dans le guide les 3 Coups de cœur attribués aux vins ayant suscité l'enthousiasme au sein du jury: Pinot Gris 2004, Domaine et Tradition, Domaine Viticole Mathis Bastian, Remich;



Crémant de Luxembourg, Blanc brut Millésimé 2003, Domaine Clos des Rochers, Grevenmacher; Pinot Blanc 2004, Schengen Markusberg, Caves Paul Legill, Schengen. Pour plus d'informations: [www.vins-cremants.lu](http://www.vins-cremants.lu). ■

Remise à Paris des coups de cœur par la directrice du Guide Hachette des Vins, Madame Catherine Montalbetti, aux lauréats luxembourgeois. De gauche à droite: Monsieur Bastian, Madame Clasen et Monsieur Legill

### IEE

## Rogers Corp. et IEE S.A. Luxembourg signent un **accord commercial**

**R**ogers Corporation a passé un accord avec IEE S.A. pour le développement et la vente, à l'échelon international, des interrupteurs électroluminescents, produits de la gamme EL/FSR™. Rogers détient l'exclusivité de la vente, du marketing et de la distribution de ces produits pour l'Amérique du Nord et IEE, les droits exclusifs de leur vente, de leur marketing et de leur distribution en Europe; quant aux autres zones géographiques, les deux sociétés n'y ont aucun droit d'exclusivité. Les produits EL/FSR™

à éclairage de Rogers-IEE seront utilisés dans diverses applications automobiles telles que les radios, les contrôles électroniques pour systèmes de ventilation et de conditionnement d'air, et autres boutons des consoles centrales et plafonniers, ainsi que les lève-vitres et commandes des rétroviseurs. Ces produits seront également utilisés pour éclairer bon nombre de produits électroniques de grande consommation tels que les claviers des téléphones cellulaires, des PDA, des systèmes GPS, etc. Jürgen Beilfuss, Directeur Général de IEE S.A., déclare:



Interrupteur lève-vitre basé sur la technologie EL/FSR™

«La gamme de produits EL/FSR™ de Rogers-IEE offrira des fonctionnalités supplémentaires par rapport aux interrupteurs et technologies de nos concurrents. Etant donné que les produits EL/FSR™ peuvent réagir à des impulsions tactiles d'intensité variable, un seul interrupteur peut avoir plusieurs fonctions qui pourront être activées aisément en fonction de l'intensité de la force appliquée à l'interrupteur. Ainsi, les produits EL/FSR™ de Rogers-IEE permettront de réduire l'espace nécessaire aux interrupteurs, de déplacer l'électronique associée et de modifier les coûts par rapport

aux interrupteurs traditionnels. Les produits EL/FSR™ de Rogers-IEE fourniront également aux ingénieurs et aux concepteurs de nouvelles opportunités en matière de design. Ces derniers pourront trouver de nouveaux concepts permettant d'intégrer plusieurs fonctions en une seule commande». Mike Bessette, Vice-Président de la division Durel chez Rogers, a commenté cet accord de la façon suivante: «Cette alliance est une collaboration porteuse, qui allie l'expérience d'IEE dans les technologies de capteurs aux vastes compétences de Rogers en matière de

systèmes d'éclairage électroluminescent. Le but est de créer des interrupteurs à capteurs fins, profilés et éclairés, ainsi que d'autres produits EL/FSR™. En faisant équipe avec IEE, nous étendons de façon impressionnante notre gamme de produits électroluminescents. En travaillant main dans la main, IEE et Rogers pourront donc commercialiser des produits novateurs. Nous sommes vraiment enthousiastes quant aux opportunités uniques qu'offre cette collaboration.» Pour plus d'informations: [www.iee.lu](http://www.iee.lu) et [www.rogerscorporation.com](http://www.rogerscorporation.com) ■

## Informatique

# Siemens Financial Business Services s.a. – Siemens Business Services offre des **solutions et services** dédiés au **secteur financier** grâce à sa filiale **agrée PSF**

**S**iemens Business Services s.a., la filiale de services et solutions informatiques du groupe Siemens a récemment reçu l'agrément «Professionnel du Secteur Financier» en tant qu'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications pour sa nouvelle entité, Siemens Financial Business Services s.a. La nouvelle entité propose à ses clients une offre complète basée sur deux axes. D'une part, les institutions financières peuvent bénéficier d'un portefeuille vertical de solutions et services spécifiquement conçus pour leur domaine d'activité et éprouvé chez de nombreux clients à Luxembourg et dans le monde. Grâce à son offre couvrant toute la chaîne de valeur de la consultance stratégique à la gestion d'infrastructures,

Siemens Financial Business Services possède la capacité nécessaire pour apporter au secteur financier des résultats probants en termes de réduction des coûts, d'amélioration des processus et de création de valeur. D'autre part, les autres domaines d'expertise de Siemens comme les télécommunications ou les techniques du bâtiment sont mis à disposition des acteurs du secteur financier, leur permettant ainsi de profiter de l'expérience du groupe dans ce secteur. «Actuellement, nous sommes le seul acteur sur le marché à proposer une gamme aussi large de solutions», commente Christian Crucifix, General Manager de Siemens Financial Business Services. Sa politique d'intégrateur indépendant et la stabilité financière de Siemens venant compléter cette

approche, Siemens Financial Business Services se positionne comme un partenaire de confiance, qui comme sa maison mère, s'inscrit dans la continuité sur le marché luxembourgeois. Cette notion de confiance est notre valeur clé, Siemens Financial Business Services ne veut pas seulement servir le secteur financier mais y participer en tant que PSF. «A travers Siemens Financial Business Services, nous voulons devenir un interlocuteur privilégié pour nos clients du secteur financier en leur donnant un accès unique et spécialisé à l'entièreté de l'offre Siemens et cela en conformité avec les réglementations spécifiques du secteur», confirme Jacques Barbarini, Directeur Général du Groupe Siemens au Luxembourg. Pour plus d'informations: [www.siemens.com/sbs](http://www.siemens.com/sbs) ■

# Envie de créer **votre** entreprise ?

## 6<sup>e</sup> édition

Lancement du parcours  
interrégional de  
plans d'affaires 1,2,3,GO



Participez à l'édition 2005/2006  
et déposez vos projets innovants sur:

[www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org)



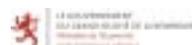
Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.

# 1, 2, 3, GO pour bien démarrer

Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois | primesphere S.A. | SES Global | Siemens S.A.



Codex - Format S.à r.l. - Entreprises Magazine

Brasserie Nationale Bofferding S.A. | Caves Bernard Massard S.A. | Cératizit | CommunicArt | Fiduciaire Weber et Bontemps Sarl  
Goodyear S.A. | Heintz van Landewyck Sarl | Office Ernest T. Freylinger S.A. | Paul Wurth | Sacred Heart University | Telindus  
CA2M | Ministerium Rheinland-Pfalz | Grand-Nancy | HITEC S.A.

## VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/08/2005.

### FLEUR D'OPALE

37, rue de Rumelange  
L-3784 TETANGE  
c95175/2005  
23/3/2005 - 22/9/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles horticoles

### LEISEN ANNE

86, rue de Tétange  
L-3672 KAYL  
c95176/2005  
1/5/2005 - 30/9/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie et articles de lingerie

### CONFECTION BERTEMES

43, Grand-Rue  
L-9530 WILTZ  
c95173/2005  
1/4/2005 - 30/9/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et accessoires de mode, articles de lingerie, articles de mercerie-bonneterie et articles de chapellerie

### SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE S.à r.l.

40, avenue G.-D. Charlotte  
L-3440 DUDELANGE  
c95177/2005  
30/4/2005 - 29/10/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de ménage, articles de décoration pour intérieurs, outils

### RIMARGI S.à r.l.

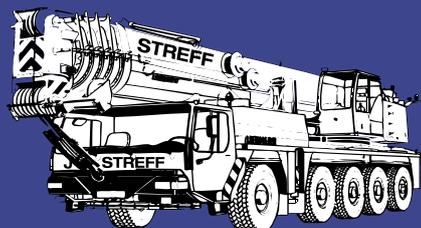
72, rue Marie-Adélaïde  
L-2128 Luxembourg  
c95178/2005  
2/5/2005 - 1/11/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles et vêtements

### KANNERBUTTICK MILLERMOLAER

8, rue des Tondeurs  
L-9570 WILTZ  
c95174/2005  
2/5/2005 - 1/11/2005  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles

# ENTREPRISE JACQUES STREFF

Z.A. "Gadderscheier"  
Boîte Postale 10  
L-4501 Differdange



1934-2004



Téléphone: 22 41 08 - 1  
Téléfax: 40 28 26  
www.jacques-streff.lu  
e-mail: jastreff@pt.lu

- Location grues télescopiques de 25 à 750 to.
- Entreprise spécialisée de tous travaux de montage et de démontage pour l'industrie et le particulier.
- Montage d'éléments en béton préfabriqué et tous travaux de levage.



## Jeudi 10 novembre 2005 Conférence-débat à la Chambre de Commerce

### “Gender Diversity - vecteur de compétitivité”

*Une entreprise gagnante est une entreprise qui profite d'une diversité de compétences et de savoir-faire. Une bonne gestion des ressources humaines stimulant les capacités du personnel tant féminin que masculin contribue à l'épanouissement de tout un chacun et par conséquent augmente la performance. La conférence-débat s'adresse aux dirigeant(e)s et/ou responsables des ressources humaines dans le secteur financier. Au cours du débat interactif interviendront*

- Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de l'Égalité des chances,
- Madame Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI, Managing Partner chez PricewaterhouseCoopers,
- Monsieur Marc HOFFMANN, Président du Comité de direction auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg et
- Madame Helen BLOOM, journaliste et experte renommée pour ses recherches internationales dans ce domaine.

### Programme de la conférence-débat

#### Partie I

- |               |  |
|---------------|--|
| 11.30 - 12.00 | Accueil et allocution de bienvenue, M. Jean-Jacques ROMMES, Directeur de l'ABBL; Mme Eliane FUCHS, Présidente du POG   |
| 12.00 - 13.30 | Ateliers à répétition <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages d'une structure de mentoring et cross mentoring; Mme Rita KNOTT, Banque Hapoalim; Mme Sylvie NOTARNICOLA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg</li> <li>• Impact des actions positives, mesures en faveur de l'égalité des femmes et des hommes: Mme Simone GRUHLKE, Ministère de l'Égalité des chances; Mme Karin WEYER, Ministère de l'Égalité des chances</li> <li>• Impact commercial d'une approche «gender diversity»: Mme Vinciane ISTACE, PricewaterhouseCoopers</li> </ul> |
| 13.30 - 14.30 | Déjeuner buffet (payant)   |

#### Partie II

- |               |   |
|---------------|---|
| 14.30 - 15.00 | Allocutions, Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de l'Égalité des chances; M. Marc HOFFMANN, Président du Comité de Direction, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT, Managing Partner, PricewaterhouseCoopers   |
| 15.00 - 16.00 | Guest speaker: Mme Helen BLOOM, Journaliste et consultante indépendante <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation: «S'enrichir par les femmes: pourquoi les sociétés à la pointe donnent aux femmes les moyens d'augmenter leurs profits – et comment elles le font»</li> </ul> |
| 16.00 - 16.15 | Synthèse des ateliers: M. Jean-Jacques ROMMES, Directeur de l'ABBL  |
| 16.15 - 16.30 | Allocution de clôture, Mme Maddy MULHEIMS, Conseillère de gouvernement première classe, Ministère de l'Égalité des chances  |
| 16.30         | Réception   |

*Traduction: anglais et français*

## Groupe 1 - A céder

### Réf: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

### Réf: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

### Réf: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité

### Réf: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel-restaurant, taverne dans les ardenes; terrasse.

### Réf: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

### Réf: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m<sup>2</sup>; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m<sup>2</sup>.

### Réf: C269

Vends restaurant au centre-ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

### Réf: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

### Réf: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le centre-ville.

### Réf: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

### Réf: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation centre-ville.

### Réf: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage

### Réf: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivité pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leader mondial de son secteur d'activité. Personnel trilingue ( FR, EN, CZ ) faisant déjà partie de l'activité.

### Réf: C329

Vends horlogerie-bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne

### Réf: C335

Vends société dans la petite restauration situé au Centre-ville. Clientèle fidèle.

### Réf: C336

Vends fond de commerce d'un restaurant 100 places, +/- 250 m<sup>2</sup> terrasse, Luxembourg-Gare

### Réf: C337

Vends brasserie-restaurant centre-ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée; rénovation faite en 2002

### Réf: C342

Vends commerce prêt-à-porter dames, chemiserie et lingerie hommes dans zone piétonne au sud du pays, surface comm. 90 m<sup>2</sup>, réserve et bureau.

### Réf: C347

Vends local de 200 m<sup>2</sup> à 2 niveaux, deux bars équipés avec deux styles de musique, terrasse de 68 m<sup>2</sup> dans le Grund

### Réf: C349

Vends société import-export, négoce de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises

### Réf: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

### Réf: C351

Vends commerce d'installations électriques, d'électro-ménager, service après-vente.

### Réf: C352

Vends commerce de vêtements pour dames à Pétange.

### Réf: C353

Vends pour cause de retraite jolie petite librairie à Luxembourg-Ville.

### Réf: C354

Vends pour cause de retraite commerce d'articles de chasse, armes, accessoires de chasse, optique, vêtements, cadeaux. Bonne rentabilité, retrait progressif possible.

### Réf: C355

Vends centre de bronzage avec espace beauté. Local unique avec parking. Clientèle fidèle.

### Réf: C356

Vends commerce d'alimentation biologique

### Réf: C357

Vends magasin de textiles, bon emplacement, bonne situation Luxembourg-Gare

### Réf: C358

Vends magasin de peinture (stock, véhicules, matériel). Société créée en 1973 au sud du pays.

### Réf: C359

Vends commerce labo photo 1 h., identités, surface 50 m<sup>2</sup> dans le sud du pays

### Réf: C360

Vends café concert, cadre unique, pas de voisins, bonne clientèle dans le nord du pays

### Réf: C361

Vends commerce de vins et spiritueux, marques importantes de renommée mondiale

### Réf: C362

Vends commerce d'outillages spéciales, stock d'un garage et spécialisé en réparation et contrôle d'instruments de mesures et de précisions requis par la CEE

### Réf: C363

Vends boutique de nourriture et d'articles pour animaux, excellente situation et réputation.

### Réf: C364

Vends magasin de sports, vêtements et accessoires au Sud du pays.

### Réf: C365

Vends commerce de lingerie fine au centre-ville, surface commerciale 40 m<sup>2</sup>, réserve 32,5 m<sup>2</sup>

### Réf: C367

Vends société de transport international de marchandises par route, tracteur et semi-remorque.

### Réf: C368

Vends commerce de surface moyenne spécialisé en vins, spiritueux et tabacs. Franchisé Maxivins.

### Réf: C369

Vends restaurant-bar-lounge d'une capacité de 64 couverts.

### Réf: C370

Vends restaurant entièrement rénové à 10 km de Luxembourg-ville. Salle 50 couverts et Terrasse 50 couverts. Parking.

### Réf: C371

Vends chocolaterie, espresso bar au centre-ville de Luxembourg.

### Réf: C372

Vends petite restauration en plein Centre-ville (zone piétonne). Etablissement entièrement rénové avec comptoir de vente et salle de 40 couverts. Séparément un site supplémentaire à Gasperich est disponible avec une cuisine industrielle, surface de stockage, bureaux, etc. sur une surface de 500 m<sup>2</sup> avec 4 parkings.

### Réf: C374

Vends bureau de comptabilité et de fiscalité

### Réf: C375

Vends commerce prêt à porter dames, dans centre-ville de Luxembourg.

### Réf: C376

Vends commerce de vins, entreprise familiale au sud-est du pays, bonne clientèle.

### Réf: C377

Vends restaurant de charme, Luxembourg-Ville, 45 couverts, avec terrasse - 20 couverts.

### Réf: C378

Vends librairie-papeterie à Luxembourg-Ville de longue renommée, très bonne situation, banques d'affaires.

### Réf: C379

Vends restaurant, friture, avec terrasse, cuisine équipée, parking, à proximité du lycée à Echternach.

### Réf: C380

Vends café-brasserie à Esch-Alzette, état neuf.

### Réf: C381

Vends bar-cabaret à Luxembourg Ville.

### Réf: C382

Vends discothèque au sud du pays.

## Cherche à reprendre

### Réf: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

### Réf: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

### Réf: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles - produits/fournitures pour collectivités - biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

### Réf: R214

Cherche à reprendre société de transport international de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

### Réf: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

### Réf: R222

Cherche à reprendre commerce de vêtements haut de gamme, chaussures, lingerie fine.

### Réf: R226

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite société de consulting (industrie, import-export) centre ou sud. Partenariat possible.

### Réf: R227

Cherche à reprendre petite agence immobilière spécialisée dans la gestion d'immeubles.

### Réf: R229

Entreprise luxembourgeoise cherche à reprendre commerce dans le secteur de l'automobile.

### Réf: R231

Cherche à reprendre cabaret ou club de nuit à Luxembourg.

### Réf: R235

Cherche à reprendre restaurant, max. 60 couverts, pas dans le Centre-ville.



The British Chamber  
of Commerce for Luxembourg

## *“Small Business Financial Affairs” “Part Three, Keeping the Books”*

Date: Wednesday, 26 October 2005, 18:00 to 21:00

Venue: Chambre de Commerce Luxembourg  
(7 rue Alcide de Gasperi, Luxembourg Kirchberg)

*Entrance Fee: Members - €10.00, Non members - €15.00*

For 2005, the ‘Small Business Connecting’ events are focusing upon the financial aspects of starting and running a small business in Luxembourg. Experts from the Luxembourg Chambre of Commerce, the banking sector, and a range of other public and private agencies have signed on to present helpful information for persons who are doing, or want to do business in Luxembourg.

The first two events covered “The Business Plan” and “Obtaining Financing” for a small business and included speakers from both private and governmental agencies.

Part Three of the series will address the need to keep the books properly and the presentations will focus on what is required and how to avoid problems with the tax office. The speaker for this event is Mr. Fabien Telmat from Ernst and Young who will be joined by other experts for a ‘Question and Answer’ session following his presentation.

Your questions are always welcome and may be submitted in advance by e-mail to the BCC Secretariat. The members of the Small Businesses Focus Group look forward to seeing you there and will be available to answer questions or discuss ideas for future events.

To register, please contact the Chamber Secretariat on tel: 465 466, fax: 22 03 84, or via e-mail to [mail@bcc.lu](mailto:mail@bcc.lu).

*Because we have to pay for the refreshments and other costs, the BCC enforces a “No Show policy” and registrants who do not attend, will be invoiced if they have not cancelled their participation in writing at least one day prior to the event.*

■  
**Réf: R239**

Couple cherche à reprendre hôtel, restaurant, auberge 60 couverts maximum.

■  
**Réf: R240**

Cherche à reprendre entreprise industrielle ou commerciale. Domaines d'intérêt: publicité, commerce de gros, papeterie, agence de voyage et industrie.

■  
**Réf: R243**

Cherche à reprendre restaurant dans le centre ou dans le sud du pays.

■  
**Réf: R244**

Cherche à reprendre un petit restaurant ou une brasserie au Grand-Duché du Luxembourg (tout le pays).

■  
**Réf: R245**

Cherche à reprendre une société dans le domaine informatique, du conseil ou dans le domaine ludo-éducatif. Partenariat également possible.

■  
**Réf: R247**

Cherche à reprendre entreprise dans le secteur de la boulangerie ou de l'alimentaire

■  
**Réf: R248**

Cherche à reprendre petite sandwicherie à Luxembourg-ville ou alentours

■  
**Réf: R249**

Cherche à reprendre (location possible) Café-restaurant/auberge avec jeu de quilles si possible.

■  
**Réf: R250**

Cherche café ou disco à reprendre

■  
**Réf: R251**

Cherche à reprendre nettoyage à sec (pressing), salon de thé ou sandwicherie.

■  
**Réf: R252**

Cherche société de services en informatique de statuts PSF.

■  
**Réf: R253**

Cherche à reprendre fonds de commerce d'un restaurant 50 place + terrasse et cuisine en norme.

■  
**Réf: R254**

Cherche restaurant +/- 80 couverts avec terrasse, jardin et parking si possible.

■  
**Réf: R255**

Cherche à reprendre dossiers dans le domaine de la comptabilité, fiscalité et domiciliations.

■  
**Réf: 256**

Cherche à reprendre un petit restaurant au centre de Luxembourg.

■  
**Réf: 257**

Cherche à reprendre entreprise de comptabilité, domiciliation, fiscalité.

■  
**Réf: 258**

Cherche à reprendre une PME active dans le domaine industriel avec effectif de 10 à 30 personnes.

■  
**Réf: 259**

Cherche à reprendre société dans le domaine financier, conseil, gestion de patrimoine, courtage...

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site [www.cc.lu/bourse.htm](http://www.cc.lu/bourse.htm), en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée !

# Guide du Marché

## La porte ouverte sur le commerce extérieur !



Consultez la nouvelle édition du Guide du Marché de la Chambre de Commerce. Le guide a pour objectif de promouvoir les relations économiques et commerciales des entreprises luxembourgeoises au niveau international. Trilingue, il est envoyé à des organisations officielles de promotion dans plus de 150 pays, à toutes les ambassades et consulats du Luxembourg dans le monde et diffusé aux sociétés étrangères désirant entrer en relation d'affaires avec les entreprises implantées au Grand-Duché.

Le Guide du Marché existe en version imprimée, sur CD-Rom et peut être également consulté en ligne sous <http://guidedumarche.cc.lu>



Votre partenaire pour la réussite





## Satisfaire ses clients chaque jour... facile quand on les connaît bien.

La gestion de votre société au quotidien et son développement constant vous demandent beaucoup de temps et d'énergie. Pour vous seconder, vous avez besoin d'un partenaire financier qui vous offre des services qui évoluent avec l'extension de vos activités.

En plus des packages Global Pro et Global Pro<sup>+</sup>, la Banque Générale du Luxembourg vous offre de réels avantages en matière de crédits d'investissement, de leasing financier, de factoring ou de gestion de trésorerie.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au (+352) 42 42-2000 ou rendez-vous dans votre agence habituelle. Nous vous guiderons selon votre profil et vos besoins.

[www.globalpro.lu](http://www.globalpro.lu)

BGL. PARTENAIRE D'UN MONDE *PLUS* OUVERT.



BANQUE GÉNÉRALE  
DU LUXEMBOURG



BGL is part of Fortis